

ORDRE DU JOUR

235^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

9 octobre 2025 | 9 h – 17 h HE

Réunion hybride : Hôtel Lord Elgin Ottawa, ON | Zoom

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil des risques](#) | [Plan stratégique](#)

<p>1. Ouverture de la réunion (de 9 h à 9 h 10)</p>	<p>10 minutes</p>
<p>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – J. Van der Put (pages 1-5) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i></p>	
<p>1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 6-8)</p>	
<p>1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – J. Van der Put (pages 9-10) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil</p>	
<p>2. Ordre du jour de consentement (de 9 h 10 à 9 h 15)</p>	<p>5 minutes</p>
<p>Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les points 2.1 à 2.7 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.</i></p>	
<p>2.1 Approbation des procès-verbaux (pages 11-19) a) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 23 mai 2025 soit approuvé.</i> b) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 16 juin 2025 soit approuvé.</i></p>	
<p>2.2 Rapports des comités (pages 20-29) a) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques b) Comité sur la gouvernance c) Comité des ressources humaines</p>	
<p>2.3 Approbation des plans de travail des comités (pages 30-31) a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025-2026 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025-2026 du Comité sur la gouvernance.</i> c) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025-2026 du Comité des ressources humaines.</i></p>	
<p>2.4 Plans de recrutement des bénévoles et de relève du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) (pages 32-38) a) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2025-2026.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2025-2026.</i></p>	
<p>2.5 Certificat de conformité législative (pages 39-46)</p>	
<p>2.6 Rapport annuel sur les activités de représentation (pages 47-51)</p>	
<p>2.7 Report de la date d'évaluation de l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux (pages 52-58) <i>QUE le conseil, sur la recommandation du BCAPG, modifie la date de réévaluation de l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux pour la reporter à 2029.</i></p>	
<p>3. Rapports de la direction (de 9 h 15 à 10 h 50)</p>	
<p>3.1 Rapport du président – J. Van der Put (diapositives)</p>	<p>15 minutes</p>

3.2 Rapport du chef de la direction – P. Rizcallah (diapositives)	20 minutes
3.3 Rapport intermédiaire du deuxième trimestre du Plan stratégique – TR2 – P. Rizcallah (pages 59-70)	10 minutes
3.4 Réaliser l’avenir de l’agrément en génie (AAG) – T. Hubley (pages 71-79) Motion 1: <i>QUE le conseil d’Ingénieurs Canada charge le Bureau canadien d’agrément des programmes de génie (BCAPG) d’élaborer et de recommander, pour approbation par le conseil, les modifications appropriées aux normes d’agrément conformément aux recommandations 7, 8 et 9 du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l’agrément en génie. Le BCAPG devra faire rapport au conseil sur les modifications proposées et les plans de mise en œuvre pour examen lors d’une prochaine réunion.</i>	25 minutes
Motion 2 : <i>QUE le conseil d’Ingénieurs Canada approuve un sommet sur l’agrément axé sur les résultats en septembre 2026 (voir les recommandations 4, 5 et 6 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG : Agrément axé sur les résultats).</i>	25 minutes
Pause (de 10 h 50 à 11 h 05)	15 minutes
Rapports de la direction (suite) (de 11 h 05 à 12h 30)	
Motion 3 : <i>QUE le conseil d’Ingénieurs Canada approuve de futurs travaux réalisés par le personnel d’Ingénieurs Canada et d’autres personnes (le cas échéant) sur les recommandations 11, 14, 17, et 18 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG (Rendement des investissements, Gestion du changement, Participation de l’industrie et Valeurs fondamentales).</i>	25 minutes
3.5 Rapport du Groupe des chefs de la direction – P. Mann (diapositives)	15 minutes
3.6 Faire avancer la collaboration et l’harmonisation – P. Rizcallah (pages 80-81)	30 minutes
3.7 Rapport du Groupe des présidents – S. Larivière-Mantha (diapositives)	15 minutes
Dîner (de 12 h 30 à 13 h 30)	60 minutes
4. Affaires/décisions du conseil (de 13 h 30 à 14 h 40)	
4.1 Comptes rendus des comités, s’il y a lieu – Présidents des comités (par oral)	15 minutes
4.2 Ébauche de budget 2026 et cotisation par personne pour 2028 (présenté à titre d’information en vue d’une discussion) – M. Sterling (pages 82-111)	30 minutes
4.3 Rapport du Groupe de travail sur l’examen de la gouvernance – C. Bellini (par oral)	10 minutes
4.4 BCAPG – R. Gosine (diapositives et pages 112-115) • Ébauche du plan de travail pour 2026	15 minutes
Pause (de 14 h 40 à 14 h 55)	15 minutes
Affaires/décisions du conseil (suite) (de 14 h 55 à 15 h 40)	
4.5 BCCAG – S. Inchasi (diapositives et pages 116-124) • Ébauche du plan de travail pour 2026 • Réponse du BCCAG au Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l’agrément en génie	15 minutes
4.6 Produits du BCCAG – S. Inchasi (documents distribués séparément) <i>QUE le conseil approuve les produits suivants, sur recommandation du BCCAG :</i> a) <i>Version révisée du Guide sur l’admission à l’exercice de la profession d’ingénieur à l’intention des organismes de réglementation (distribué aux membres seulement)</i> b) <i>Version révisée du guide sur l’évaluation de la formation universitaire des candidats titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d’agrément à l’intention des organismes de réglementation (distribution aux membres seulement)</i>	15 minutes

	4.7 Champion 30 en 30 du conseil — T. Joseph / A. Mullick (diapositives)	15 minutes
5	Prochaines réunions (de 15 h 40 à 15 h 45)	5 minutes
	Réunions du conseil :	
	<ul style="list-style-type: none"> • 8 décembre 2025 (réunion virtuelle) • 27 février 2026 (Toronto, Ont.) • 8 avril 2026 (réunion virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • 22 mai 2026 (Calgary, Alb.) • 15 juin 2026 (Port Rexton, terre-neuvien)
	Réunions des comités et des groupes de travail 2025-2026 :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 23 octobre 2025 (réunion virtuelle) • Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance : 4 novembre 2025 (réunion virtuelle) • Comité sur la gouvernance : 12 novembre 2025 (réunion virtuelle) • Comité RH : 20 novembre 2025 (réunion virtuelle) • Comité RH : 11 décembre 2025 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 12 décembre 2025 (réunion virtuelle) • Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance : 6 février 2026 (réunion virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 23 février 2026 (réunion virtuelle) • Comité RH : 27 février 2026 (Toronto, Ont.) • Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance 4 mars 2026 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 6 mars 2026 (réunion virtuelle) • Comité sur la gouvernance : 12 mars 2026 (réunion virtuelle) • Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance : 17 mars 2026 (réunion virtuelle) • Comité RH : 1^{er} avril 2026 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 8 mai 2026 (réunion virtuelle) • Tous les comités et groupes de travail de 2026-2027 : 15 juin 2026 (Port Rexton, terre-neuvien)
6	Séances à huis clos (15 h 45 h à 16 h 45)	
	6.1 Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et le conseiller du Groupe des chefs de la direction.</i>	20 minutes
	6.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>	20 minutes
	6.3 Administrateurs et administratrices seulement <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la réunion – discussion en table ronde 	20 minutes
7	Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.

5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?
- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL



éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure à prendre	Responsable	Échéance	État d'avancement
#1	23 mai 2025	Examiner la composition du Comité FAGR prescrite dans son mandat.	Comité sur la gouvernance	Indéterminée	Identifiée dans le cadre du plan de travail du Comité sur la gouvernance pour 2025-2026.

Dernière mise à jour : 25 septembre 2025		Andrew Lockwood	Arian Arenia	Anjum Müllück	Jean-Luc Martel	Jitendra Paliwal	Lisa Dooig	Sophie Larivière-Mangin	Nick Colucci	Tim Kirkby	Heneilika Mekomba	Christopher Dixon	Christopher Chahine	Ann English	Denise Pothier	Sudhir Jha	Tim Joseph	Elliott Coles	Marlo Rose	Darlene Spracklin	Reid	Marisa Sterling	Nicolas Tuggeon	John Van der Put	Mike Winch
Réunions du conseil																									
	16 juin, hybride (Waterton, AB)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BCAPG																									
	19-20 septembre, Saskatoon, SK		✓					✓							✓									✓	
BCAPG -- Comité des politiques et des procédures																									
	17 juillet, virtuel		✓											✓											
BCAPG -- Comité sur la responsabilité en matière d'agrément																									
	9 juin, virtuel		✓																						
	23 juillet, virtuel		✓																						
	25 juillet, virtuel		✓																						
	30 juillet, virtuel		✓																						
BCAPG -- Le Sous-comité des candidatures																									
	25 août, électroniquement		✓				✓							✓											
BCCAG																									
	25 juillet, virtuel														✓		✓							✓	
	21-22 septembre, Saskatoon, SK														✓		✓							✓	
Comité FAGR																									
	16 juin, hybride (Waterton, AB)		✓		✓					✓		✓						✓			✓	✓			
	14 août, virtuel		✓		✓					✓		✓									✓	✓	×	✓	
Comité sur la gouvernance																									
	16 juin, hybride (Waterton, AB)	✓			✓				✓	✓		✓			✓		✓						✓	✓	
	17 septembre, virtuel	✓			✓				×	✓		✓			✓								✓	✓	
Comité RH																									
	25 mai, hybride (Vancouver, CB)					✓												✓	✓				✓	✓	
	4 septembre, virtuel					✓												✓	✓				✓	✓	
Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance																									
	15 janvier, virtuel							✓											✓				✓	✓	
	14 mars, virtuel							✓											✓				✓	✓	
	23 avril, virtuel							✓											✓				✓	✓	
	9 juin, virtuel							×											✓				✓	✓	
	9 septembre, virtuel							✓											✓				✓	✓	

Présence obligatoire	✓
Présence non obligatoire	✓
Présence pour une partie de la réunion	✓
Présence obligatoire, s'est excusé.e	×
Non applicable	-

PROCÈS-VERBAL DE LA 233^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 23 mai 2025, de 8 h 30 à 16 h 30 (HAP)

Réunion hybride : Sheraton Vancouver Wall Centre, Vancouver (C.-B.) | Zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
M. Wrinch, président	T. Kirkby
J. Van der Put, président élu	S. Larivière-Mantha
N. Hill, présidente sortante	A. Lockwood
A. Arenja	J. Martel
C. Bellini	M. Mekomba
E. Cotes	A. Mullick
C. Cumming	J. Paliwal
C. Dixon	M. Rose
L. Doig	D. Spracklin-Reid
A. English	M. Sterling
T. Joseph	N. Turgeon
Administrateur absent :	
S. Jha	
Conseiller du Groupe des chefs de direction :	
P. Mann, président, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
F. Collins, président, BCCAG	P. Rizcallah, chef de la direction
J. Pieper, président, BCAPG	L. Go, avocat général et secrétaire général
Observateurs présents :	
Dan Abrahams, vice-président, PEO	Sam Inchasi, vice-président, BCCAG
Shawn Amberman, président, AIGNB	Kim King, directrice générale, Engineers Yukon
Nick Burgwin, membre du conseil, OSPE	Jim Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI
Nick Colucci, nouvel administrateur, PEO	Adam Mackenzie, président, Engineers PEI
Lia Daborn, cheffe de la direction, AIGNB	Gina McGinn, directrice, Gouvernance et stratégie, APEGS
Kevin Deluzio, président sortant, DDIC	Mark Porter, président, EGBC
Ian Farthing, président, APEGS	Denise Pothier, nouvelle administratrice, Engineers Nova Scotia
Derek Follett, président élu, PEGNL	Jennifer Quaglietta, chef de la direction, PEO
Jackie Fisher, VP Affaires externes, FCEG	Archie Sachdeva, directeur, Partenariats, Manuvie
Ray Gosine, vice-président, BCAPG	Tracey Stock, présidente sortante, APEGA
Scott Grant, gestionnaire principal, marchés de l'affinité, groupe Marché de l'affinité, TD Assurance	Adam Wallace, président, Engineers Yukon
Michael Gregoire, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB	Fred Saghezchi, président, PEO
Maxime Guilbault, chef d'équipe au service à la clientèle, TD Assurance	Baijul Shukla, vice-président, Expérience des membres et stratégie organisationnelle, OSPE
Paul Guy, Président, NAPEG	Paul Wynnyk, chef de la direction, APEGA
Mark Fewer, chef de la direction et registraire, PEGNL	Heidi Yang, cheffe de la direction, Engineers & Geoscientists BC
Stormy Holmes, directrice générale et registraire, APEGS	Erica Yao, directrice, Marketing de croissance, Manuvie
Mike Houvardas, vice-président, EGMB	
Membres du personnel présents :	

Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil Juliet Chou, coordonnatrice de la gouvernance Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires Brent Gibson, gestionnaire, Communications Ryan Melsom, secrétaire du BCCAG (en ligne ; point 4.3)	Derek Menard, dirigeant principal des finances Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG (en ligne ; point 4.9)
--	---

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

M. Wrinch, président d'Ingénieurs Canada, ouvre la réunion à 8 h 30 (HAP). Il accueille les participants, confirme le quorum et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2025-05-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

M. Wrinch présente un moment de diversité axé sur les solutions et la responsabilisation vers une profession d'ingénieur inclusive.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

S. Larivière-Mantha signale un conflit d'intérêts apparent, étant donné qu'elle travaille dans un autre contexte avec un membre de l'équipe de consultants engagée pour l'examen de la gouvernance.

1.3 Examen de la réunion précédente

Il n'y a aucun commentaire ni aucune question sur la liste de mesures de suivi distribuée à l'avance ni sur la liste de présence des membres du conseil.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport du président

M. Wrinch fait le point oralement sur ses activités en tant que président d'Ingénieurs Canada depuis la dernière réunion du conseil, notamment :

- Enregistrement de salutations pour les AGA des organismes de réglementation ;
- Réunions avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada ;
- Présence aux réunions des trois présidents ;
- Prestation de formation aux nouveaux administrateurs et administratrices.

2.2 Rapport du chef de la direction

P. Rizcallah, chef de la direction d'Ingénieurs Canada, présente au conseil les points saillants des activités opérationnelles entreprises depuis la réunion du conseil de février 2025 et un aperçu de la santé financière de l'organisme. Il sollicite ensuite les questions des participants.

2.3 Rapport sur le Plan stratégique

P. Rizcallah présente l'évaluation du Plan stratégique 2022-2024 et le rapport intermédiaire de rendement stratégique du TR1 qui a été distribué à l'avance au conseil. Il répond ensuite aux questions du conseil.

J. Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques, et Brent Gibson, gestionnaire, Communications, passent en revue les résultats de la priorité stratégique de 2022-2024, Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice, ainsi que les plans pour l'avenir. Mme Southwood renvoie également le conseil à l'annexe des diapositives distribuées au préalable pour plus de détails.

Une discussion s'ensuit sur les leçons apprises et les possibilités futures.

T. Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires d'Ingénieurs Canada fait le point sur l'orientation stratégique intitulée Réaliser l'avenir de l'agrément en génie (AAG). Une brève séance de questions et réponses s'ensuit.

On fait remarquer que les membres du conseil disposeront de temps pour discuter de la priorité stratégique Réaliser l'avenir de l'agrément en génie (AAG) lors du prochain atelier du conseil qui se tiendra les 16 et 17 juin 2025.

2.4 Rapport du Groupe des chefs de direction

P. Mann, conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, fait le point sur la réunion du groupe tenue les 20 et 22 mai 2025.

La discussion qui suit est principalement axée sur la mobilité interprovinciale et la mise en œuvre de la collaboration et de l'harmonisation.

2.5 Rapport du Groupe des présidents

M. Porter, président, Engineers and Geoscientists BC, fait le point sur la réunion du groupe tenue le 22 mai 2025. Suit une brève discussion sur le modèle national de permis unique. On précise qu'il faudrait approfondir l'étude d'un tel modèle avant de le soumettre à l'examen d'Ingénieurs Canada.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation des procès-verbaux

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 28 février 2025 soit approuvé.

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 2 avril 2025 soit approuvé.

3.2 Liste des organisations partenaires

3.3 Le point sur le Défi 50-30

3.4 Nominations au BCAPG

QUE les nominations suivantes au BCAPG soient approuvées pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028 :

- Diane Kennedy, membre hors cadre (deuxième mandat)
- John Allen Stewart, membre hors cadre (troisième mandat)
- Nicholas Krouglicof, représentant de la région de l'Atlantique (deuxième mandat)
- Sathish Gopalakrishnan, représentant de la Colombie-Britannique (nouveau membre)

3.5 Nominations au BCCAG

QUE les nominations suivantes au BCCAG soient approuvées pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028 :

- Philip A. Zinck, représentant des provinces de l'Atlantique
- Efreem Teklemariam, représentant de la Saskatchewan et du Manitoba

- Abdelwahab Hamou-Lhadj, représentant du Québec

Motion 2025-05-2D

Présentée et appuyée

QUE les points 3.1 et 3.5 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.

Adoptée

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Comité FAGR

M. Rose, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), fait le point sur les activités du comité depuis la réunion d'hiver du conseil. En complément des informations contenues dans le rapport distribué à l'avance, Mme Rose recommande que la composition du Comité FAGR prescrite dans son mandat soit revue au cours de l'année à venir.

4.2 Registre des risques / Profil de risques de l'organisation

M. Rose présente les modifications apportées au registre des risques opérationnels et au registre des risques du conseil dans le cadre de l'examen approfondi annuel mené par le Comité FAGR, tel qu'indiqué dans les documents d'information distribués au préalable.

Suit une discussion approfondie sur le processus d'examen, la justification de certaines modifications apportées aux registres et aux mesures d'atténuation. Au cours de la discussion, le conseil :

- Invite le chef de la direction à signaler les occasions de gérer les risques.
- Demande au personnel de communiquer au conseil les processus et procédures conçus pour répondre à une cyberattaque.
- Suggère que le Comité FAGR de 2025-2026 envisage de définir plus clairement les liens entre le risque 7 du conseil, « Réputation ternie », et le risque opérationnel 8, « Satisfaction insuffisante des clients », compte tenu de leur chevauchement.
- Se demande si le conseil devrait discuter d'un risque opérationnel qui est passé dans la catégorie « Majeur ».
- Suggère que le personnel envisage l'élaboration d'une matrice des risques pour la profession d'ingénieur.

4.3 BCCAG

F. Collins, président du BCCAG, fait le point au nom du BCCAG. Les diapos de présentation ont été distribuées à l'avance.

Il répond aux demandes de clarification.

4.4 Rapport du BCCAG

F. Collins soumet à l'approbation du conseil un produit du BCCAG qui a été distribué à l'avance.

Motion 2025-05-3D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve le produit suivant sur recommandation du BCCAG :

- **Document d'Ingénieurs Canada sur les nouveaux domaines d'exercice du génie**

Adoptée

4.5 Comité sur la gouvernance

S. Larivière-Mantha, présidente du Comité sur la gouvernance, fait le point sur les activités du comité depuis la réunion de l'hiver du conseil.

4.6 Révision des politiques du conseil

S. Larivière-Mantha soumet à l'examen du conseil les révisions de cinq (5) politiques. Les justifications à l'appui de ces révisions ont été distribuées à l'avance au conseil.

Motion 2025-05-4D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve les politiques révisées suivantes :

- i. 1.4, Plan stratégique**
- ii. 4.3, Code de conduite**
- iii. 6.13, Processus de mise en candidature et d'élection du président élu**
- iv. 7.2, Liens du conseil avec la FCEG**
- v. 7.4, Partenariats d'Ingénieurs Canada avec d'autres organismes**

Adoptée

4.7 Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance

C. Bellini, président du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (GTEG), fait le point sur les travaux du groupe depuis la réunion de l'hiver du conseil. S. Larivière-Mantha précise qu'elle s'est récusée de la sélection du consultant en raison du conflit d'intérêts perçu mentionné au point 1.2 de l'ordre du jour.

On répond aux questions de clarification concernant le consultant sélectionné, l'état d'avancement de l'examen et les plans de consultation.

4.8 Comité des ressources humaines (RH)

N. Hill, présidente du Comité des ressources humaines, fait le point sur les activités du comité depuis la réunion de l'hiver, tel que décrites dans le rapport de fin d'année distribué à l'avance.

4.9 BCAPG

J. Pieper, président du BCAPG, fait le point sur l'état d'avancement du plan de travail du BCAPG et formule des commentaires sur certaines recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG. Les diapos de présentation ont été distribuées à l'avance.

Le conseil reconnaît les travaux importants réalisés par le BCAPG. Suit une discussion approfondie sur un large éventail de sujets liés à l'agrément avec K. Deluzio, président sortant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, qui apporte le point de vue des établissements d'enseignement supérieur.

4.10 Champion 30 en 30 du conseil

T. Joseph fait le point au nom du réseau des champions et championnes 30 en 30 et présente les plans pour la Conférence 30 en 30 de 2026. Les diapos de présentation ont été distribuées à l'avance.

5. Comptes rendus annuels des parties intéressées

Des représentants de DDIC et de la FCEG sont invités à présenter leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada.

5.1 Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

K. Deluzio, président sortant de DDIC, présente un rapport annuel au nom de DDIC, dans lequel l'accent est mis sur les défis actuels de l'enseignement supérieur et les possibilités de faire progresser l'agrément grâce aux recommandations énoncées dans le Rapport sur la voie à suivre du projet AAG.

5.2 Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)

J. Fisher, vice-présidente, Affaires externes, FCEG, fait le point sur les activités de la Fédération. Son compte rendu est suivi d'une courte séance de questions-réponses. Les diapositives de présentation ont été distribuées à l'avance au conseil.

6. Élections et nominations

6.1 Élection du président élu

Cinq candidats et candidates se sont présentés au poste de président élu. Les curriculum vitae de tous les candidats et candidates ont été distribués au préalable au conseil, accompagnés de la politique du conseil qui décrit la procédure de vote.

Motion 2025-05-5D

Présentée et appuyée

QUE le conseil nomme le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation d'accueil, Engineers and Geoscientists BC, comme scrutateurs pour l'élection du président élu de 2025, et que les bulletins de vote soient détruits par les scrutateurs après l'élection.

Adoptée.

Après quatre tours de scrutin, Darlene Spracklin-Reid est élue présidente élue d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2025-2026.

6.2 Nominations au Comité des ressources humaines de 2025-2026

N. Hill présente au conseil la recommandation du Comité RH pour les nominations au Comité RH de 2025-2026, en plus de la présidente, de la présidente sortante et du président élu.

Motion 2025-05-6D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les administratrices suivantes au Comité RH de 2025-2026 :

a) Lisa Doig

b) Marlo Rose

Adoptée

7. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 16 juin 2025 (Waterton, Alb.)
- 9 octobre 2025 (Ottawa, Ont.)
- 8 décembre 2025 (réunion virtuelle)
- 27 février 2026 (Ottawa, Ont.)
- 8 avril 2026 (réunion virtuelle)
- 22 mai 2026 (Calgary, Alb.)

8. Séances à huis clos

8.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

Motion 2025-05-7D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de la direction auprès du conseil, le secrétaire général, la gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil et le dirigeant principal des finances.

Adoptée

8.2 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, et conseiller du GCD

Motion 2025-05-8D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et le conseiller du Groupe des chefs de la direction.

Adoptée

8.3 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2025-05-9D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

8.4 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2025-05-10D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

9. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 1 (HAP).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil au nom de :

Michael Wrinch, PhD, FEC, P.Eng., ICD.D, président

Light Go, avocat général et secrétaire général

PROCÈS-VERBAL DE LA 234^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 16 juin 2025 | De 9 h 30 à 10 h (HAR)

Réunion hybride : Waterton Lakes Lodge Resort, parc national des Lacs-Waterton, Alb. | via Zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
J. Van der Put, président, Engineers & Geoscientists BC D. Spracklin-Reid, présidente élue, PEGNL M. Wrinch, président sortant, Engineers & Geoscientists BC A. Arenja, PEO C. Chahine, PEO E. Coles, Engineers PEI N. Colucci, PEO C. Dixon, Engineers Yukon L. Doig, APEGA A. English, Engineers & Geoscientists BC (en ligne) S. Jha, NAPEG	T. Joseph, APEGA T. Kirkby, PEO A. Lockwood, APEGS J. Martel, OIQ M. Mekomba, OIQ (en ligne ; s'est jointe à la réunion à 9 h 50) A. Mullick, APEGA J. Paliwal, EGMB D. Pothier, Engineers Nova Scotia M. Rose, AIGNB M. Sterling, PEO N. Turgeon, OIQ
Administrateurs/administratrices absents :	
S. Larivière-Mantha, OIQ	
Conseiller présent du Groupe des chefs de la direction :	
P. Mann, président, Groupe des chefs de la direction	
Personnes présentes relevant directement du conseil :	
S. Inchasi, vice-président, BCCAG R. Gosine, vice-président du BCAPG	P. Rizcallah, chef de la direction L. Go, avocat général et secrétaire général
Membres du personnel présents :	
J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil J. Chou, coordonnatrice de la gouvernance (en ligne)	T. Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires J. Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

J. Van der Put, président du conseil, reconnaît le territoire ancestral, confirme le quorum et ouvre la réunion à 9 h 30 (HAR). Les participants se présentent.

Motion 2025-06-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

2. Affaires/décisions du conseil

2.1 Nomination d'administrateurs et administratrices aux comités, aux groupes de travail et aux rôles

M. Rose, présidente du Comité RH, présente les recommandations du Comité RH pour les nominations aux comités, tel que décrit dans le cahier de travail distribué à l'avance. Elle explique en

détail la recommandation du Comité RH d'introduire un co-champion ou une co-championne de l'initiative 30 en 30 avant la conférence de 2026.

Motion 2025-06-2D

Présentée et appuyée

QUE le conseil nomme les administratrices et administrateurs suivants aux comités, aux groupes de travail et aux rôles indiqués, sur la recommandation du Comité RH :

- a) Administratrice nommée – BCAPG**
 - **Arjan Arenja (2025-2027)**
- b) Administrateur nommé – BCCAG**
 - **Elliott Coles (2025-2027)**
- c) Champion 30 en 30**
 - **Tim Joseph (2025-2026)**
 - **Anjum Mullick (2025-2026)**
- d) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (2025-2026)**
 - **Menelika Mekomba**
 - **Christopher Chahine**
 - **Anjum Mullick**
 - **Nicolas Turgeon**
 - **Jitendra Paliwal**
 - **Marisa Sterling**
 - **Steve Vieweg**
- e) Comité sur la gouvernance (2025-2026)**
 - **Nick Colucci**
 - **Christopher Dixon**
 - **Tim Kirkby**
 - **Andrew Lockwood**
 - **M. Jean-Luc Martel**
 - **Denise Pothier**
 - **Michael Wrinch**

Adoptée

3. Prochaines réunions

Le conseil prend note du programme prévu pour le reste de l'atelier annuel, ainsi que les dates de ses prochaines réunions :

- 9 octobre 2025 (Ottawa, Ont.)
- 8 décembre 2025 (réunion virtuelle)
- 27 février 2026 (à déterminer)
- 8 avril 2026 (réunion virtuelle)
- 22 mai 2026 (Calgary, Alb.)
- 22 juin 2026 (à déterminer)

Le calendrier des réunions des comités est également passé en revue comme suit :

- 16 juin 2025 (Waterton, Alb.)
 - Comité sur la gouvernance
 - Comité FAGR
- Comité RH : 4 septembre 2025 (réunion virtuelle)
- Comité RH : 20 novembre 2025 (réunion virtuelle)
- Comité RH : 11 décembre 2025 (réunion virtuelle)
- Comité RH : 27 février 2026 (Ottawa)
- Comité RH : 1^{er} avril 2026 (réunion virtuelle)

4. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 9 h 48 (HAR).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller, au nom de :

John Van der Put, FEC, FGC (Hon.), P.Eng., président Light Go, avocat général et secrétaire général

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité FAGR		2.2a
Objet :	Examiner les contributions du Comité FAGR depuis la réunion du conseil du 16 juin 2025.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer la supervision des finances. Responsabilité du conseil : Assurer l'identification et la surveillance des risques.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Marisa Sterling, présidente du Comité FAGR	

Contexte

- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.
- Le 16 juin 2025, le Comité FAGR a convenu de son plan de travail pour 2025-2026 fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques*.
- À chaque réunion du conseil, le président du Comité FAGR présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Tel qu'indiqué dans le plan de travail, le Comité FAGR s'est acquitté de plusieurs de ses responsabilités lors de sa réunion du 14 août 2025.
- Il convient de souligner que lors de cette réunion, le Comité FAGR a examiné le profil de risques de l'organisation et s'est penché sur les questions soulevées par le conseil le 23 mai dernier. Une discussion de suivi concernant certains risques choisis a été notée pour la partie des réunions d'octobre du conseil qui se déroule à huis clos.

Prochaines étapes

- On demandera au conseil d'approuver le plan de travail du Comité FAGR en vertu du point 2.2 de l'ordre du jour de la présente réunion.
- La présidente du Comité FAGR présentera au conseil l'ébauche du budget et la recommandation du montant de la cotisation par personne aux fins de discussion en vertu du point 4.2 de l'ordre du jour de la réunion.
- Tel qu'indiqué dans son plan de travail, la prochaine réunion du Comité FAGR aura lieu le 23 octobre. Son rôle principal sera de finaliser l'ébauche du budget et la recommandation du montant de la cotisation par personne, qui seront présentés au conseil en décembre.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-juin-25	14-août-25	23-Oct-25	12-déc-25	23-fév-26	06-mars-26	08-avr-26	08-mai-26
(2) Fournit une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada										
Réaliser un examen approfondi des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.	Comité FAGR	Tous les cinq ans	--	--	--	--	--	--	--	--
Collaborer avec le personnel à l'élaboration d'un plan stratégique qui tient compte des nouvelles tendances et des risques auxquels le conseil est exposé	Conseil	Tous les cinq ans								
(5) Assurer la supervision des finances										
Examiner et approuver chaque année les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire du chef de la direction.	Comité FAGR	Annuellement	✓							
Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.	Comité FAGR	Annuellement		✓						
Veiller à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les priorités établies par le conseil	Conseil	Annuellement								
<u>Approuver le budget annuel</u>	Conseil	Annuellement								
Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.	Comité FAGR	Chaque trimestre		✓						
Examiner au moins chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil, selon les besoins.	Comité FAGR	Annuellement								
<u>Surveiller le rendement financier</u>	Conseil	En continu								
Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers.	Comité FAGR	Annuellement								

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-juin-25	14-août-25	23-Oct-25	12-déc-25	23-fév-26	06-mars-26	08-avr-26	08-mai-26
Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.	Comité FAGR	Annuellement								
<u>Approuver les états financiers audités</u>	Conseil									
Présenter un rapport annuel aux membres avec : A) L'approbation des états financiers audités par le conseil ; B) Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada ; C) La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.	Comité FAGR	Annuellement								
Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou d'en choisir un autre.	Comité FAGR	Tous les cinq ans	--	--	--	--	--	--	--	--
Communiquer au conseil l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.	Comité FAGR	Selon les besoins								
Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil, selon les besoins	Comité FAGR	Annuellement								
Réaliser un examen annuel de tout nouveau contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans et dont la valeur dépasse 100 000 dollars par année.	Comité FAGR	Annuellement								
Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.	Comité FAGR	Tous les deux ans								
<u>Approuver les politiques pour garantir que les contrôles financiers appropriés sont en place.</u>	Conseil	Selon les besoins								

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-juin-25	14-août-25	23-Oct-25	12-déc-25	23-fév-26	06-mars-26	08-avr-26	08-mai-26
Examiner les politiques liées au travail du Comité FAGR et formuler des recommandations au Comité sur la gouvernance (n'est pas prescrit dans la politique du conseil 6.4).	Comité FAGR	Selon les besoins		✓						
Réaliser un examen annuel du Profil des risques de l'organisation avant de le présenter au conseil, généralement en mai, ou à tout moment où des changements importants ont lieu.	Comité FAGR	Annuellement								
S'assurer que des systèmes de gestion des risques qui reflètent le niveau de tolérance aux risques du conseil et orientent les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil sont en place.	Conseil	Annuellement								
Examiner chaque trimestre toute modification apportée aux registres des risques du conseil et des risques opérationnels, s'il y a lieu, et signaler toute question	Comité FAGR	Chaque trimestre		✓ Aperçu et discussion	Contrôle	Selon les besoins		Examen approfondi		
Surveiller les risques connus et identifier les risques potentiels pour l'organisme	Conseil	En continu								
Autres travaux ou pouvoirs										
Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.	Comité FAGR	Selon les besoins								
Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le directeur des Finances	Comité FAGR	Selon les besoins								
Envisager de recommander au conseil et à ses membres des cotisations spéciales pour financer des projets	Comité FAGR	Selon les besoins								

Inclus dans le plan de travail annuel		Partiellement réalisé conformément au plan de travail	✓
Réalisé conformément au plan de travail annuel	✓	N'est pas réalisé	✗
Réalisé en plus du plan de travail annuel	✓	Sans objet	--

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Compte rendu du Comité sur la gouvernance		2.2b
Objet :	Examiner les contributions du Comité sur la gouvernance depuis la réunion du 16 juin 2025.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	<p>Responsabilité du conseil : Élabore des politiques du conseil qui s’harmonisent avec les valeurs de l’organisme et orientent la prise de décisions, et révisé périodiquement ces politiques.</p> <p>Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l’efficacité du conseil.</p>	
Lien avec le profil de risques de l’organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Denise Pothier, présidente du Comité sur la gouvernance	

Contexte

- Le Comité sur la gouvernance est chargé d’accroître l’efficacité et l’efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance et de s’acquitter de la responsabilité du conseil qui consiste à *assurer l’élaboration et l’examen périodiques des politiques du conseil*.
- Le 16 juin 2025, le Comité sur la gouvernance a convenu de son plan de travail pour 2025-2026 fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*.
- À chaque réunion du conseil, le président du Comité sur la gouvernance présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Tel qu’indiqué dans le plan de travail, le Comité sur la gouvernance s’est acquitté de plusieurs de ses responsabilités lors de sa réunion du 17 septembre 2025.
- En plus de sa révision régulière des politiques, le Comité sur la gouvernance a discuté de l’intégration de principes ESG dans les politiques du conseil. À sa réunion du 12 novembre, le Comité discutera de nouveau de ce sujet, ainsi que du meilleur moyen d’intégrer le processus d’examen de la gouvernance dans le travail continu du Comité en matière de révision des politiques.

Prochaines étapes

- On demandera au conseil d’approuver le plan de travail du Comité sur la gouvernance en vertu du point 2.2 de l’ordre du jour de la présente réunion.
- Le cas échéant, la présidente du Comité sur la gouvernance présentera les questions principales et les points de discussion au conseil.
- Le Comité sur la gouvernance se réunira en novembre pour traiter les éléments du plan de travail prévus pour cette réunion.

Annexe

- Annexe 1** : Plan de travail du Comité sur la gouvernance

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité sur la gouvernance (Politique du conseil 6.8)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-Jun	17-Sep-25	11-Nov-25	12-mars-26
(3) Élaborer des politiques du conseil qui s’harmonisent avec les valeurs de l’organisme et orientent la prise de décisions, et révise périodiquement ces politiques.						
Examiner et maintenir l’actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil	Comité sur la gouvernance	Quatre fois par année	✓	✓		
Examiner et formuler des recommandations concernant l’actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation	Comité sur la gouvernance	Annuellement		✓		
(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l’efficacité du conseil.						
Formuler des recommandations quant à l’éducation du conseil en matière de gouvernance et d’efficacité	Comité sur la gouvernance	Annuellement				
Réaliser les recherches ou les examens demandés par le conseil	Comité sur la gouvernance	Selon les besoins				
Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d’évaluer l’efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d’action pour apporter les améliorations requises.	Comité sur la gouvernance	Selon les besoins				
Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l’uniformité de la terminologie et à l’emploi d’un langage clair et de mettre à jour les renvois.	Comité sur la gouvernance	Selon les besoins				

Inclus dans le plan de travail annuel	
Réalisé conformément au plan de travail annuel	✓
Réalisé en plus du plan de travail annuel	✓
Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel	✓
N’est pas réalisé	✘
Sans objet	--

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité des ressources humaines		2.2c
Objet :	Examiner les contributions du Comité des ressources humaines depuis la réunion du 16 juin 2025.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	<p>Responsabilité du conseil : Embauche, soutient et évalue le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision.</p> <p>Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.</p>	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	<p>Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)</p> <p>Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)</p>	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Marlo Rose, présidente du Comité RH	

Contexte

- Le Comité des ressources humaines (RH) accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en supervisant la prestation opportune du programme d'intégration et de développement des administrateurs et administratrices ainsi qu'en surveillant et en évaluant le rendement du conseil, de ses comités, des administrateurs et administratrices et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.
- Le 24 mai 2025, le Comité RH a convenu de son plan de travail pour 2025-2026 fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*.
- À chaque réunion du conseil, le président du Comité RH présente un compte rendu sur le travail du comité depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- Tel qu'indiqué dans le plan de travail, le Comité RH s'est acquitté de plusieurs de ses responsabilités lors de sa réunion du 4 septembre 2025.
- Il convient de souligner qu'à cette réunion, le Comité RH a eu une discussion approfondie sur les progrès du chef de la direction en vue de réaliser ses objectifs pour 2025 et une discussion initiale de ses objectifs pour 2026. Ces objectifs feront l'objet d'autres discussions à la réunion de novembre et celle de décembre du Comité RH. La version définitive sera présentée au conseil pour approbation en février, sur recommandation du Comité RH.

Prochaines étapes

- On demandera au conseil d'approuver le plan de travail du Comité RH en vertu du point 2.2 de l'ordre du jour de la présente réunion.
- Le cas échéant, la présidente du Comité sur RH présentera les questions principales et les points de décision au conseil.
- Le Comité RH se réunira en novembre pour traiter les éléments du plan de travail prévus pour cette réunion.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail du Comité des ressources humaines

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité RH (Politique du conseil 6.12)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	24-May-25	16-juin-25	4-Sep-25	20-Nov-25	11-déc-25	27-fév-26	01-avr-26
(3) Élaborer des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et réviser périodiquement ces politiques.									
Examiner chaque année les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada ;	Comité RH	Annuellement			✓				
(4) Embaucher, soutenir et évaluer le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision. Si nécessaire, le conseil a le pouvoir de congédier le ou la chef de la direction.									
Recommander à l'approbation du conseil les membres d'un Comité de recherche d'un chef de la direction au besoin. Les membres du comité RH peuvent être également les membres du Comité de recherche d'un chef de la direction.	Comité RH	Selon les besoins	--	--	--	--	--	--	--
Examiner les plans de relève du chef de la direction chaque année. Confirmer chaque année que le chef de la direction a préparé des plans de relève pour ses subordonné.e.s direct.e.s	Comité RH	Annuellement			✓				
Examiner et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction	Comité RH	Annuellement			✓ Examiner les objectifs	Révision de la deuxième ébauche des	Recommandation au conseil		
Examiner les objectifs annuels du chef de la direction pour	Conseil	Annuellement							
Mener des évaluations régulières du chef de la direction et formuler des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction	Comité RH	Annuellement			✓ Choisir un consultant	Rapport de rendement	Évaluation		
Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés	Comité RH	Tous les trois ans							
Examiner la recommandation annuelle concernant l'incitatif à court	Conseil	Annuellement							

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité RH (Politique du conseil 6.12)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	24-May-25	16-juin-25	4-Sep-25	20-Nov-25	11-déc-25	27-fév-26	01-avr-26
(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.									
Approuver la structure et le contenu des sondages annuels sur le rendement du conseil, des administrateurs et administratrices et des présidents, conformément aux politiques de conseil 4.12, Évaluations du conseil, 4.13, Évaluation des administrateurs et 6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des	Comité RH	Annuellement pour chaque sondage			✓ Président	Conseil ou administrateur ou administratrice			
Examiner les résultats des évaluations annuelles du conseil et signaler toute question importante au conseil.	Comité RH	Annuellement							
Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents et se pencher sur la planification de la relève du conseil et des comités	Comité RH	Annuellement			✓				
Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs	Comité RH	Annuellement							
Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.									
Proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents et présidentes de comités conformément à la politique 6.1, Comités et groupes de travail du conseil	Comité RH	Selon les besoins	✓						
Examiner les nominations en vue d'approbation	Conseil	Selon les besoins	✓	✓					
Autres travaux ou pouvoirs									
Approuver le budget pour le recrutement de ressources externes et le recrutement de ces ressources pour aider le Comité RH à s'acquitter de ses responsabilités.	Comité RH	Annuellement	✓						
Vérifier les progrès par rapport aux objectifs du chef de la direction pour l'année	Comité RH	Chaque trimestre			✓				

Inclus dans le plan de travail annuel		N'est pas réalisé	x
Réalisé conformément au plan de travail annuel	✓	Sans objet	--
Réalisé en plus du plan de travail annuel	✓		
Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel			

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Approbation des plans de travail des comités		2.3
Objet :	Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail du conseil pour 2025-2026	
Lien avec le Plan stratégique /les objectifs :	Responsabilité du conseil : Pour s’acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.	
Lien avec le profil de risques de l’organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025-2026 du Comité FAGR.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025-2026 du Comité sur la gouvernance.</i> c) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025-2026 du Comité des ressources humaines.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Marisa Sterling, présidente du Comité FAGR Denise Pothier, présidente du Comité sur la gouvernance Marlo Rose, présidente du Comité RH	

Définition du problème/de l’enjeu

- Selon la politique du conseil 6.1, Comités et groupes de travail du conseil, les comités sont chargés d’élaborer et de maintenir des plans de travail annuels avec des échéances précises afin de s’acquitter des responsabilités décrites dans leurs mandats respectifs. Ces plans de travail sont traditionnellement présentés au conseil aux fins d’approbation.

Action/recommandation proposée

- Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail.

Risques

- Le fait de fonctionner sans plan de travail approuvé entraîne le risque de ne pas s’acquitter des principales responsabilités qui soutiennent le conseil dans ses tâches principales de gouvernance.
- Ces risques sont atténués par l’établissement et le respect d’un plan de travail qui est approuvé et surveillé par le conseil.

Répercussions financières

- Les répercussions financières seront incluses dans le budget de 2026.

Consultations

- Lors de l'élaboration de leurs plans de travail, les comités et groupes de travail se sont appuyés sur les recommandations des comités et groupes de travail 2024-2025, les commentaires des membres du personnel d'Ingénieurs Canada et les directives du conseil.

Prochaines étapes (si les motions sont adoptées)

- Les comités doivent mettre en œuvre leurs plans de travail.

Annexes

- Les plans de travail sont inclus au point 2.2 de l'ordre du jour de la présente réunion.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plans de recrutement et de relève des bénévoles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		2.4
Objet :	Approuver les plans de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG pour 2026-2027	
Lien avec le plan stratégique/ les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada Objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Risque lié à l'agrément (risque du conseil) Fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	a) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2026-2027.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2026-2027.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Ray Gosine, président du BCAPG Sam Inchasi, président, BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Chaque année, le conseil est chargé d'approuver les plans de recrutement et de relève des bénévoles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), conformément aux Politiques du conseil 6.9 et 6.10.

Action proposée ou recommandation

- Que les plans de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG pour 2026-2027 soient approuvés.

Autres options envisagées

- Aucune autre possibilité n'a été envisagée, car les plans de recrutement et de relève des bénévoles reflètent les besoins du BCAPG et du BCCAG en ce qui a trait à leurs membres.

Risques

- Sans tenir dûment compte du recrutement des bénévoles et de la planification de la relève, il existe un risque que le BCAPG et le BCCAG ne disposent pas des ressources (c.-à-d. des bénévoles) possédant les compétences ou l'expérience nécessaires pour mener à bien leur travail. Cela aurait une incidence négative sur la rapidité d'exécution et la qualité de leur travail, ce qui amoindrirait la valeur d'Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation, entre autres choses. Ce risque est atténué, en partie, par la rédaction annuelle d'un plan de recrutement et de relève des bénévoles, lequel est examiné et approuvé par le conseil.
- Si le conseil d'Ingénieurs Canada n'examine pas ni n'approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles, il ne peut surveiller le travail du BCAPG ni celui du BCCAG, deux de ses quatre subordonnés directs, ce qui affaiblit la confiance des organismes de réglementation.

Répercussions financières

- Aucune. Tous les éléments à considérer sont inclus dans le budget proposé pour 2026.

Avantages

- Le BCAPG continuera d'avoir les ressources nécessaires pour remplir son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des politiques d'agrément.
- Le BCCAG continuera d'avoir les ressources nécessaires pour remplir son mandat, soit fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Consultations

- Ce plan de recrutement et de relève des bénévoles a été élaboré par le personnel et examiné par le comité exécutif du BCAPG et le comité exécutif du BCCAG.

Prochaines étapes

- Poursuivre le recrutement et la gestion des bénévoles comme prévu.

Annexes

- **Annexe 1** : Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG 2026-2027
- **Annexe 2** : Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2026-2027

Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG 2026-2027

Recrutement

Membres bénévoles

Comme l'indique la politique du conseil 6,9, *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)*, le BCAPG comprend deux catégories de bénévoles :

- **Membres hors cadre** : Nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada sur la recommandation du Comité des candidatures du BCAPG, selon les besoins du plan de travail.
- **Membres représentant les régions** : Nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada sur la recommandation des organismes de réglementation compétents et avec l'appui du Comité des candidatures du BCAPG.

À l'exception des administrateurs nommés par Ingénieurs Canada (dont le mandat commence après leur nomination à la réunion du conseil de juin), le mandat des membres commence le 1^{er} juillet.

Les bénévoles sont choisis par le Comité des candidatures du BCAPG en concertation avec les organismes de réglementation, et leur mandat est d'une durée de trois (3) ans. Le mandat d'un membre peut, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour deux autres périodes de trois ans, pour un total de neuf (9) ans. La durée des mandats aux postes de président, vice-président et président sortant du BCAPG est d'un (1) an.

Conformément aux procédures décrites dans la politique du conseil 6.9, au cours de l'année 2026-2027 des comités, le BCAPG visera les objectifs suivants :

- **Membres hors cadre** :
 - Nomination d'un (1) nouveau membre (pour pourvoir le poste vacant créé par la démission de Diane Kennedy)
 - Renouvellement du mandat de :
 - Pierre Bourque – admissible à un troisième mandat de trois ans
 - Jason Foster – admissible à un deuxième mandat de trois (3) ans
 - Michael Roach – admissible à un deuxième mandat de trois (3) ans
- **Membres régionaux** :
 - Nomination d'un (1) nouveau membre représentant la région Manitoba/Saskatchewan (pour remplacer Tara Zrymiak qui conclut son troisième mandat de trois ans)
 - Renouvellement du mandat de Mrinal Mandal (Alberta) – admissible à un troisième mandat de trois (3) ans
- Nomination d'un (1) nouveau membre, pour remplacer le candidat élu au poste de vice-président, dont le mandat commencera le 1^{er} juillet 2026 (cette personne sera élue).
- Nomination d'un (1) nouvel administrateur nommé (pour remplacer Ann English qui conclut son mandat de deux ans)

Tableau 1 : Composition de l'effectif du BCAPG au 1^{er} juillet 2026

Caractéristiques démographiques/Catégorie	Exigence/Cible	Au 1 ^{er} juillet 2026*
Membres hors cadre	6 (minimum)	8
Membres régionaux	7	6 (vacance - MB/SK)
Administrateurs nommés	2	1
Milieu non universitaire	33 %	24 %
Milieu universitaire	66 %	57 %
Bilingues	30 % (minimum)	33 %
S'identifiant comme des femmes	30 % (minimum)	14 %

* Suppose le renouvellement du mandat de tous les membres admissibles

Compte tenu de la composition actuelle de l'effectif, les efforts de recrutement doivent aboutir à une augmentation du nombre de membres s'identifiant comme des femmes, de membres non issus du milieu universitaire et, de préférence, d'au moins un nouveau membre capable d'effectuer des visites d'agrément en anglais ou en français.

Une stratégie permettant à Ingénieurs Canada de maintenir son engagement envers le Défi 50-30 du gouvernement fédéral devra être mise au point. Le BCAPG se réjouit de pouvoir contribuer à une stratégie à l'échelle de l'organisation.

Formation à l'intention des membres

Tous les nouveaux membres du BCAPG suivent un parcours de formation établi à mesure qu'ils se familiarisent avec les travaux du BCAPG et se préparent à occuper le poste de président d'une équipe de visiteurs. Le parcours dure environ 12 mois ; il commence par l'observation d'une visite d'agrément, suivie d'une participation en tant que visiteur de programme, puis à titre de vice-président, et culmine par la présidence d'une première visite. L'expérience de visite antérieure des membres est prise en compte dans leur cheminement particulier.

Relève

Le BCAPG continue de mettre l'accent sur le développement des capacités de leadership de ses membres en offrant à tous la possibilité de contribuer aux éléments du plan de travail relatifs aux politiques et aux procédures, et de représenter le BCAPG aux réunions des parties intéressées et des partenaires. Le comité exécutif a élargi la participation à ses réunions régulières aux membres élus du Comité des politiques et des procédures (P&P) afin de créer une filière de leadership.

Affectations aux comités

- Le **Comité sur la responsabilité en matière d'agrément** recrutera un (1) nouveau membre et le comité exécutif nommera un nouveau président.
- Le **Comité des politiques et des procédures (P&P)** nommera un (1) nouveau membre par le biais d'une procédure d'élection conformément au mandat.

Bassin de bénévoles de l'agrément

Les membres bénévoles des équipes de visiteurs du BCAPG proviennent des milieux universitaire et non universitaire de partout au Canada. Tous les bénévoles doivent être titulaires d'un permis d'exercice du génie au Canada. Un bassin de bénévoles disponibles et intéressés est géré par Ingénieurs Canada. Au moment de la rédaction de cette note de breffage, le bassin de bénévoles comptait 410 personnes.

Tableau 2 : Analyse du bassin de bénévoles du Bureau d'agrément

Caractéristiques démographiques/Catégorie	% du bassin (n=410)
Langue*	
• Unilingue anglais	73 %
• Unilingue français	7 %
• Bilingues (anglais et français)	20 %
Genre**	
• Pronoms et/ou formules d'appel traditionnellement masculins	51 %
• Pronoms et/ou formule d'appel traditionnellement féminins	16 %
• Pronoms ou formules d'appel préférés non indiqués	33 %
Expérience principale de travail***	
• Milieu universitaire	72 %
• Industrie	23 %
• Autre/non indiqué	5 %

* Déclarée par les personnes concernées. Les programmes en français représentent 21 % de tous les programmes agréés.

** On ne demande pas aux bénévoles d'indiquer leur genre. Les bénévoles indiquent leurs pronoms et formules d'appel (M., Mme, etc.) préférés, ce qui permet une analyse partielle du bassin de bénévoles. En 2022, 19,5 % des enseignants dans les EES canadiens s'identifiaient comme des femmes. En 2023, 15 % du total national des ingénieurs membres se présentaient comme des femmes.

*** Un bénévole issu de l'industrie peut être un visiteur de programme dans tout contexte où le président de l'équipe estime que cette personne est le meilleur choix pour le programme en question, mais un bénévole issu de l'industrie est toujours recherché comme l'un des deux visiteurs de nouveaux programmes.

Une analyse plus approfondie révèle que le bassin de bénévoles est bien équilibré en ce qui concerne les disciplines, p. ex. : génie mécanique, électrique, civil, informatique, chimique, logiciel et de l'environnement. Des efforts sont constamment déployés pour constituer un bassin de bénévoles issus d'autres disciplines.

Le bassin de bénévoles pour l'agrément est actuellement suffisant pour remplir le mandat du BCAPG. Des efforts supplémentaires seront faits pour augmenter le nombre de bénévoles qui s'identifient comme des femmes, sont francophones et issus de milieux non universitaires. Les présidents des équipes de visiteurs sont encouragés à constituer des équipes qui reflètent la diversité canadienne ; plus le bassin de bénévoles est grand, plus il est possible de constituer des équipes diversifiées, et plus le bassin est étendu, plus BCAPG est susceptible de recruter des membres polyvalents et expérimentés.

Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2026-2027

Recrutement

Membres bénévoles

Comme l'indique la Politique du conseil 6.10, *Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)*, le BCCAG comprend deux catégories de bénévoles :

- **Membres hors cadre** : Nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada sur recommandation du Comité des candidatures du BCCAG, en fonction des besoins du plan de travail.
- **Membres régionaux** : Nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada sur recommandation des organismes de réglementation pertinents et avec l'appui du Comité des candidatures du BCCAG.

À l'exception des administrateurs nommés par Ingénieurs Canada (dont le mandat commence après leur nomination à la réunion du conseil de juin), le mandat des membres commence le 1^{er} juillet.

Les bénévoles sont choisis par le Comité des candidatures du BCCAG en concertation avec les organismes de réglementation, et leur mandat est d'une durée de trois (3) ans. Le mandat d'un membre pourrait, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour une autre période de trois ans, pour un total de six (6) ans. La durée des mandats aux postes de président, de vice-président et de président sortant est de deux (2) ans.

Conformément aux procédures décrites dans la Politique du conseil 6,10, au cours de l'année 2026-2027 des comités, le BCCAG visera les objectifs suivants :

- **Membres hors cadre** :
 - Une (1) reconduction de mandat ou une nouvelle nomination
- **Membres régionaux** :
 - Nomination d'un (1) nouveau membre représentant l'Alberta (pour remplacer Anil Gupta, qui a achevé son deuxième mandat)
 - Une (1) reconduction de mandat pour Farzad Rayegani, membre représentant l'Ontario (admissible à un second mandat de trois ans)
 - Une (1) reconduction de mandat pour Adam Wallace, représentant du Nord (admissible à un second mandat de trois ans)
- Désignation d'un (1) nouvel administrateur nommé (pour remplacer Sudhir Jha qui conclut son mandat de deux ans)

Le BCCAG élabore actuellement une stratégie permettant à Ingénieurs Canada de maintenir son engagement envers le Défi 50-30 du gouvernement fédéral, qui comprendra notamment une matrice de compétences qui aidera le Comité des candidatures à prendre des décisions éclairées. Le BCCAG se réjouit de pouvoir contribuer à une stratégie à l'échelle de l'organisation.

Formation des membres et planification de la relève

Tous les nouveaux membres du BCCAG participent à une séance d'orientation et reçoivent le Manuel des membres du BCCAG, qui est mis à jour chaque année. Les présidents du BCCAG invitent également tous les membres à assister chaque année à une rencontre individuelle afin de bâtir des relations et de cerner les possibilités de développement.

Le BCCAG continue également à mettre l'accent sur le développement des capacités de leadership de ses membres en offrant à tous la possibilité de contribuer aux éléments du plan de travail et, lorsque cela est possible, de présider des comités du Bureau.

Affectations aux comités

- Le **Comité sur la question de l'admission** révisera un guide et accueillera un nouveau président, qui sera recommandé par le comité exécutif et nommé par le BCCAG.
- Le **Comité sur l'exercice de la profession** travaillera à l'élaboration de deux guides en 2026, et le comité exécutif examinera les effectifs du comité au milieu de l'année afin de s'assurer que la composition et les compétences du comité sont adéquates.
- Le **Comité des programmes d'examens** travaillera à la révision de plusieurs programmes d'examens, et le comité exécutif examinera les effectifs du comité au milieu de l'année afin de s'assurer que la composition et les compétences du comité sont adéquates.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Examen du certificat de conformité législative		2.5
Objet :	Faire rapport sur les efforts d'Ingénieurs Canada en matière de conformité législative et organisationnelle	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Veiller à ce que les processus appropriés soient en place pour assurer la conformité aux exigences juridiques	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Conformité organisationnelle	
Préparé par :	Light Go, avocat général et secrétaire général	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Contexte

- Ingénieurs Canada a l'obligation de se conformer à diverses obligations et exigences statutaires et de common law.
- Le certificat de conformité législative (le « certificat de conformité ») permet aux membres du conseil de s'assurer que l'organisme se conforme à ses obligations organisationnelles et législatives.
- Le certificat de conformité a été présenté pour la première fois au conseil pour information lors de sa réunion en septembre 2022, avec l'idée qu'il serait présenté au conseil sur une base annuelle.

Rapport de situation

- Le certificat de conformité est à jour au 11 septembre 2025. Il a été préparé par la haute direction au nom du chef de la direction.

Prochaines étapes

- Le conseil continuera de recevoir le certificat de conformité chaque année.

Annexe

- **Annexe 1** : Certificat de conformité législative (2025)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ LÉGISLATIVE

Destinataire : Conseil d'Ingénieurs Canada

OBJET : Certificat de conformité législative

Je soussigné, Philip Rizcallah, en ma qualité de chef de la direction d'Ingénieurs Canada, certifie et confirme, au meilleur de mes connaissances et de ma conviction, après avoir effectué toutes les recherches raisonnables, qu'Ingénieurs Canada se conforme à toutes les conditions, obligations, restrictions et exigences relatives aux textes de loi suivants :

1. Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif - Canada

Loi fédérale qui remplace la législation précédente pour la constitution des sociétés à but non lucratif au Canada. La *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* fournit aux organisations à but non lucratif un cadre complet, semblable à celui qui est fourni aux organisations à but lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ingénieurs Canada se conforme à la Loi en tenant à jour ses livres et registres, en produisant les déclarations et rapports exigés, et en veillant à ce que les administrateurs et administratrices respectent leurs obligations statutaires, entre autres choses.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

2. Loi canadienne anti-pourriel (« LCAP ») - Canada

Loi fédérale visant à protéger les consommateurs et les entreprises contre l'utilisation abusive des technologies numériques, notamment les pourriels et les menaces électroniques. La LCAP s'applique à tous les messages électroniques commerciaux (envoyés à une adresse électronique et encourageant la participation à une activité commerciale) que les entreprises et les organisations peuvent envoyer au Canada, depuis ou vers le Canada. Toutes les entreprises et les organisations canadiennes doivent se conformer à la LCAP, y compris les organismes à but non lucratif, les organismes de bienfaisance et les bibliothèques.

Ingénieurs Canada assure, en partie, la conformité à la Loi en respectant sa politique opérationnelle, la *politique LEG-4 LCAP*, et en fournissant au personnel des conseils juridiques et une formation sur les exigences de la LCAP. Ingénieurs Canada a donné sa plus récente séance de formation à l'ensemble du personnel en novembre 2021, et offre une formation aux nouveaux employés dans le cadre du processus d'intégration.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

3. Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (« LPRPDÉ ») - Canada

Loi fédérale sur la protection de la vie privée qui régit la façon dont les entreprises et les organisations recueillent, utilisent et communiquent des renseignements personnels (sur une personne identifiable) dans le cadre d'une activité commerciale. Les entreprises et les organisations du secteur privé au Canada qui se livrent à des activités de nature commerciale sont tenues de respecter la LPRPDÉ. Les entreprises et les organisations de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec sont généralement exemptées de l'application de la LPRPDÉ, car elles sont assujetties à des lois provinciales essentiellement similaires, applicables au secteur privé. Étant donné qu'Ingénieurs Canada n'exerce pas d'activités

commerciales, l'organisme est généralement exempté de la LPRPDÉ. Cependant, à l'instar de nombreux autres organismes qui traitent des renseignements personnels, Ingénieurs Canada a choisi de suivre les dix (10) principes relatifs à l'équité dans le traitement de l'information énoncés dans la LPRPDÉ et a élaboré deux (2) politiques opérationnelles, *LEG-1 Politique de confidentialité* et *LEG-1.0 Politique sur la protection des renseignements personnels des employés*, qui donnent effet à ces principes. Afin d'assurer le respect de ses engagements en matière de protection de la vie privée, Ingénieurs Canada effectue également un audit annuel auprès de tous les membres du personnel et offre une formation sur la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'orientation des nouveaux employés. Le plus récent audit de la protection de la vie privée et la plus récente formation offerte à l'ensemble du personnel ont eu lieu à l'été 2022.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

4. Loi sur les marques de commerce - Canada

Loi fédérale prévoyant la protection des marques de commerce et interdisant la concurrence déloyale. En vertu de cette loi, le Registraire des marques de commerce tient un registre des marques de commerce qui protège les marques enregistrées contre toute utilisation non autorisée. Ingénieurs Canada se conforme à la Loi en s'assurant que ses marques de commerce sont enregistrables et conformes.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

5. Loi sur les normes d'emploi (« LNE ») - Ontario

Loi provinciale qui établit des normes minimales pour les employés travaillant en Ontario. Ces normes comprennent des exigences minimales en matière d'emploi, des dispositions visant à aider les employés ayant des responsabilités familiales, des dispositions relatives à la souplesse des modalités de travail et des mécanismes de conformité et d'application. La LNE s'applique à la plupart des employés et des employeurs en Ontario.

Ingénieurs Canada assure la conformité à la LNE en veillant à ce que les contrats de travail soient périodiquement révisés et mis à jour conformément à la Loi et à la common law. Il s'agit notamment de vérifier que les éléments suivants satisfont aux exigences législatives :

- Droit aux congés (*RH-6 Politique sur les congés* et *RH-7 Politique sur l'invalidité de courte durée*);
- Congé de maternité et congé parental (*RH-15 Politique et procédure relatives aux congés de maternité et aux congés parentaux*);
- Rémunération des heures supplémentaires (*RH-12 Politique et procédure relatives aux heures supplémentaires*);
- Rémunération (*RH-3 Politique et procédure de rémunération*);
- Délais de préavis de licenciement/cessation d'emploi (inclus dans les lettres d'offre d'emploi).

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général et Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

6. Code des droits de la personne (« Code DP ») - Ontario

Code provincial qui interdit les actions qui constituent de la discrimination contre certaines personnes en fonction de l'un des motifs les protégeant (c'est-à-dire l'âge, la citoyenneté, l'origine ethnique, un handicap, le genre et l'orientation sexuelle) dans un secteur social protégé (l'hébergement/le logement,

les contrats, l'emploi, les biens, services et installations, l'adhésion à un syndicat ou à une association commerciale ou professionnelle). En vertu du Code DP, les employeurs doivent s'assurer d'offrir à tous les employés un traitement égal.

Ingénieurs Canada assure la conformité au Code DP par le biais de ses politiques et pratiques, notamment en :

- Assurant et promouvant l'égalité de traitement;
- Fournissant des mesures d'adaptation appropriées en milieu de travail pour les employés handicapés (*RH-17 Politique d'adaptation pour les personnes handicapées*);
- Accommodant les employés qui doivent prendre un congé de maladie ou ne peuvent pas travailler en raison d'une invalidité de courte durée (*RH-7 Politique sur les congés de maladie et les invalidités de courte durée*);
- Veillant à ce que les conditions de travail soient justes, dignes, sécuritaires, organisées et claires, de même qu'en se conformant aux exigences prévues par la loi (*Politique du conseil 5.2, Traitement du personnel et des bénévoles*);
- Veillant à ce que l'avocat général et la directrice des Ressources humaines soient consultés sur tous les cas relatifs aux droits de la personne en milieu de travail.

Vérfié par : Light Go, avocat général et secrétaire général et Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

7. Loi sur la santé et la sécurité au travail (« LSST ») - Ontario

Loi provinciale qui protège les travailleurs contre les risques pour la santé et la sécurité en milieu de travail. La LSST énonce les obligations des employeurs et les droits des employés, en plus d'établir des procédures pour éliminer les dangers en milieu de travail. La LSST s'applique à la plupart des employeurs et des travailleurs de l'Ontario, y compris Ingénieurs Canada.

Ingénieurs Canada se conforme à la LSST en disposant d'un comité mixte qui s'occupe des questions de santé et de sécurité au travail, notamment en effectuant des inspections régulières des lieux de travail. Des politiques opérationnelles (*RH-1 Politique et procédure en matière de santé, de sécurité et de bien-être, RH-2 Politique et procédure en matière de violence, de discrimination et de harcèlement au travail et RH-14 Politique sur le droit à la déconnexion*) ont également été mises en place. La Politique du conseil 5.2, *Traitement du personnel et des bénévoles* veille également à ce que les conditions de travail soient justes, dignes, sécuritaires, organisées et claires, de même que conformes aux exigences prévues par la loi.

Vérfié par : Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

8. Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (« LAPHO »)

Loi provinciale qui établit des normes d'accessibilité visant à promouvoir l'accessibilité des personnes handicapées aux biens, services, installations, logements, emplois, bâtiments, structures et locaux. Les *Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07)*, adoptées en vertu de la LAPHO, imposent des exigences supplémentaires pour les services à la clientèle.

La LAPHO s'applique à toutes les entreprises et les organisations des secteurs privé et public de l'Ontario lorsqu'elles fournissent des biens et des services au public. Ingénieurs Canada s'assure de respecter la LAPHO, en partie, en adhérant à sa politique opérationnelle, *RH-5 Politique et procédure d'accessibilité*

pour les personnes handicapées de l'Ontario, notamment en offrant une formation sur la LAPHO à tout le personnel, et en soumettant tous les trois (3) ans un rapport de conformité en matière d'accessibilité au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité de l'Ontario. Ingénieurs Canada a soumis son plus récent rapport de conformité le ou vers le 18 octobre 2023.

Vérifié par : Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

9. Loi sur l'équité salariale - Ontario

Loi provinciale visant à garantir que les employeurs versent aux femmes et aux hommes un salaire égal pour un travail de valeur égale. Tous les employeurs de l'Ontario, à l'exception des employeurs du secteur privé comptant moins de dix (10) employés, doivent se conformer à la *Loi sur l'équité salariale*. Ingénieurs Canada manifeste son engagement envers l'équité salariale au moyen d'une échelle salariale normalisée, qui est accessible à tous les employés dans *RH-3 Politique et procédure de rémunération*.

Vérifié par : Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

10. Loi sur l'équité en matière d'emploi - Canada

Loi fédérale ayant pour objet d'assurer l'égalité en milieu de travail de façon que personne ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs autres que sa compétence. Les employeurs sont tenus d'identifier et d'éliminer les obstacles à l'emploi des personnes appartenant aux groupes désignés. Aux fins de la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, les employeurs, dont Ingénieurs Canada, sont tenus de recueillir des renseignements et d'analyser leur effectif afin de déterminer le degré de sous-représentation des personnes appartenant aux groupes désignés et de préparer un plan d'équité en matière d'emploi qui précise les politiques et les pratiques positives mises en place pour l'embauche, la formation, la promotion et le maintien en poste des personnes appartenant aux groupes désignés et pour la mise en place d'accommodements raisonnables pour ces personnes.

Ingénieurs Canada se conforme à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* au moyen de diverses politiques et pratiques, notamment en :

- Assurant l'équité salariale au moyen d'un régime de rémunération normalisé (*RH-3 Politique et procédure de rémunération*) (voir aussi la *Loi sur l'équité salariale*);
- Fournissant aux employés des aménagements appropriés sur le lieu de travail (*RH-5 Politique et procédure d'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et *RH-17 Politique d'adaptation pour les personnes handicapées*);
- Offrant aux employés de généreux congés de maternité et congés parentaux (*RH-15 Politique et procédure relatives aux congés de maternité et aux congés parentaux*).
- Adhérant à des programmes qui favorisent la diversité au sein la profession d'ingénieur, par exemple en facilitant le travail du réseau des champions et championnes 30 en 30.

Vérifié par : Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

11. Loi visant à œuvrer pour les travailleurs – Ontario

Loi provinciale qui, en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi* (LNE) exige des employeurs comptant 25 employés ou plus de disposer d'une politique écrite sur la surveillance électronique et d'une autre politique établissant le droit des employés à la déconnexion du travail. Ingénieurs Canada accorde une grande importance à la protection de la vie privée et s'engage à faire preuve de transparence en ce qui concerne les cas possibles de surveillance électronique de ses employés conformément à la *TI-3*,

Politique sur la surveillance électronique des employés. Ingénieurs Canada se conforme à la *Loi visant à œuvrer pour les travailleurs* par la mise en place de RH-14, *Politique sur le droit à la déconnexion*, qui établit que les employés ont le droit de se déconnecter de toute communication liée au travail, ce qui comprend les courriels, les appels téléphoniques, les appels vidéo ou l'envoi ou la réception/lecture d'autres messages, afin d'être libérés de l'exécution du travail lorsqu'ils ne sont pas en service (c'est-à-dire en congé, en vacances ou en dehors de leurs heures normales de travail) sans crainte de représailles.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général et Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

12. Loi de l'impôt sur le revenu - Canada

Loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Toutes les entreprises et les organisations, y compris Ingénieurs Canada, doivent déduire et remettre les montants exigibles en vertu de la Loi à l'égard de tous les salaires, honoraires, commissions et allocations de retraite.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

13. Loi sur le Régime de pensions du Canada - Canada

Loi fédérale qui a établi un système contributif de prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivant liées au revenu au Canada. En vertu de cette loi, les employeurs et les employés doivent verser des cotisations au Régime de pensions du Canada. Ingénieurs Canada se conforme à la Loi en versant les cotisations requises.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

14. Loi sur la taxe d'accise - Canada

Loi fiscale fédérale qui impose des taxes d'accise en lien avec la vente ou la production pour la vente de certains biens. Toutes les entreprises et les organisations, y compris Ingénieurs Canada, sont tenues de déclarer, de payer, de percevoir et de remettre la taxe nette sur les produits et services requise.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

15. Loi sur l'impôt-santé des employeurs - Ontario

Loi provinciale qui a créé l'*impôt-santé des employeurs*, un impôt sur la masse salariale destiné à financer le Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Tous les employeurs de l'Ontario, y compris Ingénieurs Canada, sont tenus de remettre l'*impôt-santé des employeurs* au ministère des Finances de l'Ontario. À la différence du Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, il n'y a pas de partie payée par l'employé. Ingénieurs Canada se conforme à la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs* en veillant à ce que l'impôt approprié soit versé.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

16. Loi sur les régimes de retraite - Ontario

Loi provinciale qui régit tous les régimes de retraite offerts aux personnes employées en Ontario. Ingénieurs Canada veille au respect de la *Loi sur les régimes de retraite* dans l'administration de son régime de retraite, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à l'enregistrement, à la tenue des dossiers et à l'admissibilité des participants.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

17. Loi sur l'assurance-emploi - Canada

Loi fédérale qui a créé le Programme d'assurance-emploi, qui fournit un revenu temporaire aux personnes au chômage pour les soutenir pendant qu'elles cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences, en plus de verser des prestations aux travailleurs qui ont besoin d'un congé en raison de certaines circonstances. Tous les employeurs du Canada, y compris Ingénieurs Canada, sont tenus de déduire et de verser les cotisations des employeurs et des salariés à l'assurance-emploi.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

18. Code criminel (le « Code ») - Canada

Code fédéral de lois définissant les conduites qui peuvent constituer des infractions criminelles. Le Code indique également les formes de punition qui conviennent à chaque infraction et la procédure à suivre pour les poursuites. Le Code s'étend aux entreprises et aux organisations, et contient des dispositions relatives à la détermination de la peine et à la sanction des organisations qui sont jugées responsables de crimes. Ingénieurs Canada se conforme au Code en s'abstenant de participer à toute activité considérée comme criminelle et en adhérant aux politiques opérationnelles suivantes :

- *FI-7 Politique de lutte contre la fraude*, qui met en place des contrôles pour prévenir et détecter tous les cas de fraude et y répondre;
- *RH-2 Politique et procédure en matière de violence, de discrimination et de harcèlement au travail*, qui met en place des mesures visant à prévenir la violence, la discrimination et le harcèlement au travail;
- *Politique du conseil 7.10 Dénonciation*, qui permet aux membres du personnel, aux bénévoles et aux administrateurs et administratrices de faire part de leurs préoccupations concernant des comportements contraires à l'éthique, dangereux ou illégaux.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général, Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines, et Derek Menard, directeur, Finances

19. Loi sur la concurrence - Canada

Loi fédérale qui régit la conduite de la plupart des affaires au Canada afin de maintenir et d'encourager la concurrence pour promouvoir l'efficacité et l'adaptabilité de l'économie canadienne. La *Loi sur la concurrence* contient des dispositions criminelles et civiles visant à prévenir les pratiques anticoncurrentielles sur le marché canadien. Toutes les entreprises et les organisations qui font des affaires au Canada, y compris Ingénieurs Canada, doivent se conformer à la *Loi sur la concurrence*. Ingénieurs Canada s'assure de ne pas contrevenir à l'article 52 de la *Loi sur la concurrence*, qui porte sur les représentations fausses ou trompeuses, les exigences de divulgation et les pratiques commerciales trompeuses. En particulier, l'équipe juridique d'Ingénieurs Canada collabore avec les gestionnaires de programmes pour s'assurer que l'élaboration et la conception des concours sont conformes aux exigences de la *Loi sur la concurrence* et rédige tous les documents relatifs aux concours de façon que le nombre et la valeur des prix et toute information disponible qui influe de façon importante sur les chances de gagner soient divulgués de façon appropriée.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

20. Loi sur le lobbying - Canada

Loi fédérale qui régleme les activités des lobbyistes au Canada. La *Loi sur le lobbying* impose certaines obligations de divulgation et donne au commissaire au lobbying le mandat d'établir et de tenir un Registre des lobbyistes. La *Loi sur le lobbying* contient également certaines dispositions relatives aux infractions et aux sanctions en cas de non-conformité. Les lobbyistes rémunérés, y compris les lobbyistes-conseils et les lobbyistes salariés, qui communiquent avec le gouvernement fédéral pour le compte d'un tiers sont tenus de se conformer à la *Loi sur le lobbying*. La *Loi sur le lobbying* définit le lobbying comme toute communication, orale ou écrite, avec un titulaire d'une charge publique désignée (TCPD) concernant des questions réglementées par la Loi.

Ingénieurs Canada est soumis aux exigences visant les « lobbyistes agissant pour le compte d'une organisation » de la *Loi sur le lobbying*. Le chef de la direction est responsable du dépôt des déclarations au plus tard le 15 de chaque mois, qui doivent indiquer toutes les communications orales et organisées entre les employés rémunérés ou les bénévoles et les TCPD sur des questions visées par la Loi. Trois (3) membres du personnel d'Ingénieurs Canada sont inscrits au registre, le chef de la direction étant le responsable désigné, sans toutefois être nommé lobbyiste inscrit pour la durée de l'interdiction de cinq ans imposée par la Loi. Ces personnes déclarent que les communications avec des TCPD constituent une partie importante de leurs fonctions cumulatives avec les TCPD (établie à huit heures combinées ou plus sur une période de quatre semaines consécutives). Les membres du personnel qui ne sont pas inscrits au Registre ont été avisés verbalement de ne pas discuter des avis d'Ingénieurs Canada avec des TCPD. Bien que les personnes frappées d'interdiction d'exercer des activités de lobbying en vertu de la Loi ne puissent pas participer à une communication orale et organisée avec un TCPD, elles peuvent participer à des délibérations internes concernant les stratégies et les tactiques des responsables des communications. Elles peuvent également communiquer avec les TCPD d'autres façons qui ne sont pas régies par la *Loi sur le lobbying*, par exemple, au moyen d'une demande d'informations, d'un mémoire à un comité parlementaire ou encore d'une consultation publique. De plus, lorsque des bénévoles participent en personne à des journées de représentation, ils reçoivent une formation sur la façon de communiquer avec des TCPD.

Vérifié par : Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques et Relations gouvernementales

En date du 11 septembre 2025

Par :



Philip Rizcallah, P. Eng
Chef de la direction

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport sur les activités de représentation : juin 2024 – juin 2025		2.6
Objet :	Fournir un résumé des activités de représentation menées par Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral de juin 2024 à juin 2025.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil) Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie (RC) Réputation ternie (risque du conseil)	
Préparé par :	Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Contexte

- Chaque année, Ingénieurs Canada fournit un rapport sommaire sur ses efforts de représentation auprès du gouvernement fédéral.
- Ce rapport sert d'aperçu concis pour les organismes de réglementation et le conseil et met en évidence les efforts significatifs et les réalisations importantes d'Ingénieurs Canada de juin 2024 à juin 2025 en ce qui concerne la représentation de la profession et des organismes de réglementation.

Rapport de situation

- Le rapport est inclus à titre d'information.

Prochaines étapes

- Les efforts de représentation se poursuivront comme prévu.

Annexes

- **Annexe 1** : Rapport sur les activités de représentation : juin 2024 – juin 2025

Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Rapport sur les activités de représentation : juin 2024 – juin 2025

L'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales d'Ingénieurs Canada joue un rôle essentiel dans la représentation de la voix des organismes de réglementation et de la profession d'ingénieur dans ses interventions auprès du gouvernement fédéral. Nos efforts de représentation concernent les problèmes réglementaires et la représentation des intérêts des organismes de réglementation du génie et de la profession d'ingénieur. Tout au long de la session parlementaire 2024-2025 et des élections fédérales de 2025, notre équipe s'est attachée à entretenir les contacts existants et à en établir de nouveaux avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires fédéraux, tout en s'engageant dans une planification à long terme des relations gouvernementales en vue de la formation d'un nouveau gouvernement fédéral. Voici quelques points saillants de nos travaux de représentation au cours de cette période.

Mémoires à l'intention du gouvernement

Ingénieurs Canada est souvent invité à contribuer à des consultations avec le gouvernement fédéral sur divers enjeux qui ont une incidence sur la profession d'ingénieur et la société. Nous surveillons également de manière proactive les politiques et le programme législatif du gouvernement afin de déterminer les contributions possibles au nom de la profession d'ingénieur. L'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a présenté sept mémoires à l'intention du gouvernement fédéral sur des questions et des sujets de préoccupation pertinents pour les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur. Les voici :

7

mémoires à l'intention du gouvernement fédéral sur des questions touchant la

1. [Commentaires d'Ingénieurs Canada au sujet de l'examen général de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste](#)
2. [Présentation au Comité permanent des finances : Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2025](#)
3. [Mémoire en réponse à la consultation intitulée « Développer une stratégie industrielle pour la construction résidentielle »](#)
4. [Mémoire en réponse à la consultation du gouvernement fédéral sur la création d'une main-d'œuvre moderne pour le 21^e siècle](#)
5. [Mémoire à l'intention du gouvernement du Canada pour les consultations en vue de l'examen de l'Accord Canada– États-Unis– Mexique \(ACÉUM\) prévu pour 2026](#)
6. [Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées](#)
7. [Mémoire au nom d'Ingénieurs Canada et de Géoscientifiques Canada en réponse à l'Avis relatif aux politiques 48R2](#)

Bien que le gouvernement fédéral publie généralement son budget chaque printemps, en 2025, aucun budget n'a été présenté comme prévu, en raison des élections fédérales.

Avant les élections, les contributions d'Ingénieurs Canada ont été reconnues comme essentielles au [rapport](#) du Comité permanent des finances du Parlement avant le budget 2025. Ingénieurs Canada a été reconnu comme un contributeur essentiel sur les questions touchant l'équité, la diversité et l'inclusion ; les ministères fédéraux ; les institutions fédérales et la fonction publique ; les peuples autochtones ; et la transition vers la carboneutralité.

En plus de nos mémoires écrits, Ingénieurs Canada influence également le gouvernement fédéral en participant à des consultations et à des présentations en personne. Par exemple, nous avons été des présentateurs et des contributeurs clés à la [Plateforme canadienne d'adaptation et à la séance plénière](#) de Ressources naturelles Canada qui se sont tenues à Vancouver en février 2025. Nous avons également été invités à participer à des discussions au Conseil national de recherches sur l'efficacité dans le secteur de la construction.

Énoncés de principe nationaux

Nos énoncés de principe nationaux sont élaborés en collaboration avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie sur des sujets qui touchent la profession d'Ingénieur et l'intérêt public au sens large. Conformément au plan de travail 2024-2025 du Comité consultatif des affaires publiques, les EPN suivants ont été examinés et approuvés par les organismes de réglementation et le conseil :

4

Énoncés de
principe
nationaux

Énoncés de principe nationaux actualisés :

- [Technologie du génie de l'intelligence artificielle dans les véhicules autonomes et connectés.](#)
- [Réglementation de l'ingénierie en milieu côtier, océanique et en sous-sol connexe.](#)
- [Le rôle des ingénieurs dans la protection et la promotion de l'intérêt public \(Lois en lien avec la profession\)](#)
- [Mobilité de la main-d'œuvre au Canada \(Mobilité nationale et internationale\)](#)

Mobiliser et sensibiliser les parlementaires et les hauts fonctionnaires fédéraux

En 2024-2025, l'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a participé activement à dix réunions de haut niveau avec des parlementaires, des membres du personnel politique, des ministres du gouvernement fédéral et des hauts fonctionnaires fédéraux. Ces réunions ont été déterminantes en ce sens qu'elles ont permis de promouvoir des questions pertinentes pour les organismes de réglementation du génie et la profession et de discuter de ces questions.

10

rencontres avec
les
parlementaires et

- Le sénateur Andrew Cardozo (Ontario)
 - Sujet : Introduction à Ingénieurs Canada
- Kelly Gillis, sous-ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités
 - Sujet : les politiques fédérales sur le logement, les infrastructures et l'adaptation aux changements climatiques ;
- Zachariah Downey, directeur des affaires parlementaires, ministre des Transports et du Commerce intérieur
 - Sujet : Dispositions relatives à la mobilité de la main-d'œuvre et Accord de libre-échange canadien.
- Shahad Khalladi, directrice adjointe, Politique, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres
 - Sujet : Soutien fédéral aux initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion dans la profession d'ingénieur
- Mark Quinlan, sous-ministre adjoint, Services publics et Approvisionnement Canada
 - Sujet : Modifications apportées au processus fédéral d'approvisionnement et au portefeuille fédéral des infrastructures
- Santina Vendra, directrice associée, Direction de la modernisation des politiques et des consignes, Services publics et Approvisionnement Canada
 - Sujet : Exigences de la Loi sur les langues officielles dans les processus fédéraux d'approvisionnement
- Tanay Patel, gestionnaire, Direction de la modernisation des politiques et des consignes, Services publics et Approvisionnement Canada
 - Sujet : Exigences de la Loi sur les langues officielles dans les processus fédéraux d'approvisionnement
- John Burnett, directeur, Relations avec les parties prenantes, Conseil national de recherches
 - Sujet : Initiatives de mobilisation des parties prenantes par l'intermédiaire du Conseil national des recherches
- Gian-Luca Porcari, directeur par intérim, Codes Canada, Conseil national de recherches
 - Sujet : Exigences du Code national du bâtiment relatives à la participation de professionnels à certains types de construction résidentielle
- Christine Roy, directrice, Commerce transfrontière des services, Affaires mondiales Canada
 - Sujet : Services professionnels et considérations réglementaires dans le cadre des négociations commerciales internationales en cours.

Participation à des conseils, délégations, groupes de travail et comités fédéraux

L'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales d'Ingénieurs Canada participe activement à des conseils, des délégations, des groupes de travail et des comités du gouvernement fédéral et à cet égard, elle fournit des conseils précieux, des points de vue politiques et des avis au gouvernement fédéral dans le cadre de divers groupes de travail fédéraux et de l'industrie, et du gouvernement fédéral.

Cela inclut l'adhésion aux entités suivantes :

- Conseil consultatif sur les biens immobiliers du gouvernement fédéral et de l'industrie (FIRPAC) de Services publics et Approvisionnement
- Groupe de travail sur les compétences en adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada
- Conseil consultatif sur l'harmonisation des codes de construction du gouvernement du Canada
- Table ronde de l'industrie de la construction du gouvernement du Canada
- Comité directeur des ingénieurs et comité consultatif sur le projet Professions Advancing Adaptation Competencies du Climate Risk Institute, financé par Ressources naturelles Canada.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Report de la date d'évaluation de l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux 2.7

Objet :	Reporter la date d'évaluation de l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux.
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Orientation stratégique : Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil, sur la recommandation du BCAPG, modifie la date de réévaluation de l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux en vue de la reporter à 2029.
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Roselyne Lampron, conseillère du programme d'agrément Ray Gosine, président du BCAPG Mya Warcken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG
Présenté par :	Ray Gosine, président du BCAPG

Définition du problème ou de l'enjeu

- Le 23 février 2023, le conseil a approuvé l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux (l'Exception provisoire) au moyen d'une politique distincte incluse en tant qu'Annexe 18 dans les [Normes et procédures d'agrément du BCAPG](#) (motion 2023-02-8D).
- L'Exception provisoire visant à éliminer les obstacles liés à l'agrément qui empêchent les étudiants de participer à des échanges internationaux. Elle prévoyait une exception au nombre requis d'unités d'agrément dispensées par des ingénieurs titulaires de permis, également appelées unités d'agrément (UA) spécifiées requises. Elle s'applique à six normes d'agrément et à l'Annexe 1, Règlements pour l'octroi de crédits de transfert, tel que décrit dans la section 6 des Normes et procédures d'agrément du BCAPG.
- Lorsqu'elle a été approuvée, le BCAPG devait « réévaluer l'Exception provisoire d'ici juin 2027, à moins d'être chargé de le faire plus tôt, en vue de formuler une recommandation au conseil d'Ingénieurs Canada sur son statut futur. Cette réévaluation devra prendre en considération les résultats de la Priorité stratégique 1,1 d'Ingénieurs Canada dans le cadre de son Plan stratégique 2022-2024. »
- Bien qu'il semble que l'Exception provisoire ait permis d'éliminer les obstacles liés à l'agrément pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux, selon les données recueillies par Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), certains établissements n'ont pas tiré pleinement parti de cette politique. Une des raisons de cet état de choses pourrait être que la date d'évaluation fixée à juin 2027 ne laisse pas suffisamment de temps aux établissements d'enseignement

supérieur (EES) pour mettre pleinement en œuvre l'Exception provisoire, compte tenu du délai nécessaire pour conclure des ententes avec les établissements d'accueil.

Action ou recommandation proposée

- Le BCAPG recommande de reporter l'évaluation à juin 2029 afin de donner aux EES plus de temps pour profiter de l'Exception provisoire, jusqu'à ce qu'une solution permanente soit mise en place sur la base des conclusions finales du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie.
- La date proposée de juin 2029 :
 - S'aligne sur la durée du Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada ;
 - Couvre une période d'agrément typique complète (six ans) depuis la mise en œuvre de l'Exception provisoire;
 - Donne aux EES du temps pour développer des partenariats internationaux et de collecter des données sur la participation.

Avantages

- La date d'évaluation modifiée correspond aux souhaits des parties intéressées.
- La solution temporaire reste en place pendant que les travaux sur la *réalisation de l'avenir de l'agrément en génie* progressent, en particulier les recommandations 7, 8 et 9.

Risques

- La nature de l'Exception provisoire peut continuer de n'éliminer que partiellement les obstacles liés à l'agrément qui empêchent la participation des étudiants à des échanges internationaux. Cependant, étant donné que le plan de mise en œuvre des recommandations pertinentes du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG n'est pas connu, le BCAPG n'est pas encore en mesure de procéder à des changements de politiques qui mèneraient à une solution plus permanente.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière.

Consultations

- Lors de leurs réunions de printemps, les membres de DDIC et du Comité de liaison des doyens se sont prononcés en faveur de la proposition, soulignant la nécessité d'élaborer une solution permanente.
- Les membres du Groupe des chefs de la direction se sont également prononcés en faveur de la proposition lors de leur réunion de mai 2025.

Autres options envisagées

- Maintenir la date de réévaluation à 2027. Cette option pourrait entraver les progrès réalisés jusqu'à présent et aller à l'encontre des commentaires formulés par DDIC, les EES et les membres du Groupe des chefs de la direction.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Communiquer la décision à toutes les parties intéressées.

Annexes

Annexe 1 : *Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux* (voir la date de réévaluation modifiée à la Section 3, Calendrier)

Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux

1 Justification

La présente Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux est une politique temporaire qui vise à lever les obstacles liés à l'agrément qui empêchent les étudiants inscrits à un programme de premier cycle en génie dans un établissement d'enseignement supérieur (EES) canadien de participer à des échanges internationaux dans le cadre de leur programme d'études.

2 Définitions

Pour les besoins de la présente Exception provisoire, les définitions suivantes s'appliquent.

Priorité stratégique 1.1 d'Ingénieurs Canada — Examiner et valider le but et la portée de l'agrément : Un examen approfondi du processus d'agrément pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Ces travaux devraient permettre de répondre à plusieurs questions relatives à l'agrément, notamment le rôle des ingénieurs dans l'enseignement des programmes de premier cycle en génie. Ils donneront lieu à un document prospectif contenant des orientations destinées à Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, en vue de la mise en œuvre de systèmes qui correspondent aux objectifs de l'agrément et des exigences de formation en vue de l'obtention du permis d'exercice.

Activités d'apprentissage : Il s'agit généralement des cours, mais également d'autres exigences, comme la participation à des séminaires, à des formations ou à des stages, tel que le programme le définit.

Établissement d'attache : Établissement d'enseignement supérieur (EES) canadien qui décerne le diplôme et qui a présenté une demande d'agrément au Bureau d'agrément pour un programme menant à un baccalauréat en génie qui satisfait aux exigences de formation pour l'exercice professionnel du génie.

Établissement d'accueil : Établissement situé à l'extérieur du Canada où l'étudiant qui participe à un échange international effectue une partie de ses études dans le cadre de son programme de premier cycle en génie menant à un diplôme. La qualité de la formation offerte par l'établissement d'accueil doit être reconnue par l'établissement d'attache.

Échange international : Études universitaires suivies par un étudiant dans un établissement d'accueil, lesquelles comprennent une ou plusieurs activités d'apprentissage réalisées pour l'obtention de crédits dans le cadre du programme de premier cycle en génie menant à un diplôme de son établissement d'attache.

Étudiant qui participe à un échange international : Étudiant de premier cycle inscrit à un programme agréé par le BCAPG ou en voie d'obtenir cet agrément qui participe à un échange international dans un établissement d'accueil.

Procédures et processus relatifs aux échanges internationaux : Procédures et processus relatifs aux échanges internationaux de l'établissement d'attache. Pendant une évaluation de l'agrément par le BCAPG, les crédits de transfert octroyés dans le cadre d'échanges internationaux seront considérés comme satisfaisant aux exigences du programme

universitaire en vue de l'agrément uniquement si les procédures et les processus présentés dans la section 7 de l'Exception provisoire sont respectés.

Les normes d'agrément citées dans le présent document renvoient au document intitulé *Normes et procédures d'agrément 2022* du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie.

3 Calendrier

Le BCAPG réévaluera l'Exception provisoire en juin 2029⁷, à moins qu'il ne soit chargé de le faire plus tôt, en vue de formuler une recommandation au conseil d'Ingénieurs Canada. Cette réévaluation prendra en considération les résultats de la Priorité stratégique 1.1 d'Ingénieurs Canada pour 2022-2024.

4 Applicabilité

L'Exception provisoire s'applique uniquement aux étudiants qui participent à des échanges internationaux dans un établissement d'accueil, et ce, uniquement si les procédures et les processus présentés dans la section 7 de l'Exception provisoire sont documentés et respectés.

5 Portée

La présente Exception provisoire vise à lever les obstacles liés à l'agrément auxquels se butent les étudiants qui participent à des échanges internationaux, y compris les normes relatives au contenu du programme d'études qui doit être enseigné par un membre du corps professoral titulaire d'un permis d'exercice en génie canadien et au pourcentage du programme qui doit être suivi à l'établissement d'attache.

6 Normes et procédures d'agrément du BCAPG prises en compte

Plusieurs normes et procédures d'agrément du BCAPG sont touchées par la présente Exception provisoire.

Norme 3.3.1 Admission : Des politiques et des processus attestés doivent être en place en ce qui a trait à l'admission des étudiants. L'admission d'étudiants sur la base de l'intégration d'acquis, des études antérieures, des crédits de transfert et/ou des études d'échange doit être conforme aux règlements pertinents du Bureau d'agrément.

L'Exception provisoire s'applique uniquement aux étudiants participant à des échanges internationaux. L'intégration d'acquis, les études antérieures et les crédits de transfert pour les besoins de l'admission d'étudiants ne relèvent pas de la présente Exception provisoire.

Norme 3.3.2 Passage d'une année à l'autre et obtention du diplôme : Les processus et les politiques doivent être attestés. L'établissement d'enseignement supérieur doit vérifier que les étudiants se conforment à tous ses règlements en ce qui a trait à l'obtention du diplôme dans le programme indiqué sur le relevé de notes et que le programme d'études suivi est conforme à celui du programme agréé. Le nom du programme doit être pertinent pour tous les étudiants qui obtiennent un diplôme de ce programme.

Les programmes de génie dont des étudiants participent à des échanges internationaux sont tenus de mettre en œuvre et de respecter les procédures et les processus indiqués dans la section 7. Les procédures et les processus relatifs aux échanges internationaux de l'établissement d'attache doivent être soumis à l'examen de l'équipe de visiteurs.

Norme 3.4.4.1 Au moins 600 unités d'agrément, constituées d'une combinaison de cours de sciences du génie et de conception en ingénierie faisant partie d'un programme de génie, doivent être dispensées par des enseignants détenant un permis d'exercice du génie ou étant en voie de l'obtenir, conformément à l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice.

Les échanges internationaux sont exemptés de cette norme si les procédures et les processus de vérification prévus dans la section 7 sont respectés.

Norme 3.4.4.4 Au moins 225 unités d'agrément, constituées de cours de conception en ingénierie faisant partie d'un programme de génie, doivent être dispensées par des enseignants détenant un permis d'exercice du génie, conformément à l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice.

Les échanges internationaux sont exemptés de cette norme si les procédures et les processus de vérification prévus dans la section 7 sont respectés.

Norme 3.4.8 Tous les étudiants doivent satisfaire aux exigences relatives au contenu du programme d'études, y compris les étudiants admis sur la base de l'intégration d'acquis, de crédits d'études antérieures de niveau postsecondaire, de crédits de transfert et/ou d'études d'échange.

Les échanges internationaux sont exemptés de cette norme si les procédures et les processus de vérification prévus dans la section 7 sont respectés.

Norme 3.5.5 Statut des membres du corps professoral à l'égard de la profession d'ingénieur : Les professeurs qui donnent des cours portant essentiellement sur les sciences du génie et la conception en ingénierie devraient être titulaires d'un permis d'exercice du génie au Canada.

Les échanges internationaux sont exemptés de cette norme si les procédures et les processus de vérification prévus dans la section 7 sont respectés.

Annexe 1, Règlements pour l'octroi de crédits de transferts, article 1.4 : Il n'y a pas de restrictions imposées aux transferts de crédits entre des programmes agréés par le Bureau d'agrément; cependant, dans tous les cas, au moins la moitié (50 %) du programme doit être effectuée à l'établissement d'attache.

Ce critère est assoupli pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux : au moins 50 % du programme doit être effectué dans le cadre de programmes agréés par le BCAPG, au Canada. Les crédits transférés conformément aux protocoles de transfert de crédit de programme de CÉGEP ou d'établissements affiliés décrits dans l'annexe 1 des

Normes et procédures d'agrément du BCAPG seront considérés comme faisant partie du programme agréé par le BCAPG.

Annexe 1, Règlements pour l'octroi de crédits de transferts, article 2.4.1 : Si un crédit de transfert est accordé pour des cours en sciences du génie ou en conception en ingénierie, l'établissement d'attache doit vérifier, par exemple par le biais d'une entente officielle, que l'expertise, la compétence et le statut professionnel du corps professoral sont substantiellement équivalents à ceux des enseignants donnant les programmes d'études agréés au Canada.

Les échanges internationaux sont exemptés de cet article si les procédures et les processus de vérification prévus dans la section 7 sont respectés.

Annexe 1, Règlements pour l'octroi de crédits de transferts, article 2.4.3 : Dans le cas des crédits de transfert non visés aux articles 2.4.1 [ententes officielles entre l'établissement d'attache et l'établissement d'accueil] ou 2.4.2 [programmes substantiellement équivalents, signataires de l'Accord de Washington, zones de compétence avec lesquelles Ingénieurs Canada a établi une entente de reconnaissance mutuelle], au moins 600 UA en sciences du génie et conception en ingénierie (combinées) et au moins 225 UA en conception en ingénierie doivent être obtenues à l'établissement d'attache et créditées par celui-ci.

Les échanges internationaux sont exemptés de cet article, mais les étudiants qui participent à des échanges internationaux sont toujours assujettis à la norme 3.4.4 (minimum de 900 UA dans une combinaison de sciences du génie et de conception en ingénierie; de ce total, au moins 225 UA doivent être liées aux sciences du génie et au moins 225 UA à la conception en ingénierie). Cependant, ces étudiants ne sont pas tenus d'acquérir ces UA à leur établissement d'attache si les procédures et les processus de vérification prévus dans la section 7 sont respectés.

7 Procédures et processus relatifs aux échanges internationaux

L'établissement d'attache doit consigner l'ensemble des procédures et des processus relatifs aux échanges internationaux. Pour les besoins de la mise en œuvre de l'Exception provisoire, il peut utiliser ses procédures et les processus relatifs à l'évaluation des crédits de transfert.

7.1 Procédures et processus d'évaluation des activités d'apprentissage suivies dans un établissement d'accueil

Conformément à l'article 1.2 de l'annexe 1 des *Normes et procédures d'agrément du BCAPG*, un établissement d'attache doit vérifier et prouver que le niveau de l'activité d'apprentissage pour lequel le crédit est accordé est égal ou supérieur au niveau du programme de génie dispensé par l'établissement d'attache. En outre, en vertu de la présente Exception provisoire, les procédures et processus suivants s'appliquent :

- 1 L'établissement d'attache est tenu d'évaluer la liste des activités d'apprentissage proposées qui seront suivies par l'étudiant qui participe à un échange international.

Les équivalences d'activités d'apprentissage doivent être évaluées par un représentant du programme de l'établissement d'attache (directeur ou directrice du programme, un détenteur de poste équivalent ou une personne désignée) en collaboration avec d'autres membres du corps professoral qui possèdent des connaissances spécialisées dans la discipline, au besoin. Il n'est pas nécessaire de mettre en correspondance chacune des activités d'apprentissage proposées qui seront suivies dans le cadre d'un échange international avec les activités d'apprentissage d'un établissement d'attache. L'ensemble des activités d'apprentissage qui seront suivies dans le cadre d'un échange international sera plutôt évalué pour en établir l'équivalence substantielle par rapport aux exigences d'agrément d'un programme.

- 2 L'établissement d'attache doit mettre en place des procédures et des processus écrits pour vérifier que les activités d'apprentissage de l'établissement d'accueil pour lesquelles un transfert de crédits sera octroyé comportent au moins le même nombre d'UA que celles de l'établissement d'attache conformément aux catégories de contenu de programme mathématiques, sciences naturelles, sciences du génie, conception en ingénierie et études complémentaires du BCAPG.

Dans le cas des activités d'apprentissage de l'établissement d'attache ayant un contenu relevant des sciences du génie ou de la conception en ingénierie, il est obligatoire qu'un représentant du programme de l'établissement d'attache titulaire d'un permis d'exercice du génie au Canada atteste que les activités d'apprentissage de l'établissement d'accueil sont substantiellement équivalentes aux activités d'apprentissage de l'établissement d'attache.

7.2 Exigences pour une visite d'agrément

L'équipe de visiteurs doit avoir accès aux procédures et aux processus de l'établissement d'attache exigés conformément à la section 7.1.

L'équipe de visiteurs doit avoir accès à la description du processus d'évaluation, y compris le nom des responsables de l'autorisation des activités d'apprentissage ou des équivalences de programme pour l'octroi du transfert des crédits obtenus dans le cadre d'un échange international. Il est impératif que ces responsables soient prêts à décrire le processus d'évaluation et à en discuter pendant la visite d'agrément. Par ailleurs, l'équipe de visiteurs doit avoir accès à un maximum de trois exemples de documents pertinents attestant de ce processus.

Approuvé février 2023

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport intermédiaire du deuxième trimestre sur le Plan stratégique		3.3
Objet :	Examiner le rapport intermédiaire de rendement stratégique du TR2	
Lien avec le Plan stratégique /les objectifs :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada en surveillant la mise en œuvre du plan stratégique.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Contexte

- Le [Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada](#) a été approuvé par les membres en mai 2024.
- Chaque orientation stratégique atténue un ou plusieurs risques du conseil.
- Chaque trimestre, le chef de la direction rend compte au conseil des progrès accomplis en vue de l'atteinte des résultats attendus du plan.
- Le présent rapport comporte des comptes rendus des travaux qui se poursuivent dans le cadre du Plan stratégique 2022-2024.

Rapport de situation

- L'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation (communément appelée Réaliser l'avenir de l'AAG ou RAAG)) connaît certains retards en raison de contraintes de ressources. Des ressources ont été réaffectées afin de soutenir ces travaux. On s'attend à ce que cette orientation stratégique soit remise sur la bonne voie d'ici la fin de l'année et achevée d'ici la fin de 2029. Le conseil en discutera au point 3.4 de l'ordre du jour de la réunion actuelle.
- L'orientation stratégique Réaliser une profession inclusive accuse un retard d'un trimestre en raison de contraintes de ressources. Ces travaux devraient être réalisés d'ici la fin du plan stratégique en 2029.
- Toutes les autres orientations stratégiques sont en bonne voie de réalisation.

Prochaines étapes

- Le conseil recevra son troisième rapport trimestriel lors de sa réunion de décembre.

Annexe

- **Annexe 1** : Rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR2

Rapport intermédiaire de rendement stratégique : TR2 de 2025

Les indicateurs ont été approuvés lors de [l'atelier stratégique du conseil de juin 2024](#). Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2025-2029](#) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Légende	État de l'orientation stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2029	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2029	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2029	

Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

État de rendement	Source
Activités planifiées (établies en juin 2024)	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2024
Rapports trimestriels 2025	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
Notre action	Plan stratégique 2025-2029
Les indices du succès	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2024
Comment mesurerons-nous le succès en 2029 ?	

Afin que ce rapport soit succinct, seuls les travaux à réaliser pendant l'année en cours sont représentés dans le rapport trimestriel. Tous les travaux devant être réalisés entre 2025 et 2029 sont présentés dans la section 2 de ce rapport.

Section 1

Réaliser une fédération plus forte

État : 

Activités planifiées	TR1	TR2
Pilier : Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables		
Embaucher un expert <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour diriger l'examen de la gouvernance</i>	Un expert a été embauché.	Terminé
Interroger les organismes de réglementation pour identifier les enjeux, comparer le système actuel à d'autres systèmes de gouvernance et présenter des options au conseil <i>Indicateurs : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation</i> <i>Le consultant propose des mises à jour du système de gouvernance</i>	À venir au deuxième trimestre.	Des entretiens individuels avec les organismes de réglementation sont en cours.
Présenter aux organismes de réglementation, pour validation, les options proposées pour modifier le système de gouvernance <i>Indicateur : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation</i>	À venir au quatrième trimestre.	
Pilier : Opérationnaliser la collaboration et l'harmonisation Résultat : Les organismes de réglementation bénéficient de la collaboration et de l'harmonisation Résultat : La réglementation du génie est cohérente, efficace et efficiente dans tout le Canada		
Mettre en œuvre un processus prévisible et transparent pour sélectionner les futurs domaines de collaboration réglementaire <i>Indicateur : Avec le soutien d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation s'attaquent en collaboration à divers domaines/problèmes de réglementation pendant la durée du plan stratégique</i>	Discussion entamée avec le Groupe des chefs de la direction	Discussions poursuivies avec le Groupe des chefs de la direction

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation

État : 

Activités planifiées	TR1	TR2
Pilier : Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice Résultat : Les organismes de réglementation disposent de systèmes fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice Résultat : Les exigences d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignées et équitables		
Mettre sur pied un groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC) <i>Indicateur : Une gouvernance appropriée du projet est établie</i> <i>Les parties intéressées participent activement aux activités du projet</i>	Les compétences du groupe de travail ont été déterminées et des travaux sont prévus pour confirmer l'approche en matière de gouvernance. Ces travaux devraient être achevés au deuxième trimestre.	<ul style="list-style-type: none"> Retards dans la mise en place d'un groupe consultatif sur le PCSC en raison de contraintes de ressources et de priorités concurrentes. Des ressources supplémentaires ont été affectées. Un retour sur la bonne voie est prévu d'ici la fin du troisième trimestre.
Embaucher un expert <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour créer le profil de compétences</i>	À venir au troisième trimestre.	<ul style="list-style-type: none"> Retards dans l'embauche d'un consultant en raison de contraintes de ressources et de priorités concurrentes. Un consultant a été embauché.
Sélectionner les compétences <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet</i>	À venir au quatrième trimestre.	
Pilier : Agrément Résultat : L'agrément est valorisé par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles		
Décision du conseil d'Ingénieurs Canada d'aller de l'avant concernant les autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les prochaines étapes</i>	Tous les produits livrables du premier trimestre ont été achevés, à l'exception des séances de formation, qui le seront au cours du deuxième trimestre.	<ul style="list-style-type: none"> Des séances de formation et de type <i>Posez-moi toutes vos questions</i> ont eu lieu. Les séances de formation accusent un retard en raison de contraintes de ressources et de la nécessité de clarifier les objectifs des séances. Des recommandations supplémentaires issues du Rapport sur la voie à suivre seront présentées au conseil en octobre 2025 (T3).

Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité

État : 

Activités planifiées	TR1	TR2
<p>Pilier : Initiatives approuvées par le conseil Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation</p>		
<p>Adopter une nouvelle politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) Indicateur : <i>La politique est approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada</i></p>	<p>Des recherches sur les meilleures pratiques ainsi que sur les besoins d'Ingénieurs Canada ont été menées. Des recommandations sur l'intégration des facteurs ESG dans les politiques d'Ingénieurs Canada ont été présentées au Comité sur la gouvernance pour commentaires.</p>	<p>Des recherches sont en cours afin d'éclairer l'approche politique finale qui sera présentée au Comité sur la gouvernance et au conseil pour approbation d'ici la fin du quatrième trimestre.</p>
<p>Pilier : Déterminer notre rôle national pour appuyer les organismes de réglementation Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation</p>		
<p>Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires Indicateur : <i>L'analyse contextuelle est compilée et publiée dans notre site public</i></p>	<p>Un expert a été engagé et analyse actuellement la documentation sur le sujet. Une rencontre a eu lieu avec l'Association médicale canadienne afin d'en apprendre davantage sur sa démarche et ses excuses en ce qui concerne les préjudices subis par les peuples autochtones.</p>	<p>Les consultants ont été sélectionnés et les grandes lignes de l'analyse contextuelle ont été approuvées.</p>

Réaliser une profession inclusive

État : 

Activités planifiées	TR1	TR2
Pilier : Favoriser l'inclusion des femmes Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation		
Diffuser les stratégies et les recommandations relatives au recrutement et au maintien en poste <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>	Un examen des programmes existants a été réalisé sous l'angle de l'intersectionnalité et de l'impact sur le système.	<ul style="list-style-type: none"> • En raison de contraintes de ressources toujours présentes, ce projet accuse un retard. • D'après les récentes discussions avec le groupe de travail des chefs de la direction, la rédaction d'un narratif sur la théorie du changement devrait être reportée au quatrième trimestre. • Les consultations avec les organismes de réglementation et les employeurs seront reportées au troisième trimestre.
Pilier : Favoriser la vérité et la réconciliation : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation		
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur : L'analyse est effectuée et les résultats sont incorporés dans le travail d'Ingénieurs Canada</i>	Des consultations auprès du Comité consultatif autochtone ont été effectuées au sujet d'un cadre pour la portée proposée des travaux visant la vérité et la réconciliation.	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons consulté le Comité consultatif autochtone (CCA) au sujet d'un cadre pour la portée proposée des travaux visant la vérité et la réconciliation et l'examen de la documentation sur l'éducation autochtone de la maternelle à la 12^e année. • Nous avons également élaboré une demande de propositions (DP) en consultation avec le CCA pour la réalisation de l'analyse contextuelle.
Offrir une formation au personnel et aux bénévoles <i>Indicateur : Une formation a été offerte au personnel et aux bénévoles</i>	Nous avons fourni aux RH toutes les coordonnées nécessaires pour l'organisation de la formation et demandé que cette formation fasse partie du processus d'orientation des nouveaux membres du personnel.	En bonne voie pour offrir la formation au troisième trimestre.

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs

État : 

Activités planifiées	TR1	TR2
Pilier : Campagne nationale de marketing Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société		
Évaluer l'impact de la campagne Construire l'avenir et publier un rapport sommaire <i>Indicateur : Le rapport est communiqué au conseil et aux organismes de réglementation</i>	Terminé.	
Consulter les organismes de réglementation pour déterminer s'il faut poursuivre une campagne nationale de marketing et comment elle serait financée, le cas échéant <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i>	À venir au troisième trimestre.	<ul style="list-style-type: none"> • Une première discussion avec les chefs de la direction des organismes de réglementation a eu lieu lors de leur réunion de juillet. • Les premières rétroactions éclaireront le processus de consultation en cours ainsi que les approches à adopter à l'avenir.
Pilier : Parcours vers l'ingénierie Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société		
Élaboration et mise en application d'un plan de communication <i>Indicateur : Croissance continue du suivi sur les réseaux sociaux tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique</i>	À venir au deuxième trimestre.	
Le contenu informatif sur le processus d'attribution du permis d'exercice au Canada pour les diplômés de programmes agréés par le BCAPG est maintenu en ligne <i>Indicateur : Consultation stable du contenu au cours de plusieurs années</i>	Le contenu a été publié et est disponible en ligne. Il est trop tôt pour établir une tendance en matière d'intérêt à l'égard de ce contenu.	L'information est fournie en ligne.
Pilier : Les ingénieurs et le leadership Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société		
Réaliser une analyse contextuelle comprenant une évaluation des obstacles et des possibilités, des entretiens avec des cadres et des recommandations stratégiques <i>Indicateur : Le rapport sur ce travail est validé par le groupe consultatif et par les organismes de réglementation</i>	À venir au deuxième trimestre.	
Créer un groupe consultatif et une charte du projet <i>Indicateur : Le groupe consultatif est créé par le chef de la direction</i>	À venir au troisième trimestre.	

Section 2

La section suivante met en évidence en quelle année chaque indicateur devrait être réalisé :

Réaliser une fédération plus forte					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance					
Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables					
Mettre sur pied un Groupe de travail pour l'examen de la gouvernance <i>Indicateur : Création du groupe de travail (réalisé en 2024)</i>					
Embaucher un expert <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour diriger l'examen de la gouvernance (terminé)</i>					
Interroger les organismes de réglementation pour déterminer les enjeux, comparer le système actuel à d'autres systèmes de gouvernance et présenter des options au conseil <i>Indicateurs : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation Le consultant propose des mises à jour du système de gouvernance</i>					
Présenter aux organismes de réglementation, pour validation, les options proposées pour modifier le système de gouvernance <i>Indicateur : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation</i>					
Soumettre la proposition de gouvernance et le plan de mise en œuvre aux organismes de réglementation pour consultation et approbation ultérieure <i>Indicateur : Les organismes de réglementation approuvent les modifications apportées au système de gouvernance</i>					
Mettre en œuvre et surveiller le système de gouvernance révisé <i>Indicateur : Les membres ne proposent aucune autre modification du système de gouvernance pour la durée du plan stratégique</i>					
Pilier : Financement à long terme					
Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables					
Renouveler l'entente de financement à long terme <i>Indicateur : Les organismes de réglementation renouvellent l'entente de financement à long terme</i>					
Pilier : Opérationnaliser la collaboration et l'harmonisation					
Résultat : Les organismes de réglementation bénéficient de la collaboration et de l'harmonisation					
Résultat : La réglementation du génie est cohérente, efficace et efficiente dans tout le Canada					
Mettre en œuvre un processus prévisible et transparent pour sélectionner les futurs domaines de collaboration réglementaire <i>Indicateur : Avec le soutien d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation s'attaquent en collaboration à divers domaines/problèmes de réglementation pendant la durée du plan stratégique</i>					
Évaluer le succès de l'Énoncé national de collaboration de cinq ans <i>Indicateur : Des leçons ont été tirées et les activités menées pendant cinq ans ont donné lieu à des succès (et à des échecs) qui peuvent être utilisés pour faire évoluer l'énoncé</i>					
Les organismes de réglementation ont convenu de réviser l'Énoncé national de collaboration <i>Indicateur : Les organismes de réglementation conviennent de renouveler un énoncé actualisé</i>					

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice Résultat : Les organismes de réglementation disposent de systèmes fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice Résultat : Les exigences d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignées et équitables					
Mettre sur pied un groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC) <i>Indicateur : Une gouvernance appropriée du projet est établie</i> <i>Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (à venir au deuxième trimestre)</i>					
Embaucher un expert <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour soutenir l'étude pilote du PCSC (à venir en 2025)</i>					
Sélectionner les compétences <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (à venir en 2025)</i>					
Entreprendre l'étude pilote du PCSC <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (à venir en 2026)</i>					
Communiquer le rapport sur les résultats <i>Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet</i>					
Décider des prochaines étapes <i>Indicateur : Le conseil approuve les changements</i>					
Pilier : Agrément Résultat : L'agrément est valorisé par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles					
Décision du conseil d'Ingénieurs Canada de donner suite à d'autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les prochaines étapes</i>					
Faire approuver par le conseil d'Ingénieurs Canada les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés. <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés</i>					
Créer un nouveau groupe des politiques afin de tenir compte du nouveau but et de la nouvelle portée de l'agrément <i>Indicateur : Un groupe des politiques approprié est créé</i>					
Embaucher un consultant pour rédiger les nouvelles politiques <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour rédiger les nouvelles politiques</i>					
Embaucher un consultant pour aider à la gestion du changement dans l'ensemble du système <i>Indicateur : Un consultant est embauché pour gérer le changement dans l'ensemble du système</i>					
Faire approuver le retrait de l'exigence du cheminement minimum par le conseil d'Ingénieurs Canada <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le retrait de l'exigence du cheminement minimum</i>					
Mettre au point un rapport sur les conclusions concernant la faisabilité de l'acceptation des évaluations des EES <i>Indicateur : Le rapport sur les conclusions est rendu public</i>					
Réviser et faire approuver les normes et procédures d'agrément du BCAPG (normes, politiques et principes) <i>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les normes d'agrément</i> <i>Le BCAPG approuve les politiques et les principes</i>					

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger					
Résultat : Les organismes de réglementation disposent d'exigences efficaces, efficaces, cohérentes et équitables pour l'évaluation de la formation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG					
Élaborer une analyse de rentabilité <i>Indicateur : L'analyse de rentabilité est élaborée et le personnel recommande sa présentation au conseil</i>					
Présenter l'analyse de rentabilité <i>Indicateur : Le conseil détermine que la proposition est viable et l'approuve pour consultation auprès des organismes de réglementation</i>					
Consulter les organismes de réglementation au sujet des options viables <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i>					
Assurer la transition d'autres services et programmes d'Ingénieurs Canada, si nécessaire <i>Indicateur : Un plan est approuvé et mis en œuvre le cas échéant</i>					

Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Initiatives approuvées par le conseil					
Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation					
Adopter une nouvelle politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) <i>Indicateur : La politique est approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada</i>					
Étudier et évaluer les exigences et les incidences d'une organisation carboneutre <i>Indicateur : Rapport préparé et présenté au conseil d'Ingénieurs Canada</i>					
Décider s'il faut devenir ou non une organisation carboneutre <i>Indicateur : Décision prise par le conseil d'Ingénieurs Canada</i>					
Pilier : Définir notre rôle national pour appuyer les organismes de réglementation					
Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation					
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur : L'analyse contextuelle est compilée et publiée dans notre site public</i>					
Tenir un atelier et consulter les organismes de réglementation sur les options concernant le rôle d'Ingénieurs Canada <i>Indicateur : Les organismes de réglementation participent à l'atelier et éclairent les options documentées dans le rapport de consultation</i>					
Déterminer comment la profession peut soutenir les ODD de l'ONU <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini et des domaines prioritaires pour la profession qui sont approuvés par le conseil</i>					

Réaliser une profession inclusive

Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Favoriser l'inclusion des femmes					
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Diffuser les stratégies et les recommandations relatives au recrutement et au maintien en poste <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>					
Diffuser les recommandations concernant le repositionnement de 30 en 30 <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>					
Mettre en œuvre les recommandations en collaboration avec les organismes de réglementation, les EES et les employeurs <i>Indicateur : Les recommandations sont mises en œuvre d'ici la fin du plan stratégique</i>					
Pilier : Adopter l'IDEA					
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Investir dans les efforts de renforcement des capacités des organisations clés <i>Indicateur : La portée du cadre d'évaluation existant est actualisée pour inclure l'accessibilité, et de nouveaux partenariats sont explorés</i>					
Consulter les organismes de réglementation pour définir le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement de l'accessibilité <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini déterminé par les organismes de réglementation</i>					
Devenir un employeur d'excellence en matière d'IDEA <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a établi des objectifs et des mesures de succès internes pour devenir un employeur d'excellence en matière d'IDEA</i>					
Pilier : Favoriser la vérité et la réconciliation					
Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur : L'analyse est effectuée et les résultats sont incorporés dans le travail d'Ingénieurs Canada</i>					
Offrir une formation au personnel et aux bénévoles <i>Indicateur : Une formation a été offerte au personnel et aux bénévoles</i>					
Établir des partenariats avec des associations, des conseils et des organismes autochtones <i>Indicateur : Les partenariats sont documentés et ont des objectifs clairs</i>					
Examiner les processus et politiques internes et les énoncés de principe nationaux alignés sur notre engagement à donner suite aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) <i>Indicateur : L'étude comparative par rapport aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été réalisée et la voie à suivre pour opérer des changements a été identifiée</i>					

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Campagne nationale de marketing					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Évaluer l'impact de la campagne Construire l'avenir et publier un rapport sommaire <i>Indicateur : Le rapport est communiqué au conseil et aux organismes de réglementation</i>					
Consulter les organismes de réglementation pour déterminer s'il faut poursuivre une campagne nationale de marketing et comment elle serait financée, le cas échéant <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i>					
Exécuter les prochaines étapes convenues lors de la consultation <i>Indicateur : Le rapport de consultation est communiqué aux organismes de réglementation et mis en œuvre</i>					
Pilier : Parcours vers l'ingénierie					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Élaboration et mise en application d'un plan de communication <i>Indicateur : Croissance continue du suivi sur les réseaux sociaux tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique</i>					
Le contenu informatif sur le processus d'attribution du permis d'exercice au Canada pour les diplômés de programmes agréés par le BCAPG est maintenu en ligne <i>Indicateur : Consultation stable du contenu au cours de plusieurs années</i>					
Procéder à une évaluation à mi-chemin et rajuster l'approche et le contenu si nécessaire <i>Indicateur : L'évaluation est effectuée et la voie à suivre est communiquée</i>					
Pilier : Les ingénieurs et le leadership					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Réaliser une analyse contextuelle comprenant une évaluation des obstacles et des possibilités, des entretiens avec des cadres et des recommandations stratégiques <i>Indicateur : Le rapport sur ce travail est validé par le groupe consultatif et par les organismes de réglementation</i>					
Créer un groupe consultatif et une charte du projet					
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie					

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Réaliser l'avenir de l'agrément en génie		3.4
Objet :	Envisager les prochaines étapes pour les recommandations du <i>Rapport sur la voie à suivre</i> du projet Avenir de l'agrément en génie	
Lien avec le Plan stratégique / les objectifs :	Orientation stratégique : Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p>Motion 1 : <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada charge le BCAPG de mettre au point et de recommander au conseil pour approbation les modifications pertinentes aux normes d'agrément conformément aux recommandations 7, 8 et 9 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG. Le BCAPG devra faire rapport au conseil sur les modifications proposées et les plans de mise en œuvre, pour examen lors d'une prochaine réunion.</i></p> <p>Motion 2 : <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la tenue d'un sommet sur l'agrément axé sur les résultats en septembre 2026 (réf. recommandations 4, 5 et 6 du Rapport sur la voie à suivre : Agrément axé sur les résultats).</i></p> <p>Motion 3 : <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les travaux futurs du personnel d'Ingénieurs Canada et d'autres parties, le cas échéant, concernant les recommandations 11, 14, 17 et 18 du Rapport sur la voie à suivre (Rendement des investissements, Gestion du changement, Participation de l'industrie et Valeurs fondamentales).</i></p>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le conseil d'Ingénieurs Canada a reçu le Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) lors de sa réunion du 9 décembre 2024.
- À ce jour, deux des 18 recommandations ont été mises en œuvre.
- Le conseil est chargé de déterminer la marche à suivre pour les 16 recommandations restantes.

Contexte

- Dans le cadre de son Plan stratégique 2022-2024, Ingénieurs Canada a entrepris un projet [nommé Avenir de l'agrément en génie \(AAG\)](#) qui visait à examiner et valider le but et la portée de l'agrément.
- [Les rapports sur le projet](#) se trouvent dans le site Web du projet Avenir de l'agrément en génie.

- Le [Rapport sur la voie à suivre](#) du projet AAG présente 18 recommandations et jette les bases de l'orientation stratégique 2025-2029 : [Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation](#) (communément appelée Réaliser l'AAG ou RAAG).
- Le 9 décembre 2024, le conseil a décidé ce qui suit, dans la motion 2024-12-4D :
 - a) QUE le Rapport sur la voie à suivre soit transmis au conseil à titre d'information.
 - b) QUE le Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance étudie la séparation des fonctions relatives aux politiques du BCAPG d'avec ses activités opérationnelles, conformément à la recommandation 15 du rapport.
 - c) QUE le chef de la direction lance une étude pilote et son approche pilote, conformément au mandat de l'étude pilote sur le Profil de compétences à spectre complet, tel qu'il a été affiné à partir de la recommandation 12 du rapport.
 - d) QUE le personnel prépare et organise une série de séances d'information virtuelles pour faire mieux connaître les incidences des recommandations du rapport sur le système d'agrément actuel.
- Le conseil a également convenu que le personnel d'Ingénieurs Canada devrait continuer à l'informer en temps voulu au sujet des autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre.
- Les travaux se poursuivent maintenant dans le cadre de l'orientation stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada intitulée Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation (qu'on appelle RAAG comme mentionné précédemment).

Action/recommandation proposée

- Le personnel a préparé trois propositions à l'intention du conseil, présentées séparément sous forme de motions 1, 2 et 3. **Chaque motion doit être examinée et faire l'objet d'un vote de façon indépendante.** L'issue de l'une des motions n'aura pas d'incidence sur l'examen, la discussion ou le résultat des autres. Chaque proposition est indépendante et doit être évaluée selon ses propres mérites.

Motion 1 : *QUE le conseil d'Ingénieurs Canada charge le BCAPG de recommander au conseil pour approbation les modifications pertinentes aux normes d'agrément conformément aux recommandations 7, 8 et 9 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG. Le BCAPG devra faire rapport au conseil sur les modifications proposées et les plans de mise en œuvre, pour examen lors d'une prochaine réunion.*

Description

- Les recommandations 7 et 8 concernent les normes d'agrément liées aux exigences en matière de permis d'exercice des membres du corps professoral (7) ainsi que la volonté d'explorer des alternatives à ces exigences (8). La recommandation 9 concerne les programmes d'échange d'étudiants.
- Les mesures de haut niveau susceptibles d'être prises pour mener à bien ce travail sont les suivantes :
 - Le BCAPG et DDIC approuvent conjointement un énoncé qui définit l'objectif et les résultats d'un contact substantiel et significatif des étudiants avec des ingénieurs titulaires du permis d'exercice.
 - Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, réexamine les normes d'agrément existantes à la lumière de cet énoncé d'objectif.
 - Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, révisé les normes d'agrément et élabore un énoncé d'interprétation, donnant ainsi aux établissements d'enseignement supérieur (EES) et aux équipes de visiteurs une latitude et une flexibilité suffisantes pour répondre aux normes.

- Conformément à la politique 9.1 du conseil, *Rapport sur les normes et les procédures d'agrément*, le BCAPG consulte les parties intéressées au sujet des normes révisées et de l'énoncé d'interprétation qui s'y rapporte.
- Le BCAPG recommande au conseil d'Ingénieurs Canada des modifications appropriées aux normes, éclairées par la rétroaction des parties intéressées, d'ici octobre 2026.
- Le BCAPG examine l'*Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux* afin de déterminer la meilleure voie à suivre à la lumière des modifications recommandées aux normes d'agrément.
- Les travaux du BCAPG sur ces recommandations seront détaillés dans son plan de travail 2026 et feront tout le temps référence aux activités et aux progrès globaux réalisés dans le cadre du projet RAAG.
- Les recommandations du BCAPG devraient être présentées à la réunion du conseil d'octobre 2026.

Considérations

Avantages

- L'approche proposée s'appuie sur le travail :
 - Déjà investi par le BCAPG dans son document de réflexion de mai 2024 *Réexamen des unités d'agrément (UA) spécifiques dans l'évaluation des programmes de génie* et les discussions subséquentes avec les parties intéressées de l'agrément.
 - Déjà inclus dans la portée du plan de travail 2025 approuvé du BCAPG, où le Comité des politiques et procédures (P&P) du BCAPG et le Comité de liaison des doyens (DLC) de DDIC conçoivent conjointement un énoncé définissant l'objectif et les résultats d'un contact substantiel et significatif des étudiants avec des ingénieurs titulaires du permis d'exercice (recommandation 8 du Rapport sur la voie à suivre).
- Il y a une occasion de tirer parti de nouvelles méthodes de travail, comme le recommande le Rapport sur la voie à suivre, notamment la conception conjointe et l'élaboration de normes d'agrément révisées qui sont davantage axées sur les résultats (ce qui pourrait, à l'avenir, faciliter les travaux liés à la recommandation 4 du rapport, une fois celle-ci approuvée).
- La proposition concorde également avec la recommandation de 2025 du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément du BCAPG, qui vise à cerner des solutions de rechange aux normes d'agrément exigeant qu'un volume minimal de cours de sciences du génie ou de conception en ingénierie faisant partie d'un programme de génie soit donné par des enseignants détenant un permis d'exercice du génie (communément appelées normes des UA spécifiques), en fonction des commentaires des parties intéressées.

Risques

- Certaines parties intéressées de l'agrément pourraient ne pas être d'accord avec la nécessité de réexaminer les normes relatives aux UA spécifiques, comme le préconise la recommandation 7 du Rapport sur la voie à suivre.
- Toutefois, certains groupes de parties intéressées estiment que la mise en œuvre des recommandations du rapport est déjà trop lente et que ces recommandations devraient avancer avec peu de recherches ou de travaux supplémentaires.

Répercussions financières

- Le budget nécessaire à ces travaux a déjà été alloué dans le cadre du budget opérationnel de l'agrément et/ou du budget de l'orientation stratégique Réaliser l'avenir de l'agrément en génie.

Autres options envisagées

- La possibilité de créer un nouveau groupe de travail pour entreprendre cette tâche a été envisagée, mais n'a pas été retenue compte tenu du mandat du BCAPG, de l'état d'avancement de ses travaux et

du fait que le BCAPG dispose déjà de l'expertise nécessaire en ce qui concerne d'élaboration de normes d'agrément.

Consultations

- Une première consultation sur l'énoncé conjoint du BCAPG et de DDIC (tel que rédigé par le Comité P&P / le CLD) (recommandation 8 du Rapport sur la voie à suivre) a eu lieu avec les chefs de la direction des organismes de réglementation.

Motion 2 : *QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la tenue d'un sommet sur l'agrément axé sur les résultats en septembre 2026 (réf. recommandations 4, 5 et 6 du Rapport sur la voie à suivre : Agrément axé sur les résultats).*

Description

- L'action proposée favorise une prise de décision éclairée concernant l'agrément axé sur les résultats, un élément essentiel sous-jacent à de nombreuses recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG.
- Il est envisagé de tenir une rencontre en personne de deux jours, sur invitation seulement, qui réunira les parties intéressées de l'écosystème canadien du génie pour leur permettre de s'informer et de discuter de la transition vers un modèle d'agrément axé sur les résultats au Canada.
- Nombre de participants prévu : 120 (membres du conseil d'IC, chefs de la direction, BCAPG, BCCAG, GNRA; Groupe consultatif de l'étude pilote et Groupe de travail RAAG; représentants de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada et étudiant.e.s en génie; personnel d'Ingénierie Canada, contributeurs.trices externes et panélistes).
- Le personnel d'Ingénieurs Canada inviterait des experts internationaux en matière d'agrément axé sur les résultats et issus d'autres systèmes de réglementation similaires.
- Plus précisément, l'atelier permettrait :
 - D'explorer les normes actuelles relatives aux qualités requises des diplômés (QRD) et à l'amélioration continue (AC).
 - D'aborder les sujets suivants :
 - les conclusions de la récente étude du BCAPG sur les tendances en matière de conformité aux normes QRD/AC;
 - les exigences de l'Accord de Washington pour les signataires à part entière, pertinentes pour l'agrément/l'évaluation axé(e) sur les résultats;
 - les principaux enseignements tirés par les membres du BCAPG qui ont récemment participé à des équipes d'examen de l'Accord de Washington, ainsi que les pratiques prometteuses relevées par les membres lors de leur analyse des rapports d'examen périodique et de vérification en juin 2025.

Considérations

Avantages

- Permet aux parties intéressées de l'écosystème canadien du génie de mieux comprendre l'agrément axé sur les résultats et de voir comment les réussites observées dans d'autres régions et industries réglementées peuvent servir de base à des changements au Canada.
- Permet aux décideurs d'être mieux informés avant d'approuver les recommandations connexes du Rapport sur la voie à suivre.
- Permet de communiquer à un large éventail de parties intéressées des mises à jour sur tout autre travail effectué à ce jour dans le cadre du projet RAAG.

- Un événement unique en personne est préférable à une série de consultations, car il permet à tous les participants de recevoir l'information en même temps tout en favorisant la collaboration et le partage.

Risques

- Le sommet nécessitera d'importantes ressources financières et humaines; une approbation précoce permettra une planification et une mise en œuvre efficaces.

Répercussions financières

- Le budget estimatif du sommet a été inclus dans le budget proposé pour 2026. À ce jour, le budget prévu est d'environ 200 000 \$. La majeure partie de ce montant correspond à des fonds qui avaient été prévus au budget mais non dépensés en 2025.
- Le comité organisateur examinera les possibilités de commandite.
- Pour réduire les coûts, la date du sommet sera choisie de manière à coïncider avec les réunions déjà prévues du BCAPG, du BCCAG et du GNRA en septembre 2026.

Autres options envisagées

- Il ne serait pas possible d'informer séparément le vaste éventail de parties intéressées sans la tenue du sommet.

Consultations

- Aucune consultation supplémentaire n'a été effectuée à ce jour.

Motion 3 : *QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les travaux futurs du personnel d'Ingénieurs Canada et d'autres parties, le cas échéant, concernant les recommandations 11, 14, 17 et 18 du Rapport sur la voie à suivre (Rendement des investissements, Gestion du changement, Participation de l'industrie et Valeurs fondamentales).*

Description

- Les actions proposées feront progresser l'orientation stratégique RAAG en permettant d'exécuter les recommandations d'ordre administratif (c.-à-d. celles qui servent de base aux travaux futurs liés au système d'agrément ainsi qu'aux travaux en cours visant à mettre en œuvre les changements requis).
- La recommandation 11, Rendement des investissements, vise à garantir que les travaux réalisés dans le cadre du projet RAAG apportent une valeur ajoutée tant aux parties intéressées qu'à l'ensemble du projet. Il est proposé que
 - le personnel d'Ingénieurs Canada travaille avec les parties intéressées et des consultants (si nécessaire) pour :
 - Institutionnaliser la conception collaborative (conception conjointe) dans les activités et les initiatives relevant de l'orientation stratégique Réaliser l'AAG;
 - Favoriser une intendance collective grâce à la collaboration, la consultation et une communication ouverte.
- Les travaux relatifs à la recommandation 14, Gestion du changement, appuieront toute transition vers un état futur qui sera nécessaire à la suite des approbations du conseil d'Ingénieurs Canada et des travaux connexes.
- La recommandation 17, Participation de l'industrie, sera mise en œuvre en intensifiant les consultations auprès de l'industrie et en mettant à contribution, lorsque possible et pertinent, les membres de ce groupe de parties intéressées dans les groupes liés au projet RAAG.
- Pour donner suite à la recommandation 18, Valeurs fondamentales, le personnel d'Ingénieurs Canada fournira des conseils, du soutien et un leadership significatif dans tous les travaux liés au projet RAAG dans les catégories de valeurs (au besoin et lorsque pertinent) suivantes : conception conjointe, intendance collective, changement transformateur, soutien proactif, équité et communication. À

noter : bien qu'il ait été mentionné dans le Rapport sur la voie à suivre comme une valeur fondamentale, l'élément « axé sur les résultats » sera examiné spécifiquement dans le cadre d'autres recommandations et sera considéré comme en dehors de la portée des travaux liés à la recommandation 18.

Considérations

Avantages

- Permet de mettre en œuvre plusieurs recommandations d'ordre administratif du Rapport sur la voie à suivre, démontrant la bonne foi du conseil d'Ingénieurs Canada dans le projet RAAG.
- Permet d'adopter, en tant que facteurs essentiels de réussite, les pratiques exemplaires et les aspects avantageux proposés.

Risques

- Disponibilité des ressources
- L'engagement et la rétroaction des parties intéressées seront très importants pour garantir une compréhension collective des travaux entrepris et des prochaines étapes.

Répercussions financières

- Toutes les ressources nécessaires pour soutenir les activités et initiatives ont été incluses dans le budget prévisionnel 2026 du projet RAAG.

Autres options envisagées

- Il ne serait pas logique de confier ces recommandations à l'externe ou de choisir une autre option que de les confier au personnel d'Ingénieurs Canada, compte tenu de ses connaissances, de ses compétences et de l'interconnexion avec les autres activités du projet RAAG.

Consultations

- Aucune consultation supplémentaire n'a été effectuée à ce jour.

Prochaines étapes (si les motions sont adoptées)

- Le conseil sera tenu informé des progrès réalisés par rapport aux actions convenues.
- Toute modification apportée aux normes d'agrément sera soumise au conseil d'Ingénieurs Canada pour approbation.

Annexes

Annexe 1 : Recommandations regroupées du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie

Recommandations regroupées

Les recommandations complètes sont présentées ci-dessous. Les pages entre crochets indiquent où elles se trouvent dans le rapport.

FORCES DU SYSTÈME D'AGRÉMENT

1. Déterminer et intégrer stratégiquement les forces du système actuel dans le cadre à venir. [[page 19](#)]

LE BUT ET LA PORTÉE DE L'AGRÉMENT

2. Appuyer les énoncés sur le but et la portée révisés de l'agrément. [[page 27](#)]

PARAMÈTRES DE CONCEPTION DU FUTUR SYSTÈME D'AGRÉMENT

3. Adopter les paramètres de conception décrits comme cadre fondamental pour le futur système d'agrément. [[page 31](#)]

RÉSULTATS

4. Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats comme pierre angulaire du changement à venir du système. [[page 34](#)]
5. Supprimer les critères liés à la mesure du contenu du programme d'études avec les unités d'agrément (UA). Mettre l'accent sur les qualités requises des diplômés jusqu'à ce qu'une transition vers le PCSC puisse être effectuée. [[page 34](#)]

CHEMINEMENT MINIMUM

6. Retirer le concept de « cheminement minimum ». [[page 35](#)]

PERMIS D'EXERCICE DES MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL

7. Accepter certaines recommandations présentées par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) en ce qui concerne les exigences en matière de permis d'exercice des membres du corps professoral, notamment :
 - a. Le BCAPG devrait approuver le principe selon lequel les programmes de génie doivent faire intervenir de manière substantielle et significative des professionnels titulaires d'un permis d'exercice dans la formation des futurs professionnels.

- b. Le BCAPG et les équipes de visiteurs devraient interpréter les normes d'agrément actuelles relatives au rôle de l'ingénieur dans la formation des étudiants d'une manière qui permette aux EES d'avoir plus de flexibilité en ce qui concerne les mécanismes visant à faciliter une participation substantielle et significative de professionnels titulaires d'un permis d'exercice dans le processus de formation des ingénieurs.
 - c. Le BCAPG doit exiger des Établissements d'enseignement supérieur (EES), sur la base du cheminement minimum pouvant être vérifié par les équipes de visiteurs, de démontrer que les diplômés ont développé le niveau attendu de compréhension et d'engagement en matière de professionnalisme.
 - d. Le BCAPG devrait retirer l'application des normes relatives aux UA spécifiques et de l'exigence selon laquelle l'expérience d'envergure de la conception en ingénierie doit être acquise sous la responsabilité professionnelle d'enseignants titulaires d'un permis d'exercice du génie. [[page 36](#)]
8. Explorer l'élaboration d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice. [[page 37](#)]

PROGRAMMES D'ÉCHANGE

9. Officialiser l'exception provisoire du BCAPG pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux en intégrant de façon permanente ses principes fondamentaux à la politique d'agrément. [[page 38](#)]

PROGRAMME D'ÉTUDES ET MILIEU D'APPRENTISSAGE

10. Évaluer la faisabilité de l'acceptation des évaluations des EES des organismes provinciaux d'assurance de la qualité afin de simplifier les processus du BCAPG tout en maintenant la conformité à l'Accord de Washington. [[page 39](#)]

RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS

11. Maximiser le rendement des investissements pour toutes les parties intéressées en intégrant de nouvelles valeurs fondamentales au système d'agrément, notamment la conception conjointe, l'intendance collective et une gouvernance plus représentative. [[page 41](#)]

ÉTUDE PILOTE DU PROFIL DE COMPÉTENCES À SPECTRE COMPLET (PCSC)

12. Entamer une étude pilote visant à évaluer la faisabilité du PCSC conformément aux modalités proposées. [[page 65](#)]

ÉQUIVALENCE SUBSTANTIELLE

13. Veiller à ce que le PCSC, y compris l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, soit substantiellement équivalent au Cadre d'évaluation des qualités des diplômés et des compétences professionnelles de l'International Engineering Alliance (IEA). [[page 66](#)]

GESTION DU CHANGEMENT

14. Mettre sur pied un groupe de travail responsable de rédiger un plan de gestion du changement pour la mise en œuvre stratégique de l'agrément axé sur les résultats. Ce plan doit comprendre la séquence des étapes tactiques pour passer de l'état actuel à l'état souhaité et tenir compte de l'expérience émotionnelle et psychologique potentielle du changement. [[page 70](#)]

GOUVERNANCE

15. Le Conseil d'Ingénieurs Canada devrait créer deux organismes distincts en matière d'agrément, un organisme responsable d'établir l'orientation stratégique et un organisme opérationnel axé sur l'exécution des politiques. [[page 71](#)]
16. Mettre sur pied un nouvel organisme de surveillance du PCSC. [[page 71](#)]

PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE

17. Établir des occasions de consultation régulière auprès de l'industrie, en tirant parti des mécanismes existants pour recueillir des commentaires et des renseignements en continu. [[page 75](#)]

VALEURS FONDAMENTALES

18. Adopter les valeurs fondamentales décrites pour guider la mise en œuvre de ces recommandations. [[page 77](#)]

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Faire avancer la collaboration et l'harmonisation		3.6
Objet :	Soutenir les organismes de réglementation par le biais d'initiatives de collaboration et d'harmonisation	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Orientation stratégique : Réaliser une fédération plus forte	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil) Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie (risque du conseil) Le génie est peu accueillant et exclut les personnes sous-représentées dans le domaine (risque du conseil)	
Préparé par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Ce point est présenté afin de fournir au conseil une vision claire des besoins en constante évolution de nos membres (les organismes de réglementation) et des conséquences stratégiques pour Ingénieurs Canada.
- À mesure que les environnements réglementaires évoluent (p. ex. en raison de pressions politiques) et que les demandes d'harmonisation et de mobilité augmentent, il devient évident qu'Ingénieurs Canada pourrait devoir réorienter ses priorités et réaffecter ses ressources afin de demeurer réactif, actuel et pertinent.
- L'amélioration de nos bases de données nationales, l'optimisation des programmes destinés aux membres et la promotion d'ententes de reconnaissance mutuelle sont autant d'étapes essentielles pour soutenir plus efficacement les organismes de réglementation et positionner Ingénieurs Canada comme un organisme national proactif qui facilite l'harmonisation entre les différentes zones de compétence.

Contexte

- Ingénieurs Canada joue un rôle clé dans le soutien des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux au moyen de la coordination nationale et d'initiatives stratégiques.
- En réponse à l'évolution des besoins réglementaires et à l'importance croissante de la prise de décision fondée sur des données, Ingénieurs Canada entreprend une série d'initiatives proactives de collaboration et d'harmonisation à l'interne et à l'externe. Ces efforts visent à :
 - Moderniser et harmoniser les bases de données nationales, notamment la base de données sur les effectifs et la base de données sur les établissements étrangers.
 - Améliorer la valeur et l'accessibilité des programmes d'affinité pour les membres.
 - Faire avancer les efforts d'harmonisation à l'échelle nationale qui visent à réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre et à améliorer les ententes de reconnaissance mutuelle.
 - Renforcer la confiance et soutenir la prochaine génération d'ingénieurs, y compris les groupes sous-représentés, afin qu'ils choisissent le génie comme discipline d'études universitaires et comme profession.

- Ces initiatives visent à renforcer le cadre réglementaire, à améliorer la prestation des services et à favoriser une profession d'ingénieur plus unifiée à l'échelle nationale.

Rapport de situation

- Modernisation des bases de données
 - Un examen complet des bases de données nationales et des bases de données sur les effectifs est en cours.
 - Les lacunes en matière de cohérence, d'accessibilité et d'intégration des données entre les différentes zones de compétence font actuellement l'objet d'une identification préliminaire.
 - Des travaux préliminaires de mise à jour de la base de données sur les établissements étrangers ont été amorcés pour mieux soutenir la reconnaissance des titres de compétences.
- Amélioration des programmes d'affinité
 - Des discussions sont en cours avec les partenaires des programmes et nous continuons à explorer de nouveaux avantages et des mécanismes de prestation améliorés.
- Harmonisation et mobilité de la main-d'œuvre
 - Ingénieurs Canada continue de surveiller les besoins des organismes de réglementation afin de cerner les principaux obstacles à l'harmonisation.
 - Les travaux se poursuivent en vue de rédiger des ententes de reconnaissance mutuelle actualisées qui reflètent les défis et les possibilités actuels en matière de mobilité.

Prochaines étapes

- Initiatives concernant les bases de données
 - Mettre en œuvre des mises à niveau progressives afin de garantir l'interopérabilité et les capacités de partage des données en temps réel.
- Programmes d'affinité
 - Élaborer une stratégie de communication nationale afin de promouvoir les avantages des programmes auprès des membres.
- Harmonisation et mobilité
 - Collaborer avec les organismes de réglementation qui ne souscrivent pas actuellement aux ententes de reconnaissance mutuelle et les sensibiliser à un processus les amenant à reconnaître ces ententes, afin d'assurer une application uniforme à l'échelle du pays.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Ébauche de budget 2026 et cotisation par personne en 2028		4.2
Objet :	Présenter au conseil l'ébauche de budget 2026 et la recommandation concernant la cotisation par personne pour 2028 pour information et discussion.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer la supervision des finances en veillant à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les valeurs de l'organisme et oriente la prise de décisions.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Conformité financière (risque opérationnel) Viabilité financière à long terme (risque stratégique)	
Préparé par :	Derek Menard, dirigeant principal des finances Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Marisa Sterling, présidente du Comité FAGR	

Contexte

- En décembre, le conseil est chargé de ce qui suit :
 - approuver le budget 2026 d'Ingénieurs Canada ;
 - recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur à compter de janvier 2028 (conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#)).
- Le budget et la cotisation par personne sont présentés avant que ces décisions ne soient prises, afin que le conseil puisse tenir compte des éléments suivants :
 - la façon dont le budget s'aligne sur les priorités et le plan stratégique d'Ingénieurs Canada ;
 - s'il existe des éléments du budget qui ne sont pas clairs ou qui suscitent des préoccupations ;
 - si les membres sont susceptibles d'approuver la cotisation par personne proposée pour 2028 ;
 - si des révisions doivent être apportées au budget final.
- Le personnel prépare le budget en tenant compte des éléments suivants :
 - Le [Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada](#)
 - Les [dix objectifs fondamentaux](#) d'Ingénieurs Canada
 - Les améliorations nécessaires aux outils, à la technologie et à l'infrastructure.
 - Les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire approuvées par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) lors de sa réunion du 16 juin 2025.
- L'ébauche de budget et le montant proposé pour la cotisation par personne sont présentés avec des projections triennales des revenus et des dépenses, ainsi que des soldes des réserves. Les objectifs en matière de réserves sont définis dans la [politique 7.12 du conseil, Actifs nets](#). Il convient de souligner que le niveau cible des réserves non affectées n'est pas inférieur à 1 million \$.
- En 2024, Professional Engineers Ontario (PEO) s'est prévalu de 2 millions \$ par année en fonds d'affinité qui étaient versés auparavant aux réserves non affectées d'Ingénieurs Canada. Ces ressources ont permis de financer de manière significative des projets inscrits dans le Plan stratégique 2022-2024 et ont donné lieu à d'importants déficits budgétaires d'exploitation .

- Sans la contribution des 2 millions \$ supplémentaires aux réserves non affectées, Ingénieurs Canada :
 - a commencé à réduire ses dépenses d'exploitation de 768 000 \$ (soit, 6,2 %) en 2025 dans le but d'atteindre un budget d'exploitation équilibré en 2026 ;
 - a prévu que les dépenses liées au Plan stratégique 2025-2029 se situeraient entre 1 et 1,5 million \$ par an, lesquelles seront financées à partir des réserves non affectées.

Rapport de situation

Ébauche de budget

- Les membres du personnel ont rédigé et joint l'ébauche de budget 2026 pour examen par le Comité FAGR.
- Tel que décrit dans les annexes, le budget de 2026 prévoit 12,5 millions \$ de revenus et 13,5 millions \$ de dépenses :
 - Les revenus devraient augmenter de 1 233 473 \$ (soit 11 %) comparativement au budget de 2025.
 - Les dépenses d'exploitation sont prévues à 11,8 millions \$, soit une augmentation de 1 % ou 247 507 \$ par rapport à 2025.
 - Des dépenses totalisant 1 473 824 \$ se rapportent à la réalisation des orientations du plan stratégique, qui seront partiellement financées à partir des fonds de réserve non affectés.
 - Le budget proposé pour 2026 est un budget déficitaire de 703 770 \$.
- Sur la base des revenus prévus et des soldes des réserves non affectées, il est proposé que le conseil recommande aux membres d'augmenter la cotisation par personne pour 2028 à 12 \$ par inscrit (voir le tableau 6 de l'annexe 1).

Examen du Comité FAGR

- Le Comité FAGR a eu une discussion approfondie sur tous les aspects du budget et le montant proposé pour la cotisation par personne (scénario n° 1) présentés par le personnel. Dans l'ensemble, le comité était en faveur de la recommandation présentée et a salué les efforts déployés pour revenir à un budget global équilibré.
- Le comité a formulé deux demandes spécifiques au cours de son examen :
 1. Éléments des budgets du BCAPG et du BCCAG pour 2026
Le comité a demandé à confirmer que le BCAPG et le BCCAG ont pris connaissance des éléments de leurs budgets proposés pour 2026 et qu'ils concordent avec ces budgets.
Statut : Cette confirmation a été reçue lors de leurs réunions respectives en septembre.
 2. Exploration d'un troisième scénario pour la cotisation par personne
Le comité a demandé s'il était possible de présenter un troisième scénario pour la cotisation par personne, qui prévoirait des augmentations plus importantes de cette cotisation afin de soutenir de futurs projets de plus grande envergure, actuellement en phase exploratoire.
Statut : Le personnel a indiqué qu'il était prématuré de budgétiser les dépenses pour ces projets potentiels, ce qui serait pourtant nécessaire pour justifier une proposition de cotisation par personne plus élevée.

Prochaines étapes

- Le personnel mettra à jour l'ébauche de budget pour 2026 en fonction des commentaires du conseil.
- Le comité FAGR examinera le budget final avant sa présentation au conseil pour approbation.

Annexes

- **Annexe 1** : Ébauche de budget 2026 d'Ingénieurs Canada
- **Annexe 2** : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles 2026

Annexe 1 : Ébauche de budget 2026 d'Ingénieurs Canada

Le présent budget a été rédigé aux fins de discussion par le conseil d'Ingénieurs Canada lors de sa réunion du 9 octobre 2026.

Résumé

Sauf indication contraire, l'ébauche de budget respecte les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire approuvées par le Comité FAGR lors de sa réunion du 16 juin 2025.

- Le budget 2026 prévoit 12,5 millions \$ de revenus et 13,3 millions \$ de dépenses liées aux opérations et à la mise en œuvre des orientations du plan stratégique.
- Les dépenses en immobilisations pour 2026 sont estimées à 568 950 \$.
- Voici les orientations stratégiques du Plan stratégique 2025-2029 :
 - Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation (également connue sous le nom de Réaliser l'AAG)
 - Réaliser notre rôle dans la durabilité
 - Réaliser une fédération plus forte
 - Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs
 - Réaliser une profession inclusive
- Les dépenses liées aux orientations stratégiques sont prévues à 1 473 824 \$ en 2026, qui seront financées partiellement à partir des fonds de réserve non affectés.
- Globalement, le budget proposé pour 2025 est un budget déficitaire de 703 770 \$. Si l'on exclut les projets stratégiques, le budget d'exploitation présente un excédent de 770 054 \$.
- Les réserves non affectées prévues à la fin de 2026 sont de 6,5 millions \$.
- Sur la base des dépenses et des revenus prévus, il est proposé que le conseil recommande aux membres de fixer la cotisation par personne pour 2028 à 12 \$ par inscrit, ce qui représente une augmentation de 1 \$ par rapport à 2027.

Une ventilation détaillée des dépenses et des revenus est présentée dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles, ci-jointes en tant qu'annexe 2.

Notes sur les dépenses

Les dépenses comportent deux (2) éléments principaux, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses relatives aux orientations stratégiques. Les dépenses d'exploitation pour 2026 s'établissent à 11,8 millions \$, soit une augmentation de 2 % (247 507 \$) par rapport à 2025, où elles étaient de 11,5 millions \$).

Le Comité FAGR a approuvé les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire pour 2026, qui prévoyaient une augmentation des dépenses opérationnelles de 350 000 \$. Nous sommes en deçà de cette cible grâce aux économies prévues de 100 000 \$ liées au nouveau bail de bureau qui entrera en vigueur en juillet 2026.

Notes sur les revenus

Les revenus devraient augmenter de 1 233 473 \$, soit de 11 % comparativement au budget 2025. Cet écart positif s'explique principalement par l'augmentation de 2 \$ de la cotisation par personne versée par les organismes de réglementation, ainsi que par une hausse des revenus provenant du programme national (affinitaire) de TD Assurance. Une ventilation détaillée des revenus est présentée dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles.

Notes sur les estimations et hypothèses

Les estimations et hypothèses suivantes ont été utilisées dans la rédaction du budget :

- Les cotisations annuelles sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par les organismes de réglementation.
- Les revenus du programme d'assurance national (affinitaire) de TD sont calculés en fonction des estimations fournies directement par TD Assurance. Ces estimations ont été mises à disposition en juillet, après l'approbation des hypothèses budgétaires.
- Le budget des ressources humaines (RH) (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend :
 - 47 équivalents temps plein (ETP), c'est-à-dire le même nombre d'ETP qu'en 2025.
 - Des ajustements de salaire basés sur l'examen de l'échelle salariale pour certains employés, alors que d'autres recevront une augmentation de 1,6 % pour ajustement au coût de la vie. L'augmentation de 1,6 % de l'IPC est conforme au taux de l'IPC de Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant en avril 2025.
- L'élaboration du budget d'immobilisations est basée sur l'examen des besoins de l'organisme en matière d'infrastructures, comprenant le nouveau bail pour nos bureaux et l'infrastructure de TI.

Budget 2026

Le budget 2026 a été structuré pour indiquer l'affectation prévue des ressources aux [dix objectifs fondamentaux](#) et aux orientations stratégiques définis dans le [Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada](#). Des détails supplémentaires sur les dépenses prévues par portefeuille sont présentés dans l'annexe 2 : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles.

Tableau 1 – Budget 2026

Catégorie	Budget 2026	Budget 2025	Budget 2026 par rapport au budget 2025 \$	Budget 2026 par rapport au budget 2025 %	Notes
Revenus :					
Revenus - Cotisations annuelles	3 320 979	2 586 883	734 096	28 %	1
Revenus - Investissements	518 681	562 587	(43 906)	-8 %	
Revenus – Programmes nationaux (programmes d'affinité)	8 636 075	8 044 292	591 783	7 %	2
Revenus - DEI et Rayonnement	70 000	118 500	(48 500)	-41 %	3
Total des revenus :	12 545 734	11 312 261	1 233 473	11 %	
Dépenses d'exploitation :					
Agrément	344 722	447 517	102 795	23 %	4
Facilitation de relations de travail	338 710	151 185	(187 525)	-124 %	5
Services et outils	140 150	120 150	(20 000)	-17 %	6
Programmes nationaux	883 050	884 130	1 080	0 %	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	63 500	63 500	-	0 %	
Recherches et changements réglementaires	4 095	6 595	2 500	38 %	
Mobilité internationale	129 202	98 714	(30 488)	-31 %	7
Promotion et rayonnement	332 750	339 650	6 900	2 %	
Diversité et inclusion	84 000	94 000	10 000	11 %	
Protection des marques officielles	170 000	166 902	(3 098)	-2 %	
Services de secrétariat	967 283	982 981	15 698	2 %	
Services intégrés	8 318 219	8 172 850	(145 369)	-2 %	8
Total des dépenses d'exploitation	11 775 681	11 528 174	(247 507)	-2,1 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	770 054	(215 913)	985 966		
Dépenses relatives aux projets :					
Plan stratégique 2025-2029					
Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	743 713	561 938	(181 775)	-32 %	9
Réaliser notre rôle dans la durabilité	60 000	32 000	(28 000)	-88 %	
Réaliser une fédération plus forte	52 750	70 000	17 250	25 %	

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs	307 807	129 148	(178 659)	-138 %	10
Réaliser une profession inclusive	309 554	340 018	30 464	9 %	
Total des dépenses relatives aux projets	1 473 824	1 133 105	(340 720)	-30 %	
Excédent/(Déficit)	(703 770)	(1 349 017)	645 247	-48 %	

Notes sur les écarts entre le budget 2026 et le budget 2025

1. L'augmentation de 734 096 \$ s'explique principalement par la hausse de la cotisation par personne, qui passera de 8 \$ en 2025 à 10 \$ en 2026.
2. L'augmentation de 591 783 \$ est principalement due au programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance, qui prévoit une augmentation de 10 % des frais de commandite par rapport à 2025. Cela s'explique par une augmentation du nombre de polices clients combinée à une augmentation des primes d'assurance.
3. La diminution de 48 500 \$ s'explique par l'intégration de la conférence *30 en 30* de 2026 à la conférence de deux jours de la *Coalition canadienne des femmes en sciences, en ingénierie, en métiers et en technologie* (CCFSIMT), qui en assurera l'administration et la gestion.
4. La diminution de 102 795 \$ est principalement due au fait qu'un moins grand nombre de programmes feront l'objet d'une visite en 2026 (14 visites couvrant 57 programmes), comparativement à 2025 (18 visites couvrant 85 programmes), ce qui entraîne une réduction des frais de déplacement des bénévoles.
5. L'augmentation de 187 525 \$ est largement attribuable à de nouveaux fonds alloués à une initiative réglementaire de collaboration et d'harmonisation, mise en œuvre dans le cadre de la priorité stratégique Renforcer la collaboration et l'harmonisation. L'initiative choisie sera dirigée par les organismes de réglementation (Groupe des chefs de la direction).
6. L'augmentation de 20 000 \$ est principalement due à la hausse des honoraires de consultation pour l'élaboration de guides sur la conduite publique des ingénieurs et la gestion des plaintes difficiles.
7. L'augmentation de 30 488 \$ est liée au coût de l'envoi de délégués à la réunion annuelle de l'IEA en Afrique du Sud en 2026 plutôt qu'au Mexique en 2025, ainsi qu'à la participation d'un délégué à la réunion annuelle de l'ABET. Notre présence à ces réunions est nécessaire pour respecter nos engagements en matière de mobilité internationale, d'agrément et de soutien aux organismes de réglementation.
8. L'augmentation de 145 369 \$ est principalement attribuable à des hausses salariales résultant d'une combinaison de révisions des échelles salariales ou d'augmentations de l'IPC de 1,6 %. On prévoit que cette augmentation sera compensée par des économies de 100 000 \$ liées au nouveau bail de bureau qui entrera en vigueur en juillet 2026.
9. L'augmentation de 181 775 \$ du financement destiné à la réalisation de l'agrément et des évaluations de la formation universitaire est due au transfert à 2026 de fonds non dépensés en 2025. Ces fonds sont expressément réservés à un sommet sur l'agrément axé sur les résultats, qui sera soumis à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada en octobre.
10. L'augmentation liée à l'orientation stratégique Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs suppose une décision prise en 2025 de mener des efforts de marketing national à une échelle modeste. Pour 2026, un budget de 150 000 \$ est prévu à cet effet.

Budget 2026 – Dépenses totales par impératif opérationnel, y compris les coûts de personnel

Le tableau suivant est présenté à des fins d'analyse. Il comprend les dépenses par objectif fondamental proposées pour 2026, incluant les coûts de projets et les coûts des salaires et des avantages du personnel (composante RH), tel qu'indiqué dans le budget des Services intégrés.

Tableau 2 – Budget 2026 avec affectations pour les RH

Catégorie	Dépenses	Composante		Affectation	Notes
		RH	Total		
OF 1 - Agrément	1 088 435	803 219	1 891 654	15 %	1
OF 2 - Facilitation des relations de travail	338 710	134 358	473 068	4 %	
OF 3 - Services et outils	140 150	228 970	369 120	3 %	
OF 4 – Programmes nationaux	173 050	483 077	656 127	5 %	2
OF 5 – Représentations auprès du gouvernement fédéral	63 500	181 747	245 247	2 %	
OF 6 - Recherches	4 095	27 662	31 757	0 %	
OF 7 – Mobilité internationale	129 202	499 053	628 255	5 %	
OF 8 - Promotion de la profession	640 557	388 373	1 028 930	8 %	
OF 9 – Diversité et inclusion	323 554	267 753	591 307	5 %	3
OF 10 - Protection des marques officielles	170 000	57 281	227 281	2 %	
Services de secrétariat	1 080 033	958 750	2 038 783	16 %	
Services intégrés	1 712 947	2 676 929	4 389 876	35 %	
Total :	5 864 233	6 707 172	12 571 405	100 %	

Notes

- 1 Comprend les activités d'agrément et l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation
- 2 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 710 000 \$.
- 3 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de commandite de 70 000 \$.

Budget d'immobilisations 2026

Tableau 3 – Budget d'immobilisations

Type d'actif	Budget de 2026	Budget de 2025
Améliorations locatives et mobilier et équipement de bureau	510 000 \$	20 000 \$
Matériel informatique	58 950 \$	40 000 \$
Total :	568 950 \$	60 000 \$

En 2026, 58 950 \$ du budget d'immobilisations seront utilisés pour renouveler le matériel informatique, sur la base de notre cycle de renouvellement de quatre ans. En outre, des coûts de mobilier et d'équipement de bureau et des coûts d'améliorations locatives de 10 000 \$ seront utilisés pour les rénovations des nouveaux bureaux.

État des réserves

La politique du conseil 7.12, *Actifs nets*, permet à Ingénieurs Canada de maintenir des niveaux d'actifs nets adéquats et est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables. Les niveaux cibles des actifs nets du conseil pour les réserves affectées sont de 1,5 million \$ pour les frais juridiques, de 2 millions \$ pour les priorités stratégiques et de 2,5 millions de dollars pour les imprévus. Le niveau cible des réserves non affectées n'est pas inférieur à 1 million \$.

Tableau 4 - Réserves

Année	Actifs nets	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Réserves non affectées	Total	Notes
2025	Solde d'ouverture en 2025	1 500 000	2 000 000	2 500 000	263 060	8 228 524	14 491 584	1
	Ajouts d'immobilisations				60 000	(60 000)		
	Amortissement des immobilisations				(204 709)	204 709		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2025					(768 551)		
	Solde de fermeture prévu en 2025	1 500 000	2 000 000	2 500 000	161 035	7 561 997	13 723 033	
2026	Ajouts d'immobilisations				568 950	(568 950)		
	Amortissement des immobilisations				(206 100)	206 100		
	Amortissement des améliorations locatives				40 915	(40 915)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2026					(703 770)		
		Solde de fermeture prévu en 2026	1 500 000	2 000 000	2 500 000	564 800	6 454 462	13 019 262
2027	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations				(210 222)	210 222		
	Amortissement des améliorations locatives				40 915	(40 915)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2027					(307 330)		
		Solde de fermeture prévu en 2027	1 500 000	2 000 000	2 500 000	495 493	6 216 439	12 711 933
2028	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations				(214 426)	214 426		
	Amortissement des améliorations locatives				40 915	(40 915)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2028					(181 645)		2
		Solde de fermeture prévu en 2028	1 500 000	2 000 000	2 500 000	421 982	6 108 306	12 530 288

Note 1 - Établi dans les états financiers audités de 2024

Note 2 - Voir le paragraphe ci-dessous pour plus d'information

Le déficit prévu de 181 645 \$ en 2028 suppose une cotisation par personne de 12 \$ en 2028, établie par les membres en mai 2026.

Prévisions triennales : 2026 - 2028

Le tableau suivant présente les prévisions relatives aux revenus et dépenses futurs pour la période 2026-2028.

Tableau 5 – Prévisions triennales (en milliers)

Catégorie	2026	2027	2028	Notes
Revenus :				
Revenus - Cotisations annuelles	3 321	3 689	4 067	1
Revenus - Investissements	519	488	462	
Revenus – Programmes nationaux	8 636	8 955	9 228	2
Revenus - DEI et Rayonnement	70	70	70	
Total des revenus :	12 546	13 201	13 827	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	345	450	450	3
Facilitation de relations de travail	339	339	339	
Services et outils	140	140	140	
Programmes nationaux	883	883	883	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	64	64	64	
Recherches et changements réglementaires	4	4	4	
Mobilité internationale	129	129	129	
Promotion et rayonnement	333	333	333	
Diversité et inclusion	84	84	84	
Protection des marques officielles	170	170	170	
Services de secrétariat	967	967	967	
Services intégrés	8 318	8 213	8 213	4
Augmentation des dépenses d'exploitation par rapport à 2025	-	400	800	
Total des dépenses d'exploitation	11 776	12 176	12 576	
Pourcentage de l'augmentation des dépenses d'exploitation		3 %	3 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	770	1 026	1 251	
Dépenses relatives aux projets :				
Plan stratégique 2025-2029				
Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	744	-	-	5
Réaliser notre rôle dans la durabilité	60	-	-	5
Réaliser une fédération plus forte	53	-	-	5
Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs	308	-	-	5
Réaliser une profession inclusive	310	-	-	5
	1 474	1 333	1 433	
Total des dépenses relatives aux projets	1 474	1 333	1 433	
Excédent/(Déficit)	(704)	(307)	(182)	

Notes sur les prévisions

1. Les revenus tirés des cotisations annuelles sont calculés sur la base d'une cotisation par personne de 10 \$ en 2026, qui passera à 11 \$ en 2027 et à 12 \$ en 2028. Le nombre total de membres devrait diminuer de 1 % en 2027 et augmenter de 1,1 % en 2028.
2. Les revenus d'affinité de TD sont basés sur les projections sur 5 ans fournies par TD, qui prévoient des augmentations de 4, 8 % et de 3,9 % en 2027 et 2028 respectivement pour la partie revenant à Ingénieurs Canada.
3. Les coûts liés à l'agrément ont été augmentés de 105 000 \$ en 2027 et 2028 afin de refléter la baisse du nombre de visites dans les établissements d'enseignement supérieur (EES) en 2026, année considérée comme une année de cycle bas. Le coût moyen par cycle de visites est de 450 000 \$.
4. Les coûts des Services intégrés ont été réduits de 100 000 \$ supplémentaires en 2027 et 2028 afin de tenir compte des économies annuelles prévues grâce au nouveau bail de bureau qui entrera en vigueur en juillet 2026.
5. Ces budgets sont basés sur la planification actuelle pour les priorités stratégiques (2025-2029) et seront ajustés au fur et à mesure de l'avancement des projets. Le montant de 1 333 000 \$ et de 1 433 000 \$ inclus pour 2027 et 2028 respectivement est un paramètre fictif utilisé à des fins de modélisation financière, qui sera révisé avec l'avancement des plans relatifs aux projets.

Hypothèses

Ces prévisions supposent que la portée du travail et les orientations stratégiques d'Ingénieurs Canada se maintiendront à un niveau similaire de 2026 à 2028.

Lors de la préparation de la projection des dépenses d'exploitation et dans le but de revenir à un budget d'exploitation équilibré, une augmentation de 3 % a été supposée en 2027 et 2028.

Cotisation par personne proposée pour 2028

Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#) d'Ingénieurs Canada, le conseil doit proposer le montant de la cotisation par personne pour 2028. Les prévisions pour les réserves non affectées pour 2029 et 2030 sont également présentées, à la demande des organismes de réglementation. La cotisation proposée a été établie en tenant dûment compte des dépenses (d'exploitation, de projet et stratégiques) et des revenus. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour le calcul de la cotisation par personne proposée :

1. Les revenus provenant des cotisations par personne sont basés sur les estimations des organismes de réglementation quant à leur nombre de membres jusqu'en 2028, puis augmentent de 2 % en 2029 et 2030.
2. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont basés sur les projections fournies par les fournisseurs des programmes.
3. Les dépenses d'exploitation augmenteront de 3 % entre 2027 et 2030.
4. De 2028 à 2030, les dépenses liées aux nouvelles priorités stratégiques augmenteront de 0,1 million \$ par an.

Tableau 6 – Soldes prévus des réserves non affectées

Les tableaux suivants présentent, sur la base des hypothèses ci-dessus, l'état sommaire des produits et des charges et les soldes prévus des réserves non affectées par année.

Le scénario 1 suppose une cotisation par personne de 12 \$ en 2028, de 12 \$ en 2029 et de 13 \$ en 2030.

Scénario 1 :					
États des produits et charges (en milliers)					
		COTISATION/PERS.=	\$12	\$12	\$13
Catégorie	Budget 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029	Projections 2030
Total des revenus	12 546	13 201	13 827	14 139	14 819
Total des dépenses d'exploitation	11 776	12 176	12 576	12 976	13 376
<i>% Augmentation (diminution) des dépenses d'exploitation</i>		3%	3%	3%	3%
Excédent/(Déficit) d'exploitation	770	1 026	1 251	1 163	1 443
Total des dépenses relatives aux projets	1 474	1 333	1 433	1 533	1 633
Excédent/(Déficit)	(704)	(307)	(182)	(370)	(190)
Projections des réserves non affectées (en milliers)					
	Budget 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029	Projections 2030
Solde d'ouverture	7 562	6 454	6 216	6 108	5 812
Ajouts d'immobilisations	(569)	(100)	(100)	(100)	(100)
Amortissement des immobilisations	206	210	214	214	214
Amortissement des améliorations locatives	(41)	(41)	(41)	(41)	(41)
Excédent/(Déficit) projeté	(704)	(307)	(182)	(370)	(190)
Solde de fermeture projeté	6 454	6 216	6 108	5 812	5 696

Le scénario 2 suppose une cotisation par personne de 11 \$ en 2028, de 12 \$ en 2029 et de 13 \$ en 2030.

<i>États des produits et charges (en milliers)</i>		<i>COTISATION/PERS.=</i>			
		<i>\$11</i>	<i>\$12</i>	<i>\$13</i>	
Catégorie	Budget 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029	Projections 2030
Total des revenus	12 546	13 201	13 488	14 139	14 819
Total des dépenses d'exploitation	11 776	12 176	12 576	12 976	13 376
<i>% Augmentation (diminution) des dépenses d'exploitation</i>		3%	3%	3%	3%
Excédent/(Déficit) d'exploitation	770	1 026	912	1 163	1 443
Total des dépenses relatives aux projets	1 474	1 333	1 433	1 533	1 633
Excédent/(Déficit)	(704)	(307)	(521)	(370)	(190)
Projections des réserves non affectées (en milliers)					
	Budget 2026	Projections 2027	Projections 2028	Projections 2029	Projections 2030
Solde d'ouverture	7 562	6 454	6 216	5 769	5 473
Ajouts d'immobilisations	(569)	(100)	(100)	(100)	(100)
Amortissement des immobilisations	206	210	214	214	214
Amortissement des améliorations locatives	(41)	(41)	(41)	(41)	(41)
Excédent/(Déficit) projeté	(704)	(307)	(521)	(370)	(190)
Solde de fermeture projeté	6 454	6 216	5 769	5 473	5 357

Recommandation concernant la cotisation par personne en 2028 :

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé d'augmenter la cotisation par personne de 1 \$, pour la porter à 12 \$ en 2028 (scénario 1), ce qui se traduira par une hausse des revenus de 339 000 \$ en 2028 par rapport à 2027. Selon ce scénario et compte tenu des réductions des coûts d'exploitation de 3 % prévues en 2028, nous prévoyons d'atteindre un budget d'exploitation excédentaire de 1,2 million \$. Avec des dépenses en matière de projets stratégiques de 1,4 million \$ en 2028, nous prévoyons un déficit global de 182 000 \$. Cela se traduirait par des réserves non affectées de 6,1 millions \$ à la fin de 2028 – ce qui est supérieur au minimum recommandé par le conseil de 1 million \$. En plus de financer partiellement les projets liés aux orientations stratégiques, les réserves non affectées complètent le solde de 2,5 millions \$ du fonds général pour imprévus affecté à l'interne afin de garantir qu'Ingénieurs Canada dispose d'une réserve couvrant trois à six mois de frais d'exploitation.

Valeur par membre

Le tableau de la valeur par membre présenté ci-dessous à titre d'information illustre la valeur totale en dollars que chaque membre reçoit sur la base des dépenses budgétisées actuellement proposées pour 2026.

Dépenses d'exploitation budgétisées 2026	11 775 681 \$
Dépenses de projet budgétisées 2026	1 473 824 \$
	13 249 505 \$
Nombre de membres prévu en 2026	332 098
Valeur par membre en 2026	40 \$

Annexe 2 : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles pour 2026

Revenus

Description : Les revenus d'Ingénieurs Canada comprennent deux (2) éléments principaux : les commandites des programmes d'affinité et les cotisations annuelles des organismes de réglementation. Ces deux (2) éléments devraient constituer 88 % des revenus de 2026. D'autres revenus proviennent de projets particuliers, qui sont aussi assortis de dépenses, comme le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP), les commandites du gala de remise des Prix d'ingénieurs Canada, des réunions de printemps et des programmes de rayonnement, ainsi que les revenus provenant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC). Ces cinq (5) éléments constituent 8 % des revenus totaux. Les 4 % restants sont constitués des revenus et de l'appréciation des placements, des revenus de loyer et des intérêts sur les soldes bancaires.

Détails budgétaires

Numéro	Description	Budget 2026	% du total	Budget 2025	Changement
1	Programmes d'affinité et d'assurance	7 738 575	61,7%	7 146 792	591 783
2	Cotisations annuelles des org. de réglementation	3 320 979	26,5%	2 586 883	734 096
3	Programme SPLIP	710 000	5,7%	710 000	-
4	Changements dans la juste valeur des placement	200 000	1,6%	200 000	-
4	Revenus de placement	260 000	2,1%	300 000	(40 000)
5	Commandites des Prix d'ingénieurs Canada	175 000	1,4%	175 000	-
6	Commandites de la DEI et du rayonnement	70 000	0,6%	118 500	(48 500)
7	Revenus provenant de DDIC	47 881	0,4%	45 787	2 094
8	Revenus de location	6 000	0,0%	12 000	(6 000)
9	Commandites de l'AGA	12 500	0,1%	12 500	-
10	Intérêts sur soldes bancaires (CAN)	4 800	0,0%	4 800	-
Total des revenus		12 545 734	100%	11 312 261	1 233 473

Justification du budget de 2026 :

1. Les revenus des programmes d'affinité pour 2026 sont déterminés par les contrats conclus avec les fournisseurs, le plus important étant le programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance. L'année 2018 était la première année d'une entente de 12 ans conclue avec TD Assurance pour ce programme d'assurance. Les revenus de TD Assurance de 2026 sont calculés en fonction de la valeur totale des primes souscrites pour 2025. Ce montant ne sera connu avec certitude qu'au début de 2026. Les estimations pour 2026 sont basées sur les prévisions de la valeur totale des primes souscrites (467 millions \$) fournies par TD Assurance.
2. Les cotisations annuelles versées par les organismes de réglementation sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par chaque organisme. Selon les prévisions du nombre de membres pour 2026 (332 098 membres par rapport aux 323 360 membres pour le budget de 2025) et l'augmentation de la cotisation par personne (de 8 \$ en 2025 à 10 \$ en 2026), Ingénieurs Canada prévoit une augmentation des cotisations annuelles de 734 000 \$.
3. Les revenus du programme SPLIP sont basés sur les estimations des niveaux de participation pour 2026. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.

4. Une diminution budgétisée de 40 000 \$ des revenus de placement est principalement attribuable à la réduction du portefeuille de placements, puisque des fonds ont été retirés pour couvrir le déficit de 2025.
5. Les revenus de commandites des Prix d'Ingénieurs Canada sont les mêmes qu'en 2025. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
6. Les revenus de commandites de 70 000 \$ prévus en 2026 constituent un financement du type « entrées-sorties » entièrement compensé par des dépenses équivalentes dans le portefeuille EDI de 2026, ce qui reflète le repositionnement des initiatives 30 en 30. Les revenus sont inférieurs à ceux de 2025, car la conférence 30 en 30 de 2026 sera intégrée à la conférence de deux jours de la Coalition canadienne des femmes en sciences, en ingénierie, en métiers et en technologie (CCFSIMT), qui en assurera l'administration et la gestion.
7. Les revenus provenant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) sont du type « entrées-sorties », compensés par des dépenses équivalentes.
8. Les revenus de location proviennent de la sous-location de locaux dans les bureaux d'Ingénieurs Canada.
9. Les revenus de commandites de l'AGA devraient rester inchangés en 2026. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
10. Les intérêts sur soldes bancaires (CAD) représentent l'excédent de liquidités à court terme provenant des opérations, qui est conservé dans un compte d'épargne portant intérêt.

Agrément

Portefeuille : Activités d'agrément et améliorations des procédures et systèmes d'agrément

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux relatifs à l'Objectif fondamental 1 (les activités régulières du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie [BCAPG]) et à l'Orientation stratégique (OS) Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation, avec les piliers du Profil de compétences à spectre complet, de l'amélioration du système d'agrément et de l'analyse de rentabilité du processus national d'admission et d'évaluation de la formation.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Activités d'agrément	344 722 \$
2. OS - Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	743 713 \$
Total	1 088 435 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Ce poste comprend les coûts liés aux visites d'agrément, y compris les frais de déplacement ainsi que les coûts opérationnels associés à Tandem et au module de formation en ligne destiné aux visiteurs. Il comprend également les coûts associés à la gestion continue des relations avec les éducateurs, DDIC et l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG), ainsi que les coûts de production du rapport annuel « Responsabilité en matière d'agrément ». Les coûts de déplacement représentent 48 % de cet élément de coût.
2. Les travaux présentés dans le Rapport sur la voie à suivre en 2024 seront poursuivis dans le cadre du projet AAG. Des travaux ciblés porteront sur l'étude pilote du *Profil de compétences à spectre complet* (PCSC), sur certaines unités d'agrément (UA) et l'exposition à des professionnels du génie, sur les recommandations d'ordre administratif ainsi que sur l'agrément axé sur les résultats. Les coûts sont liés aux honoraires de consultants, d'un psychométricien et d'un consultant en changement de système, ainsi qu'aux déplacements, à la gestion et à la mise en œuvre, et à une ressource chargée d'effectuer une analyse contextuelle/de rédiger un document contextuel. Il y a également un ETP de remplacement pour soutenir ce projet.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2026 s'établit 537 822 \$ comparativement à 634 712 \$ en 2025. Il s'agit du total des coûts de l'élément 1 ci-dessus, plus les coûts d'organisation des réunions du BCAPG abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.

Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation

Portefeuille : Encourager de bonnes relations entre le personnel et les bénévoles des organismes de réglementation

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux au titre de l'Objectif fondamental 2, notamment le soutien aux groupes de responsables, au Groupe des chefs de la direction et au Groupe des présidents, ainsi que les dépenses d'exploitation en cours de la Priorité stratégique 1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation (PS 1,2).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Groupes de responsables	98 700 \$
2. Groupe des chefs de la direction	40 010 \$
3. Renforcer la collaboration et l'harmonisation	200 000 \$
Total	338 710 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Ce poste comprend les coûts d'organisation d'une (1) réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice, du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et du Groupe national des responsables de l'admission.
2. Ce poste comprend les coûts d'organisation des trois (3) réunions en personne du Groupe des chefs de la direction, les coûts de déplacement et d'hébergement des organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres inscrits (Engineers PEI, NAPEG et Engineers Yukon) pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet, et les coûts de transport aérien des organismes comptant entre 2 500 et 10 000 membres inscrits pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet.
3. Ce poste comprend les coûts liés à la mise en place d'une nouvelle initiative ou d'un nouveau projet de collaboration et d'harmonisation, tel qu'identifié par le groupe des chefs de la direction en collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et approuvé par le conseil. Cette démarche découle du résultat de la priorité stratégique *Renforcer la collaboration et l'harmonisation* du dernier plan stratégique, qui prévoyait la mise en œuvre de tels projets. Le projet ou l'initiative de collaboration précis n'a pas encore été déterminé.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- L'organisation de ces réunions constitue un service précieux aux yeux des organismes de réglementation, et une occasion importante pour le personnel d'Ingénieurs Canada de collaborer avec eux au niveau du personnel.

Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel

Portefeuille : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation, facilitent la mobilité nationale et favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. Ces services sont fournis par le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (qui produit des programmes d'examens, des guides et des documents) et par le personnel d'Ingénieurs Canada.

Description : Ce portefeuille englobe tous les travaux prévus dans l'Objectif fondamental 3, dont le plan de travail du Bureau des conditions d'admission (BCCAG) et la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Éléments du plan de travail du BCCAG (tels qu'actuellement proposés)	76 150 \$
2. Maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs	64 000 \$
Total	140 150 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Ce poste comprend le budget d'exécution du plan de travail proposé du BCCAG pour 2026 :

Commencer l'élaboration d'un guide sur la conduite publique des ingénieurs	30 000 \$
Élaboration d'un guide sur la gestion de plaintes difficiles	37 000 \$
Guide sur l'utilisation des nouvelles technologies en génie	à l'interne
Révision du Guide destiné aux organismes de réglementation (2018) sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément	à l'interne
Différentes activités de sensibilisation	9 150 \$
TOTAL	76 150 \$

2. Il s'agit des coûts annuels d'hébergement et de maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCCAG pour 2026 s'établit à 184 062 \$ comparativement à 173 381 \$ en 2025. Il s'agit des coûts pour réaliser le plan de travail qui sont présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCCAG qui sont abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.
- Le BCCAG fait appel à des consultants pour l'aider à réaliser certains éléments de son plan de travail.
- La majorité des travaux entrepris par le BCCAG sont pluriannuels et les éléments seront reportés jusqu'en 2026.
- La BDNE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour faciliter l'octroi de permis aux ingénieurs déjà titulaires dans une autre zone de compétence canadienne. Onze (11) organismes de réglementation consultent la BDNE pour vérifier le statut professionnel de tels candidats, et six (6) organismes y téléversent des données sur leurs propres candidats (et trois (3) autres organismes s'apprêtent à se joindre à ce groupe).

Prestation de programmes nationaux

Portefeuille : Prestation de programmes nationaux

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 4 qui concernent les coûts des programmes d'affinité.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Programmes d'affinité	168 050 \$
2. Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP)	715 000 \$
Total	883 050 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Cet élément comprend les frais estimatifs des actuaires-conseils, le matériel de promotion et de marketing, ainsi que les coûts de déplacement et de réunions.
2. Il s'agit d'un coût du type « entrée-sortie » (c.-à-d. que cette dépense est équilibrée par des revenus équivalents). Le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire protège les membres en règle. Dix (10) des douze (12) organismes de réglementation participent à ce programme ; PEO et l'OIQ n'y participent pas. Le programme garantit que le membre, le public et la réputation de la profession d'ingénieur demeurent protégés dans de nombreux cas mettant en cause des services professionnels. Ingénieurs Canada gère le programme pour le compte des organismes de réglementation participants.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Portefeuille : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Description : Ce portefeuille contient tous les éléments de l'Objectif fondamental 5, y compris les activités continues et la mise en œuvre de la nouvelle sous-stratégie de représentation.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Veille législative	39 950 \$
2. Consultant externe en affaires publiques	20 000 \$
3. Initiatives de politiques publiques	1 000 \$
4. Rayonnement lié aux Affaires publiques	2 550 \$
Total	63 500 \$

Justification du budget de 2026 :

Ce portefeuille contient toutes les activités de représentation, y compris les activités continues et les activités recommandées dans la sous-stratégie OF5.

1. Les coûts comportent le recours à une firme d'affaires publiques pour assurer une bonne surveillance des lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
2. Il n'y aura pas de Journée sur la Colline en 2026. Les fonds seront réaffectés à l'appui d'autres travaux ciblés des affaires publiques et de relations gouvernementales.
3. Les coûts comprennent les déplacements liés aux réunions parlementaires, les frais d'inscription aux événements ainsi que les services de traduction.
4. Les coûts sont associés aux déplacements pour représenter Ingénieurs Canada lors de réunions de comités et de panels de consultation fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, non couverts par le gouvernement fédéral, ainsi que le coût de participation à des conférences, des événements et d'autres engagements liés aux affaires publiques, par exemple, les réunions semestrielles (automne et printemps) de la Plénière de la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Ingénieurs Canada accordera la priorité aux travaux en cours et aux efforts de représentation des intérêts de la profession afin de maintenir des relations positives avec le gouvernement fédéral et de continuer à jouer son rôle pour s'assurer de demeurer un conseiller de confiance sur les enjeux importants qui touchent la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
- Il est essentiel d'allouer des ressources suffisantes pour soutenir les initiatives de représentation des intérêts de la profession et d'entretenir des relations solides avec les décideurs fédéraux afin de maintenir notre influence dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règlements.

Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son autoréglementation

Portefeuille : Recherches sur la profession d'ingénieur et la réglementation professionnelle en général.

Description : Ce portefeuille comprend les travaux liés à l'Objectif fondamental 6, notamment effectuer un suivi, mener des recherches et fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Recherches – Conférences	4 095 \$
Total	4 095 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Ces coûts comportent les frais de déplacement pour toute conférence et une présentation potentielle sur un sujet connexe.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

Mobilité internationale du travail et des praticiens

Portefeuille : Mobilité internationale du travail et des praticiens

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 7, notamment l'adhésion à des organisations internationales et la participation à leurs conférences, le maintien et la mise au point d'ententes de mobilité au niveau de la formation universitaire et au plein niveau professionnel, le maintien et l'amélioration de nos outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers (le site Web Ingénieurs-ici.ca, la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers [BDEDE], et le soutien des organismes de réglementation et du public).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Organisations internationales (IEA)	65 115 \$
2. Organisations basées aux États-Unis (ABET, NSPE, NCEES)	12 143 \$
3. Outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers et conférence	39 744 \$
4. Maintien du répertoire de la mobilité	12 200 \$
Total	129 202 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Cet élément comprend les coûts de participation de quatre (4) personnes à l'assemblée annuelle de l'International Engineering Alliance (IEA) en Afrique du Sud, ainsi que nos frais d'adhésion annuels.
2. Cet élément comprend les coûts de participation de deux (2) personnes à l'assemblée annuelle du National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES) aux États-Unis.
3. Cet élément comprend le coût de l'organisation et de l'entretien de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), ainsi que le coût de la tenue à jour du site Ingénieurs-ici.ca et des mises à jour demandées par les organismes de réglementation.
4. Cet élément comprend les coûts de fonctionnement annuels du nouveau répertoire de la mobilité. Le maintien d'un répertoire est une condition à respecter pour l'adhésion aux ententes de l'IEA International Professional Engineers et APEC Engineers (IPEA et APEC-EA).

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et susciter l'intérêt de la prochaine génération

Portefeuille : Promotion et rayonnement

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de l'Orientation stratégique (OS) : Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs et de l'Objectif fondamental 8 visant à favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession (promotion) et à susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs (rayonnement). Ce portefeuille comprend la mise en œuvre d'une nouvelle sous-stratégie pour le portefeuille, les activités continues, et l'exécution des programmes de prix, de bourses d'études et du titre de Fellow.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Promotion et rayonnement	134 000 \$
2. Prix, bourses d'études et titre de Fellow	198 750 \$
3. OS - Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs	307 807 \$
Total	640 557 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Ce poste comprend la [Collectivité du projet En avant, l'ingénierie !](#), une initiative qui rassemble des éducateurs, des chefs de file de l'industrie et des organismes communautaires unis dans une mission commune : faire progresser l'enseignement des STIM, de la maternelle à la 12^e année, en mettant clairement l'accent sur le « I ». Il soutient également notre travail avec les fédérations étudiantes de niveau postsecondaire, tel que décrit dans les protocoles d'entente avec la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) et EngiQueers Canada. Il soutient les travaux auprès des initiatives nationales de rayonnement collaboratif (Mois national du génie, Communauté de pratique pour les membres du personnel du rayonnement des organismes de réglementation), les diplômés en génie et les programmes pour les ingénieurs stagiaires et membres stagiaires).
2. Cet élément englobe l'exécution du programme de prix, du programme de bourses d'études et du programme du titre de Fellow. La majorité des dépenses liées aux prix et aux bourses sont compensées par des contributions sous forme de commandites aux réunions du printemps.
3. Nous donnerons suite à l'examen de la campagne Construire l'avenir, mené en consultation avec les organismes de réglementation et le conseil d'Ingénieurs Canada, nous finaliserons notre approche nationale de marketing et entamerons la mise en œuvre d'une campagne d'ici la fin de l'année. Nous continuerons également à développer notre programme Parcours vers l'ingénierie, qui vise à soutenir l'obtention du permis d'exercice par les diplômés en génie, notamment au moyen de webinaires, d'événements et de ressources de marketing et de promotion destinés à appuyer nos organismes de réglementation et les employeurs du domaine du génie et à favoriser l'harmonisation réglementaire des programmes de mentorat et des initiatives de rayonnement. Nous continuerons également à mettre en avant la valeur que les ingénieurs apportent aux conseils d'administration et à la haute direction des entreprises et des organismes publics en termes d'intérêt public et de sécurité.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession

Portefeuille : Diversité et inclusion

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de l'Orientation stratégique (OS) : Réaliser une profession inclusive et de l'Objectif fondamental 9, Promouvoir la diversité et l'inclusivité au sein de la profession et l'exécution de la Priorité stratégique 2.1, Accélérer l'initiative 30 en 30 du Plan stratégique 2022-2024.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. OF - Réaliser une profession inclusive	309 554 \$
2. Activités continues en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)	84 000 \$
Total	393 554 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Nous commencerons la mise en œuvre d'une stratégie nationale de recrutement et de maintien en poste. Nous recentrerons l'initiative 30 en 30 et organiserons une conférence nationale, en collaboration avec la Coalition canadienne des femmes en sciences, en ingénierie, en métiers et en technologie (CCWESTT). Ingénieurs Canada a déjà reçu des engagements de commandite pour la conférence 30 en 30 totalisant 70 000 \$. Ainsi, 70 000 \$ de cet élément de coût correspondent à un financement du type « entrées-sorties ». Nous collaborerons avec les organismes de réglementation afin de cerner les possibilités de collaboration et d'harmonisation liées à notre travail en matière de vérité et réconciliation. Nous poursuivrons le développement du programme des employeurs exceptionnels.
2. Cet élément comprend également les activités d'EDI en cours dans le cadre de l'OF9, notamment :
 - l'engagement et le soutien du Comité consultatif autochtone (CCA) et du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG) ;
 - L'investissement dans la recherche qui appuie nos objectifs en matière d'**IDEA**, en repérant les lacunes en matière de recherche et en établissant des partenariats stratégiques avec des organisations et des consultants afin de combler ces lacunes.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

Protection des marques officielles

Portefeuille : Superviser la gestion, l'enregistrement et la protection des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et administrer le processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues dans l'Objectif fondamental 10, notamment la gestion et la protection des marques officielles et des marques de commerce d'Ingénieurs Canada et l'administration du processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Protection des marques de commerce	162 000 \$
2. Textes et abonnements	8 000 \$
Total	170 000 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Au nom des douze organismes de réglementation, Ingénieurs Canada s'oppose activement à l'utilisation abusive du titre d'« ingénieur » et de ses marques de commerce au Canada. Il est difficile de prédire le nombre exact d'oppositions potentielles à des marques de commerce en 2026, mais il faut noter que le nombre d'oppositions actives a augmenté de façon constante au cours des trois dernières années. Le budget de 162 000 \$ est basé sur les années précédentes et sur une estimation des honoraires d'un cabinet d'avocats externe et des frais de dépôt auprès du gouvernement. Dans le cas où les oppositions font l'objet d'une procédure judiciaire, les preuves, les arguments et les audiences donnent lieu à des frais plus importants. À l'été 2025, environ 54 procédures en cours et trois (3) audiences potentielles ont été recensées.
2. Ce poste comprend les coûts des abonnements à des bases de données juridiques pour un (1) utilisateur.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

Services de secrétariat

Portefeuille : Services de secrétariat

Description : Ce portefeuille comprend toutes les responsabilités du conseil et les dépenses liées au soutien du conseil, de ses comités, de DDIC et des orientations stratégiques (OS) ; la réalisation de notre rôle en ce qui concerne la durabilité et la réalisation d'une fédération plus forte.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Réunions du conseil et des comités	600 750 \$
2. Réunions du BCAPG	193 100 \$
3. Réunions du BCCAG	107 912 \$
4. Déplacements du président ou de la présidente	17 640 \$
5. Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)	47 881 \$
6. OS - Réaliser notre rôle dans la durabilité	60 000 \$
7. OS - Réaliser une fédération plus forte	52 750 \$
Total	1 080 033 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Ce poste comprend les coûts des réunions du conseil de février, avril, mai, octobre et décembre, de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai et de l'atelier stratégique du conseil de juin. Il comprend également toutes les réunions des comités et des groupes de travail du conseil.
2. Ce poste comprend les coûts de deux (2) réunions en personne du BCAPG, ainsi que ceux de deux (2) réunions en personne de son Comité des politiques et des procédures avec le Comité de liaison des doyens (CLD) de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (à l'exclusion des frais de déplacement des membres du CLD)).
3. Ce poste comprend les coûts de deux (2) réunions en personne du BCCAG.
4. Ce poste comprend les coûts de déplacement au Canada du président ou de la présidente (et de son invité.e., pour assister à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation).
5. Ce poste comprend les coûts du chef de la direction (ou de son mandataire) pour assister à deux (2) réunions de DDIC et maintenir les relations avec ce groupe. Il comprend aussi les coûts d'un entrepreneur chargé de fournir des services de secrétariat à DDIC. DDIC rembourse Ingénieurs Canada pour ce service.
6. Ce poste comprend les coûts d'un consultant externe chargé d'animer un atelier avec les organismes de réglementation et les membres du conseil axé l'évaluation du rôle national d'Ingénieurs Canada en matière de durabilité.
7. Ce poste comprend les coûts liés au consultant externe qui effectuera l'examen de la gouvernance, présentera aux douze (12) organismes de réglementation les solutions proposées pour résoudre les problèmes du système de gouvernance et soumettra un rapport final au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance et au conseil.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2026 s'établit 537 822 \$ comparativement à 634 712 \$ en 2025. Les coûts d'exécution des travaux continus liés à l'agrément sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Agrément.

- Le budget total du BCCAG pour 2026 s'établit à 184 062 \$ comparativement à 173 381 \$ en 2025. Les coûts d'exécution des travaux prévus dans le plan de travail sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Services et outils.
- Les coûts des réunions du conseil et des comités sont les suivants :
 - 77 825 \$ Réunion de février (hiver)
 - 87 \$ Réunion d'avril (début du printemps) (en mode virtuel)
 - 245 435 \$ Réunion et AAM de mai (printemps)
 - 117 590 \$ Atelier du conseil de juin (T.-N et Labrador)
 - 98 450 \$ Réunion d'octobre (automne)
 - 5 620 \$ Réunion de décembre (fin d'automne) (en mode virtuel)

Services intégrés : Autres

Portefeuille : Services intégrés

Description : Ce portefeuille comprend le travail prévu sous Ressources internes, notamment divers services intégrés, comme les salaires, la technologie de l'information, les communications, les services juridiques internes, les installations, les adhésions à diverses associations, les budgets discrétionnaires des dirigeants et les déplacements du chef de la direction.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2026
1. Administration et finances	525 981 \$
2. Dépenses de l'équipe de direction comprenant les adhésions et les déplacements du chef de la direction	97 109 \$
3. Communications	99 507 \$
4. Installations et dépenses de bureau	581 520 \$
5. Ressources humaines	6 833 672 \$
6. Technologie de l'information	137 340 \$
7. Excellence organisationnelle	43 090 \$
Total	8 318 219 \$

Justification du budget de 2026 :

1. Ce poste comprend les dépenses telles que les assurances organisationnelles, les frais d'audit, les frais des conseillers d'investissements, les frais bancaires et l'abonnement au logiciel comptable, ainsi que l'amortissement (206 100 \$).
2. Ce poste comprend les dépenses générales et diverses liées aux déplacements du chef de la direction, c.-à-d. les déplacements non liés à une réunion particulière, comme une réunion du Groupe des chefs de la direction ou une réunion du conseil ; les dépenses diverses et de consultation de l'équipe de direction, et les adhésions (p. ex., Excellence Canada, Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, Chambre de commerce, Réseau canadien des organismes de réglementation, etc.).
3. Ce poste comprend la stratégie de communication, les services de communication ; le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web publics ; les publications périodiques comme Parlons génie et la Revue de presse quotidienne.
4. Ce poste comprend le loyer (509 400 \$), les coûts de services et fournitures de bureau et de téléphone, et les travaux de réparation et d'entretien des bureaux.
5. Ce poste comprend tous les salaires et les avantages sociaux, ainsi que les coûts liés aux ressources humaines, comme le recrutement, les prestations complémentaires au congé parental, le budget de formation du personnel, les frais de consultants, et les licences et frais d'adhésion du personnel.
6. Ce poste comprend les frais de licences et d'abonnement à Office 365 et Amazon WEB Services (pour le stockage de données dans l'environnement de nuage), des services du Centre de la sécurité des opérations, les coûts de connexion Internet, et les dépenses en équipement (écrans, claviers, etc.) qui ne sont pas des immobilisations.

7. Ce poste comprend les dépenses liées au logiciel de collaboration, au logiciel de planification d'événements (Pheedloop), au logiciel de planification (Envisio), à l'évolution de notre programme de gestion des bénévoles et au maintien de l'engagement d'Ingénieurs Canada envers l'excellence.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun n'a été cerné.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Plan de travail préliminaire du Bureau canadien d’agrément des programmes de génie (BCAPG)		4.4
Objet :	Informer le conseil au sujet des activités prévues du BCAPG en 2026, pour approbation définitive en décembre 2025.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d’études de premier cycle en génie Objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	
Lien avec le profil de risques de l’organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Ray Gosine, président du BCAPG	

Définition du problème ou de l’enjeu

- La section 1E de la politique du conseil 6.9 stipule que le Bureau canadien d’agrément des programmes de génie (BCAPG) doit produire et tenir à jour un plan de travail et le soumettre à l’approbation du conseil d’Ingénieurs Canada.

Contexte

- Le BCAPG agrée les programmes d’études de premier cycle en génie et est partiellement responsable de gérer les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens et de cerner les occasions qu’offre cette mobilité.
- Le BCAPG discutera de l’ébauche du plan de travail lors de sa réunion de septembre. Le conseil d’Ingénieurs Canada en discutera ensuite lors de sa réunion d’octobre et il sera présenté en décembre aux fins d’approbation.
- Le BCAPG poursuit ses activités en partant du principe que tous les travaux d’envergure liés aux politiques du BCAPG demeurent en suspens pendant que le conseil d’Ingénieurs Canada examine les recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l’agrément en génie (AAG).

Rapport de situation

- Le plan de travail préliminaire est éclairé par :
 - Le calendrier des visites d’agrément et des décisions concernant l’Accord de Washington ;
 - Les commentaires de Doyennes et doyens d’ingénierie Canada, de la Fédération canadienne étudiante de génie, des organismes de réglementation et d’autres parties intéressées ;
 - Les résultats du [Rapport annuel sur la responsabilité en matière d’agrément](#) ;

- Les modifications dans l'environnement de la formation en génie ou de l'agrément en génie ;
- Les directives du conseil d'Ingénieurs Canada ;
- Les initiatives pluriannuelles ou celles qui s'étendent sur deux années civiles approuvées dans le cadre des plans de travail des années précédentes.
- Le plan de travail préliminaire pour 2026 prévoit les travaux envisagés dans le cadre du point 3.4 de l'ordre du jour de la réunion (Réaliser l'AAG).
- Les ressources en matière de personnel et de bénévoles nécessaires pour réaliser le plan de travail ont été examinées, ainsi que la capacité des parties intéressées à collaborer à des initiatives et/ou à participer aux consultations.
- Les travaux visant à améliorer la documentation et la qualité des activités du BCAPG se poursuivront, avec un accent particulier sur la formation des membres du BCAPG et des membres des équipes de visiteurs.

Prochaines étapes

- Le président du BCAPG présentera au conseil un compte rendu oral sur les résultats des discussions sur le plan de travail du BCAPG dans le cadre de sa réunion des 19 et 20 septembre 2025.
- Le plan de travail définitif pour 2026 sera soumis à l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.

Annexe

- **Annexe 1** : Ébauche du Plan de travail 2026 du BCAPG

Plan de travail du BCAPG pour 2026

Point		
Décisions d'agrément	Date de la visite	Date de la décision (2026)
Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning (2 programmes)	Du 22 au 24 février 2026	Juin
Humber College Institute of Technology and Advanced Learning (3 nouveaux programmes)	Du 22 au 24 février 2026	Juin
Collège militaire royal du Canada (5 programmes)	Du 26 au 28 octobre 2025	Juin
Sheridan College (1 nouveau programme)	Du 16 au 18 novembre 2025	Juin
Simon Fraser University (1 programme)	Du 1 ^{er} au 3 février 2026	Juin
Université du Québec à Rimouski (1 programme)	Du 24 au 26 novembre 2025	Juin
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (3 programmes)	À déterminer; hiver 2026	Juin
Université Laval (14 programmes)	Du 16 au 18 novembre 2025	Juin
University of Alberta (9 programmes)	Du 19 au 21 octobre 2025	Juin
University of British Columbia – Okanagan (4 programmes)	Du 2 au 4 novembre 2025	Juin
University of Calgary (2 programmes + 1 nouveau programme)	Du 1 ^{er} au 3 février 2026	Juin
University of Manitoba (5 programmes)	Du 2 au 4 novembre 2025	Juin
University of New Brunswick (7 programmes)	Du 22 au 25 novembre 2025	Juin
University of Regina (2 programmes + 1 nouveau programme)	Du 25 au 27 janvier 2026	Juin
University of Toronto (9 programmes)	Du 19 au 21 octobre 2025	Juin
University of Victoria (1 programme)	Du 22 au 24 février 2026	Juin
University of Western Ontario (3 programmes)	Du 16 au 18 novembre 2025	Juin
Surveillance internationale	Participants	Date
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	Du 8 au 13 juin Capetown, Afrique du Sud
Activités opérationnelles en cours	Responsable	Échéance
Mettre en œuvre Tandem pour l'agrément (le nouveau système en ligne de gestion des données sur l'agrément).	Le Comité P&P Membres du BCAPG	En cours
Responsabilité en matière d'agrément <ul style="list-style-type: none"> Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du rapport de 2025 Recueillir les données pour le rapport de 2026 	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément Le Comité P&P BCAPG	En cours
Activités liées aux procédures	Responsable	Échéance
Harmoniser le Questionnaire, les rubriques de QRD/AC et les normes d'agrément en ce qui concerne la nécessité pour les programmes de classer le niveau d'enseignement du contenu relatif à une ou plusieurs qualités requises des diplômés dans chaque cours selon les catégories de progression : introduction (I), développement intermédiaire (D) et application avancée (A) (complète la recommandation 4 du pr Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats	Comité P&P BCAPG	Décembre

<i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; pas encore entamé)</i>		
Élaborer des procédures plus solides en ce qui concerne les « visites ciblées ». <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Mettre au point des protocoles de communication pour les établissements qui mettent fin à des programmes agréés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; pas encore entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Mettre au point des procédures pour les visites de programmes ayant des campus satellites et/ou des établissements affiliés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Activités liées aux politiques et aux normes	Responsable	Échéance
Envisager d'ajouter une nouvelle clause à l'annexe 1 du cahier des Normes et procédures d'agrément, intitulée « Règlements pour l'octroi de crédits de transfert », afin de stipuler qu'un maximum de 112 unités d'agrément (UA) peuvent être attribuées sans procédure de validation pour des études complémentaires dans le cadre de programmes techniques de trois ans au CÉGEP. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)*</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Élaborer d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice (complète la recommandation 8 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG ; Doyennes et doyens d'ingénierie Canada a déterminé qu'il s'agit d'une priorité). <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG Conseil d'Ingénieurs Canada	Octobre
Officialiser le processus décisionnel utilisant l'approche de trajectoire basée sur le risque et mettre à jour les politiques, procédures et modèles qui y sont associés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2024 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Plan stratégique 2025-2029	Responsable	Échéance
Surveiller l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation et y contribuer selon les besoins.	Membres du BCAPG	En cours

*Les grandes étapes pour mener à bien ce travail pourraient inclure les suivantes :

- Le BCAPG et DDIC approuvent une déclaration commune définissant le but et les résultats d'un contact substantiel et significatif des étudiants avec des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice.
- Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, examine les normes d'agrément existantes à la lumière de cette déclaration.
- Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, révisé les normes d'agrément et élabore un énoncé d'interprétation, offrant ainsi aux EES et aux équipes de visiteurs une latitude et une flexibilité adéquates pour satisfaire aux normes d'agrément.
- Conformément à la Politique du conseil 9, Normes et procédures d'agrément, le BCAPG consulte les parties intéressées sur les normes révisées et l'énoncé d'interprétation connexe.
- Le BCAPG recommande au conseil d'Ingénieurs Canada les modifications appropriées à apporter aux normes, en tenant compte des commentaires des parties intéressées, d'ici octobre 2026.
- Le BCAPG examine l'*Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux* afin de déterminer la voie à suivre à la lumière des modifications recommandées des normes.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Plan de travail préliminaire du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		4.5
Objet :	Informer le conseil au sujet des activités prévues du BCCAG en 2026, pour approbation définitive en décembre 2025.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Sam Inchasi, président, BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- La politique du conseil 6.10 stipule que le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) doit produire et tenir à jour un plan de travail et le soumettre à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada

Contexte

- Pour mettre au point le plan de travail, les membres du BCCAG proposent des éléments de travail possibles lors de la réunion annuelle d'avril ; ceux-ci, ainsi que les éléments devant faire l'objet d'une révision cyclique, sont présentés aux organismes de réglementation aux fins de consultation. Le BCCAG examine et approuve une version définitive du plan de travail proposé lors de sa téléconférence annuelle de juillet.

Rapport de situation :

- Le plan de travail préliminaire est éclairé par :
 - Le cycle de six ans du BCCAG pour l'examen des documents ;
 - Les nouveaux éléments proposés pour le plan de travail qui sont présentés et indiqués comme prioritaires par les membres du BCCAG ;
 - Les groupes des responsables de l'exercice de la profession, de l'admission et de la discipline et de l'application de la loi ;
 - Les commentaires individuels des organismes de réglementation ;
 - Le Groupe des chefs de la direction
 - Les directives du conseil d'Ingénieurs Canada ;
 - Les initiatives pluriannuelles ou celles qui s'étendent sur deux années civiles approuvées dans le cadre des plans de travail des années précédentes.

- Les ressources en matière de personnel et de bénévoles nécessaires pour réaliser le plan de travail ont été examinées, ainsi que la capacité des parties intéressées à collaborer à des initiatives et/ou à participer aux consultations.
- Les travaux visant à améliorer la documentation et la qualité des activités du BCCAG se poursuivront, ainsi que les initiatives de formation continues des membres du BCCAG.

Prochaines étapes

- Le conseil est invité à transmettre ses commentaires, qui seront examinés par le comité exécutif du BCCAG au cours d'une prochaine réunion.
- Le plan de travail définitif sera soumis à l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.

Annexes

- **Annexe 1** : Plan de travail préliminaire du BCCAG pour 2026

Ébauche du plan de travail 2026 du BCCAG

Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2025 qui seront reportées en 2026 et à proposer de nouvelles priorités pour 2026 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables.

A. Priorités reportées des années précédentes

Élément	Demandé par	Plan de travail	Date d'achèvement prévue
Révision du Guide public de 2012 sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada	GNRE	2024	Octobre 2025
Création d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur l'utilisation éthique des technologies d'avant-garde	GNRE	2024	Mai 2026
Révision du Guide destiné aux organismes de réglementation (2018) sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément	GNRA	2024	Octobre 2025
Nouveau guide sur l'utilisation abusive du processus de traitement des plaintes (remplace la révision de 2025 du Guide public sur les personnes qualifiées dans les lois qui touchent la profession)	GNRE, GNRDAL	2025	Mai 2027
Des activités de rayonnement fondées sur les travaux réalisés en 2024-2025, notamment l'élaboration de ressources de format court, des présentations de conférence et l'engagement des parties intéressées.	BCCAG, GNRA, GNRE, GNRDAL	2025	Décembre 2025

B. Priorités supplémentaires pour 2026

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Proposition de nouveau guide sur la conduite publique des ingénieurs [proposé par les groupes de responsables]	GNRE, GNRDAL	2025	Février 2028
Révision du document Évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation	GNRA	2025	Mai 2027

C. Révision continue des programmes d'examen et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Programme d'examens de génie de l'environnement (2018)	Avril 2026
Programme d'examens de génie géologique (2018)	Avril 2026
Programme d'examens de génie géomatique (2018)	Avril 2026

D. Nouvelle révision des programmes d'examen et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Programme d'examens de génie civil (2020)	Avril 2027
Programme d'examens sur les matières de base (2020)	Avril 2027
Programme d'examens de génie physique (2017)	Avril 2027

Réponse du BCCAG au Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie

29 juillet 2025

Les questions concernant le contenu du présent document doivent être adressées à :

Ryan Melsom

Gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG

Ingénieurs Canada

ryan.melsom@ingenieurscanada.ca

M. John van der Put, président d'Ingénieurs Canada et M. Philip Rizcallah, chef de la direction d'Ingénieurs Canada,

Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) souhaite fournir la réponse officielle suivante au *Rapport sur la voie à suivre* du projet Avenir de l'agrément en génie (le « Rapport »), publié à l'automne 2024. Les commentaires suivants reflètent le désir sincère du BCCAG de collaborer avec Ingénieurs Canada et ses responsables pour obtenir des retombées positives concernant la transformation de l'agrément de la formation en génie et du système d'évaluation universitaire plus vaste auquel il s'intègre.

Sommaire

Le rapport est un résumé complet de la vision du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG), qui contient d'importantes recommandations visant à transformer la formation en génie au Canada. Le BCCAG souhaite souligner la reconnaissance dans le rapport du nombre croissant de candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG, car notre mandat comprend la création de ressources et la simplification de l'accès à des renseignements complémentaires par rapport au BCAPG, à l'appui de l'octroi de permis d'exercice à des ingénieurs au Canada. Étant donné que le BCCAG offre du soutien et des outils aux processus d'admission des organismes de réglementation, l'intégration de son expertise et de ses connaissances de longue date serait très bénéfique au moment où Ingénieurs Canada prend d'autres mesures à cet égard. Quoiqu'il en soit, le BCCAG appuie et approuve les énoncés révisés du but et de la portée de l'agrément, et plus particulièrement le fait que l'agrément ne s'adresse plus seulement aux organismes de réglementation, mais peut s'étendre pour atteindre des objectifs plus vastes et multiples, reconnaissant que les parties intéressées sont plus nombreuses dans l'écosystème de la formation en génie.

Soutien en faveur des recommandations

Le Rapport propose un Profil de compétences à spectre complet (« PCSC ») qui a été mis au point en tant que vision collaborative des compétences idéales que devrait posséder un ingénieur de l'avenir. Le BCCAG tient à souligner que, collectivement, nous apprécions beaucoup cette vision et nous applaudissons les efforts de ceux qui l'ont proposée. Le Rapport suggère également qu'un sous-ensemble du PCSC devienne une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, qui doit s'appliquer aux candidats issus de programmes agréés ou non par le BCAPG au moment de leur évaluation en vue de leur admission. Cette décision se fondait sur la facilité avec laquelle cette norme pouvait être mise en œuvre dans les facultés de génie canadiennes dont l'enseignement vise ces mêmes résultats.

Un défi dans l'évaluation des compétences non techniques de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, comme l'EDI, la gestion de projet, la collaboration, etc., réside dans le fait que ces compétences ne sont pas enseignées par tous les établissements étrangers, que certains pays étrangers n'y accordent pas une grande valeur ou qu'elles ne peuvent

être décelées uniquement à partir d'un relevé de notes. Pour ce qui est des compétences proposées dans la norme de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, les candidats issus de programmes qui ne sont pas agréés par le BCAPG devront démontrer leurs compétences non techniques d'autres façons, notamment en se présentant à des examens supplémentaires, en suivant des cours, en passant des entrevues, etc. Plusieurs questions importantes se posent. Si l'on s'attend à ce que les diplômés issus de programmes non agréés par le BCAPG possèdent ces compétences non techniques, cela créera-t-il des obstacles supplémentaires à l'obtention de leur permis d'exercice et, le cas échéant, comment pourrait-on les atténuer ? De plus, si l'on s'attend à ce que les candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG possèdent ces compétences, les organismes de réglementation ont-ils l'obligation de fournir des cours ou du matériel de formation dans ces domaines ? Si le système canadien doit évoluer, il le fera idéalement de façon à offrir un traitement juste et équitable à quiconque pose sa candidature.

Il est également important de noter que, d'après les recherches antérieures du BCCAG, l'élimination d'une norme quantitative peut mener à des pratiques d'évaluation injustes. Selon le *Guide sur l'évaluation de la formation universitaire des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le Bureau d'agrément* (le « Guide »), « un seuil quantitatif minimal pour l'étendue et la profondeur est recommandé [aux organismes de réglementation] afin d'assurer l'uniformité du traitement et des résultats [concernant les évaluations de la formation]. » Une mesure quantitative contribue à assurer une équité *substantielle* ; dans ce cas-ci, l'idée est d'assurer l'équité des processus par des évaluations individualisées qui « devraient être principalement quantitatives et partiellement qualitativesⁱ ».

Par conséquent, le BCCAG appuie les recommandations du Rapport et encourage un équilibre complet entre les évaluations quantitatives et qualitatives, de façon à permettre une individualisation et une harmonisation pour le permis d'exercice ainsi que pour assurer l'équité et l'objectivité du système mis en œuvre.

Appui à l'expérience en génie

Les rôles d'un médecin, d'un dentiste, du personnel infirmier ou d'un architecte (et d'autres qui sont décrits comme des exemples dans le Rapport) sont universellement compris. L'expérience propre au travail est intégrée au programme d'études officiel de ces diplômes, de sorte que, lorsqu'une personne obtient son diplôme, elle est prête à commencer à travailler dans sa profession presque immédiatement.

Les laboratoires de formation en génie, quant à eux, visent à faire croître les connaissances en renforçant des compétences expérimentales pratiques et en présentant des techniques de simulation et de modélisation, de traitement et de caractérisation, le tout dans le but d'améliorer les compétences techniques. Cela permet au génie de demeurer une profession flexible, capable de résoudre des problèmes en faisant preuve d'innovation dans les domaines établis tout autant que les domaines émergents. Au moment de l'évaluation, un examinateur décide simplement si la formation relève du « génie » ou non. Les nouvelles disciplines ou les diplômes en génie qui ne sont

pas offerts au Canada sont actuellement cartographiés, comparés et validés comme des « ensembles de connaissances » comparés et combinés aux programmes d'examen du BCCAG, lesquels sont fondés sur les intrants des programmes agréés par le BCAPG. Autrement dit, le système d'évaluation existant des programmes non agréés par le BCAPG offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit d'évaluer la diversité inhérente à la définition du génie.

Le Rapport reconnaît que la norme de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice serait très novatrice et tournée vers l'avenir. La complication ne réside toutefois pas dans la vision de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice ou du PCSC ; en fait, ce sont d'excellentes aspirations que le BCCAG souhaite reconnaître et encourager. La question reste de savoir quelle est la place de la norme de formation dans le cheminement vers l'obtention du permis d'exercice. Si la norme du PCSC est considérée comme le point final du spectre du permis d'exercice (c.-à-d. les exigences liées aux études et à l'expérience) et que son sous-ensemble, l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, est positionné comme seuil pour les exigences de formation, comment ces points clés s'appliqueraient-ils à un diplôme délivré par un programme non agréé par le BCAPG (international ou non) ou agréé par celui-ci ? Dans le cas d'une candidature issue d'un programme non agréé par le BCAPG et qui vient peut-être d'un contexte scolaire très différent, l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice créerait-elle des obstacles supplémentaires sur le chemin menant à l'obtention du permis d'exercice ? Comment ces problèmes seraient-ils abordés ?

Dans l'écosystème actuel, les diplômés en génie de divers programmes d'études sont bien accueillis et ne nécessitent qu'une modeste confirmation. Pour résumer : *le diplôme décerné dans un programme agréé par le BCAPG est simplement le seuil maximal de la confiance possible de l'organisme de réglementation envers la formation universitaire d'un candidat ou d'une candidate.*

La voie à suivre pour le BCCAG

Le BCCAG propose deux mesures à examiner afin de contribuer à l'avancement du projet AAG :

1. Reconnaître que le diplôme décerné par un programme agréé par le BCAPG est simplement le seuil *maximal* de la confiance, et aborder les décisions liées à l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice avec cet état d'esprit. Les titulaires d'un diplôme décerné par un programme non agréé par le BCAPG devraient démontrer un seuil de connaissances minimal convenu, défini par un outil semblable aux programmes d'examen du BCCAG, et avoir ensuite l'obligation d'entreprendre des activités supplémentaires (p. ex., formation, modules de développement professionnel spécialisé) pour obtenir le même niveau de confiance de la part des organismes de réglementation que les titulaires d'un diplôme décerné dans un programme agréé par le BCAPG.
2. Dans le cadre des prochaines étapes pour l'AAG, intégrer le concept selon lequel, pour les candidatures issues de programmes non agréés par le BCAPG, certaines compétences acquises grâce aux programmes d'études agréés par le BCAPG peuvent seulement être

obtenues par l'expérience de travail acquise dans le cheminement vers le permis d'exercice. Cela donnera aux candidatures issues de programmes non agréés par le BCAPG de tous les pays une porte d'entrée beaucoup plus large, sans obstacle supplémentaire. Ce système permettra également de reconnaître que les titulaires de permis actuels ont déjà satisfait aux exigences minimales en matière de formation, et il leur laissera la possibilité d'acquérir les qualités demandées par le PCSC au moyen du développement professionnel continu. Le processus de l'évaluation sur la base des compétences (EBC) pourrait être harmonisé avec les éléments du PCSC, et les titulaires d'un diplôme décerné par un programme agréé par le BCAPG pourraient recevoir une exemption de cet aspect de l'EBC, tout en faisant valoir que la norme pour le permis d'exercice dans certains domaines dépasse la norme pour l'obtention d'un diplôme.

Dernières observations

Alors que M. David Lynch occupait le poste de président d'Ingénieurs Canada (2019-2020), la normalisation et la définition d'une voie de repli pour l'obtention du permis d'exercice ont fait partie du plan de travail du BCCAG. Le personnel des organismes de réglementation et leurs comités d'examen de la formation universitaire, les commissaires à l'équité, les conseillers juridiques indépendants, les membres expérimentés du BCCAG et le personnel d'Ingénieurs Canada ont étudié ce sujet ensemble sur une période de deux ans.

Des ressources considérables ont déjà été consacrées à l'avancement du projet AAG et pour la suite des choses dans le plan stratégique 2025-2029, mais voici maintenant une excellente occasion de tirer parti de l'expertise du BCCAG en tant qu'organisme national, géographiquement représentatif et composé de divers experts du milieu universitaire, de l'industrie et du secteur public.

Le BCCAG espère avoir l'occasion de discuter davantage de ces recommandations et de collaborer à une approche qui offre un moyen justifiable, juste et équitable d'évaluer les candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG. En fait, notre avis commun est que notre participation reste essentielle à la mise en place d'un système transformé d'évaluation de la formation universitaire, surtout pour les candidatures issues de programmes non agréés par le BCAPG.

Au nom du Bureau canadien des conditions d'admission en génie, veuillez accepter mes salutations cordiales.

Sam InChasi, président du BCCAG

ⁱ *Guide sur l'évaluation de la formation universitaire des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le Bureau d'agrément (site réservé aux membres).* <https://engineerscanada.ca/fr/guide-destine-aux-organismes-de-reglementation-sur-levaluation-de-la-formation-universitaire-des-candidats-titulaires-dun-diplome-non-agree-par-le-bureau-dagrément#-caractre-principalement-quantitatif-et-partiellement-qualitatif-de-lvaluation-de-ltendue-et-de-la-profondeur-de-la-formation>